

schéma
général
d'aménagement
de la France

perspectives de développement

**l'espace nord
champenois**

TRAVAUX ET RECHERCHES DE PROSPECTIVE

schéma
général
d'aménagement
de la France

perspectives de développement

l'espace nord

champenois

LES GRANDES DATES DE LA PREPARATION DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA CHAMPAGNE DU NORD

24-7-68 : Création conditionnelle de la Zone d'Appui Nord Champenoise.

28-2-69 : Installation du Secrétariat Général de la Zone d'Appui Nord Champenoise.

5-8-70 : Politique d'Aménagement du Bassin Parisien définie en Conseil des Ministres.

7-10-71 : Livre Blanc de la Champagne du Nord approuvé par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire.

9-11-71 : Livre Blanc de la Champagne du Nord présenté à la presse par M. BETTENCOURT, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire et M. TAITTINGER, Secrétaire d'Etat au Budget, Maire de Reims.

Les villes de Reims, Châlons-sur-Marne, Epernay, de par leur poids démographique, leur fonction économique et leur rayonnement culturel ne peuvent pas ne pas jouer un rôle essentiel dans le développement de la Zone d'Appui Nord Champenoise. Ainsi repose en grande partie sur ces trois villes la mise en place d'un milieu propice à l'accueil et à l'épanouissement des activités et des hommes dans ce secteur charnière entre la Région parisienne et l'Est français. Ces trois villes entendent assumer pleinement leurs responsabilités en prenant une large part dans les actions d'équipement à entreprendre, à condition que soit poursuivie une politique dynamique de décentralisation.

Solidaires dans la poursuite des objectifs, attachées à développer leurs relations pour davantage réunir leurs habitants, elles agiront dans un climat de loyale et stimulante concurrence.

Mais pour Reims, Châlons-sur-Marne, Epernay, il ne s'agit pas d'accaparer le développement. En effet, les responsables de ces villes ont conscience que celles-ci ne pourront assumer les fonctions que l'on attend d'elles que si les villes et les villages qui les entourent sont eux-mêmes vivifiés et irrigués par les courants économiques. En s'appuyant sur les grandes villes de la Zone d'Appui Nord Champenoise, les centres secondaires et les zones rurales seront appelés à un nouvel essor par l'accueil d'activités attirées par l'offre de sites attrayants pour les habitants et leurs loisirs.

Bien loin de se replier sur elles-mêmes à l'intérieur des limites de la Zone d'Appui Nord Champenoise tracées pour les besoins d'une étude, Reims, Châlons-sur-Marne, Epernay continueront de tendre fraternellement la main vers les cités voisines.

C'est en relation avec notamment les villes de Laon, Château-Thierry, Sézanne, Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Vouziers, Rethel, et en association avec la population rurale que la Zone d'Appui Nord Champenoise, bientôt traversée par de grandes voies de communication, deviendra une zone forte et prospère dans le Nord-Est français.

le Secrétaire d'Etat
Maire de Reims



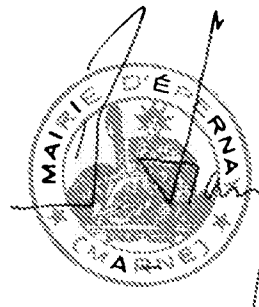
Jean TAITTINGER

le Député
Maire de Châlons-
sur-Marne



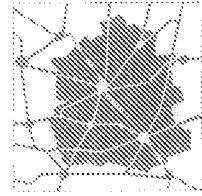
Jean DEGRAEVE

le Député
Maire d'Epernay



Bernard STASI

Sommaire



AVANT-PROPOS

INTRODUCTION

PARTIE I

A L'EST DU BASSIN PARISIEN, LA Z.A.N.C.

POLE D'ENTRAINEMENT REGIONAL

PARTIE II

UN OBJECTIF FONDAMENTAL : UN MARCHÉ

UNIQUE DU TRAVAIL AUX DIMENSIONS ELARGIES

PARTIE III

VERS L'ORGANISATION D'UNE REGION URBAINE

AU SEIN D'UN ESPACE AGRICOLE ACTIF

CONCLUSION GENERALE

LES AVIS

Documents utilisés

Table des illustrations

Table des matières

Avant-propos

*par Monsieur le Préfet de la Région
Champagne-Ardenne - Préfet de la Marne*

L'ACCUEIL DE LA CHAMPAGNE est un atout maître pour qui veut jouer l'amélioration du cadre de vie des Français. La politique d'aménagement du territoire a été conçue pour choisir, renforcer, appuyer les zones qui se prêtent à cette volonté de mieux-être.

Etudier une Zone d'Appui, c'est rechercher les éléments sur lesquels il est possible d'étayer une politique économique et sociale de développement, c'est, du même coup, déterminer ceux d'entre eux qui ont besoin d'être confortés pour donner à cette politique son plein effet.

Il s'agit, au départ, de rééquilibrer, dans le cadre de l'Aménagement du Territoire et plus précisément du Bassin Parisien, l'effet excessif d'attraction qu'exerce Paris aux dépens de la province, proche ou lointaine. Pour renverser la tendance au sur-encombrement de la Région Parisienne, il n'est pas trop de toutes les villes, aussi bien métropoles d'équilibre qu'agglomérations du Bassin Parisien. Parmi ces dernières, il en est comme Reims, Châlons-sur-Marne, Epernay, qui peuvent s'unir dans une aire de développement et nourrir un polycentrisme vigoureux. Cette aire privilégiée de développement en Champagne-Ardenne a été étudiée dans cette optique sous le vocable de « Zone d'Appui Nord Champenoise » que l'on nommera dans la suite Z.A.N.C.

La Champagne a une existence non douteuse. Depuis des siècles, la généralité de Champagne unissait gens d'Ardenne et gens de Troyes, gens de Langres et pays Rémois. C'est pour eux qu'il faut créer les services de toutes sortes, économiques, administratifs ou sociaux nécessaires à la desserte d'une région que ne ferment d'ailleurs pas les limites administratives : Château-Thierry ne peut pas être plus étranger à Epernay que Laon à Reims.

Mais dans le cadre de cette politique d'aménagement du Bassin Parisien, nous serons contraints d'en juger aussi par rapport à Paris et, surtout, de juger si ce que l'on fait à Paris va ou ne va pas dans le sens de cette politique.

L'étude montrera que l'on peut doubler aisément, sans gêne pour l'environnement et dans de bonnes conditions de confort et d'agrément, la population de la Z.A.N.C. d'ici une vingtaine d'années. Ce qui revient à fixer trois à quatre cent mille habitants de plus. Mais ce calcul vaut-il encore si c'est aux portes de Paris, dans la « Ville de Marne » et non plus dans la Marne à Reims, que l'on choisit « d'appuyer » les efforts ? N'est-il pas symptomatique qu'à la fin de l'été 1970, alors que les offres d'emploi étaient partout stagnantes, elles aient doublé dans la Région Parisienne ? N'y a-t-il pas coïncidence avec les nouvelles facilités envisagées pour les installations commerciales et industrielles de la Région Parisienne ?

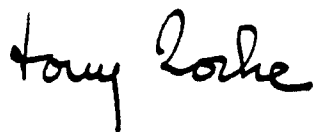
C'est être cohérent avec la politique de contrôle de la croissance parisienne que de demander au moins que ne soient pas détournés des « Zones d'Appui » du Bassin Parisien les industriels qui désirent s'y implanter, attirés par les exceptionnelles conditions d'accueil que les autorités locales, aidées par l'État, ont su y créer. Au cours des six dernières années, près de 4 000 emplois, représentés par quatre projets d'installation qui étaient allés jusqu'à l'achat des terrains, ont été détournés de la Z.A.N.C. et les primes ne sont pas seules en cause.

Ainsi, il n'y a pas de politique d'appui qui conforterait et amplifierait les développements du dynamisme propre à la Z.A.N.C. sans l'acceptation d'un effort particulier s'exerçant en sa faveur.

La Z.A.N.C. peut devenir, pour beaucoup de déracinés, une nouvelle patrie « Ubi bene, ibi patria », qui les réconciliera avec les formes les plus modernes de la vie en les situant dans un espace naturel s'épanouissant en-deçà des seuils de pollution et d'encombrement et dans un climat propice aux maturations mystérieuses du vignoble. Sur ce terrain du mieux-être, la Champagne ne craint pas la concurrence des « Villes Nouvelles ».

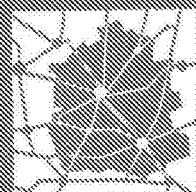
Faut-il ajouter qu'elle constitue, pour l'ensemble de l'économie nationale, un maillon rattachant Paris, non seulement à ses provinces de l'Est, mais aussi, à travers la Wallonie Belge, au bassin de la Ruhr ?

Politique de la France, politique pour les hommes. C'est l'ambition de la Champagne. Qui ne l'y aiderait ?



Tony ROCHE

Introduction



Depuis 1950, la maîtrise de la croissance démographique de l'agglomération parisienne ne cesse de dominer la politique nationale d'aménagement du territoire.

Longtemps, la stratégie des métropoles d'équilibre consistant à ériger en province des contrepoids à l'attraction exercée par la capitale sur les hommes et les activités, a paru apporter les moyens suffisants.

Mais, dès 1965, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région de Paris soulignait la nécessité de porter en outre l'effort sur les villes moyennes du Bassin Parisien. Il montrait que le doublement, voire le triplement de leur population à l'échéance de la fin du siècle, s'imposait si l'on souhaitait contenir l'expansion de Paris dans les limites permettant son réaménagement interne.

L'ampleur des problèmes posés rendait, dès lors, indispensable de « dépasser les dimensions courantes de l'urbanisme ». Aussi, quatre secteurs géographiques, érigés en « Zone d'Appui », se sont-ils vus invités à dégager les voies et moyens d'une politique destinée à concentrer l'urbanisation autour de « villes capables d'exercer une attraction qui puisse entrer en concurrence avec celle de Paris.

Après la constitution d'outils d'étude appropriés dans la Basse-Seine, les vallées de l'Oise et de l'Aisne et la vallée de la Loire Moyenne, le Groupe Interministériel d'Aménagement du Bassin Parisien posait l'hypothèse qu'une politique aussi ambitieuse pouvait également être appliquée dans l'Est du Bassin Parisien, autour de la Zone d'Appui Nord Champenoise.

A un Comité de coordination réunissant responsables politiques et professionnels, à un Comité technique regroupant chefs de services administratifs et à une Equipe permanente d'étude, le Secrétariat Général de la Z.A.N.C., se voyait incombé la mission de vérifier les conditions d'application de cette politique et d'en déduire les conséquences aux plans des principes et de l'action d'aménagement.

Le présent document constitue en ce sens une étape importante.

Parallèlement à la constitution de dossiers d'ensemble, portant notamment sur les activités productives, les services, l'équipement touristique, les transports et les problèmes de l'eau, des travaux préparatoires aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des principales agglomérations étaient entrepris au niveau local.

A partir de la synthèse des premiers résultats obtenus, il est aujourd'hui possible de dégager les convergences et de vérifier la compatibilité des projets des divers partenaires du développement : Etat, collectivités locales, décideurs privés, en montrant comment ils concourent au même objectif national : le rééquilibrage du Bassin Parisien vers l'Est.

Quelques repères numériques

INDICATEURS	Z.A.N.C.	CHAMPAGNE (y.c. Z.A.N.C.)	FRANCE entière
Surface	5 380 Km2	25 741 km2	550 000 km2
Population (1968)			
totale	422 000	1 279 000	49 700 000
taux de croissance annuel 62-68	1,75 %	1,00 %	1,3 %
densité (hab/km2)	79	50	91
proportion de moins de 25 ans	43,9 %	43,5 %	39,9 %
taux d'activité	41,2 %	40,3 %	41,1 %
nombre de personnes par ménage	3,15	3,16	3,06
Urbanisation			
taux d'urbanisation	67,8 %	59,5 %	69,8 %
taux annuel moyen de croissance de la population urbaine (1962 - 68)	+ 2,5 %	+ 2,0 %	+ 1,7 %
taux annuel moyen de croissance de la population rurale (1962-68)	+ 0,2 %	- 0,3 %	- 1,9 %
part de la population des agglomérations de plus de 10 000 habitants (1968) ..	53,0 %	46,0 %	59,8 %
Agriculture			
actifs agricoles/actifs totaux	18,6 %	16,6 %	15,1 %
productivité par actif de l'agriculture (62)	25 000 F (62)	12 428 F (62)	8 297 F (62)
productions végétales / production agricole totale (en valeur)	(1) 84,4 %	61,2 %	38,7 %
densité rurale (1968) (hab/km2)	25,7	23	34
superficie moyenne par exploit. (vignoble compris) en ha	29,4	38	17,8
50 % de la S.A.U. mise en valeur par des exploitations de plus de	88 ha	70 ha	34 ha
Industrie			
actifs industriels / actifs totaux	32,8 %	41,4 %	38,9 %
productivité par actif de l'industrie (1962)	21 391 F (62)	19 169 F (62)	23 004 F (62)
salaire par tête (1966)	10 365 F (66)	9 793 F (66)	10 563 F (66)
exportation par actif de l'industrie.	(1) 7 592 F (68)	6 100 F (68)	6 152 F (68)
accroissement annuel moyen des effectifs 1962 -1968	1,8 %	0,8 %	+ ε
proportion des salariés dans les établissements de plus de 200	59,2 %	57,3 %	52,4 %
Commerce - Services			
actifs tertiaires/actifs totaux	48,6 %	42,0 %	46,0 %
emplois tertiaires par 1 000 hab	198 %	166 %	185 %
Revenus - Consommation			
revenu annuel moyen/ménage	(1) 28 200 F (67)	26 099 F (67)	27 111 F (67)
proportion de ménages disposant du télépho. ne	14,3 %	13,0 %	15,2 %
proportion de ménages disposant d'une voiture de tourisme	54,6 %	51,2 %	50,1 %

(1) Concerne le département de la Marne.

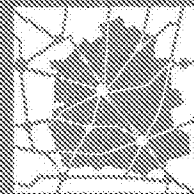
De plus, les choix du VI^e Plan, après adoption par le Parlement, vont se traduire prochainement par un Programme Régional de Développement et d'Équipement et des Programmes de collectivités locales. Dans cette optique, ce projet de Livre Blanc s'emploiera à déterminer les actions permettant d'ajuster plus étroitement les efforts locaux entre eux et avec les efforts nationaux, en fonction d'un Projet d'organisation d'ensemble ouvert sur le long terme.

Les modalités d'application de ce Projet seront à préciser et il appartiendra à des études complémentaires de les détailler.

Dans l'immédiat, c'est un choix quant aux principes fondamentaux d'aménagement et quant à leurs conséquences les plus directes, qui s'impose.

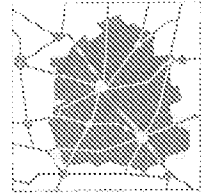
Ainsi, en traduisant la volonté d'engagement réciproque des agents multiples du développement sur quelques perspectives essentielles, ce projet de Livre Blanc aura joué le rôle de « réducteur d'incertitudes » qui est son objet principal.

Partie I



A l'est du bassin parisien,
la Z.A.N.C.,
pôle d'entraînement régional

Chapitre 1



Une économie en plein essor

Modernisation permanente des structures agricoles, conversion réussie des activités industrielles, progrès important des activités tertiaires : ces trois facteurs de l'essor enregistré depuis quinze ans constituent les trois points d'appui d'une politique de développement active et ambitieuse, visant à transformer le Secteur Nord Champenois en foyer d'entraînement de l'Est du Bassin Parisien.

UNE ECONOMIE AGRICOLE PROSPERE, DES PRODUCTIONS COMPETITIVES.

La place occupée par l'économie agricole dans l'économie générale de la Champagne du Nord n'est plus à souligner (*). La part de la population active occupée dans l'agriculture, la part des produits agricoles dans la production totale du Secteur Nord Champenois, l'importance des revenus distribués par les exploitations font de ce secteur d'activités une base solide d'une croissance accélérée.

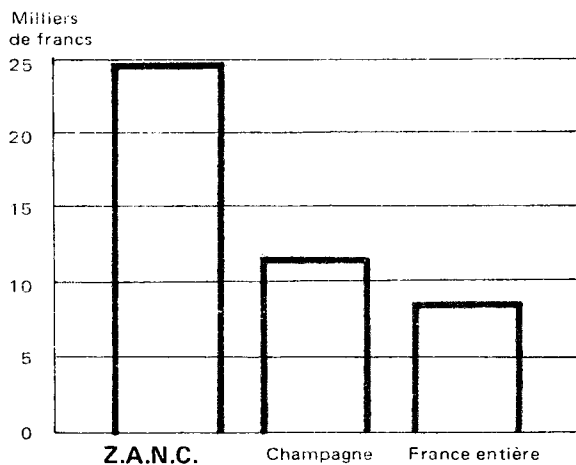
Des exploitations modernisées assurant des productions à haut rendement.

La moitié du territoire agricole sera mise en valeur par des exploitations de plus de 150 hectares : cette prévision, posée pour 1985 et fondée sur la prolongation des tendances en cours, suffit à montrer la capacité de progression inhérente aux structures actuelles. Dès aujourd'hui, la taille moyenne des exploitations est très largement optimale. Les systèmes herbagers et, de ce fait, les productions animales assurées suivant les méthodes traditionnelles, occupent une place marginale. Par contre, les modes d'utilisation du sol à base de plantes sarclées, de céréales et de fourrages, couvrent l'essentiel de l'espace mis en valeur par l'économie agricole. En termes monétaires, les productions végétales qui incluent les produits de la vigne aussi faibles consommateurs d'espace que source de hauts revenus, représentent les 8/10 de la production agricole totale. Elles assurent en outre des rendements physiques parmi les plus élevés du Bassin Parisien.

(*) Pour une analyse détaillée des « Problèmes Agricoles et Ressources Naturelles de la Z.A.N.C. » voir le rapport d'octobre 1970. Secrétariat Général de la Z.A.N.C. - Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural.

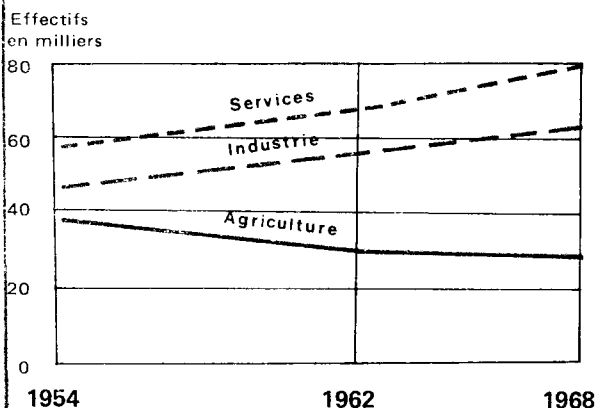
EN CHAMPAGNE DU NORD, L'AGRICULTURE EST UNE ACTIVITÉ RENTABLE.

Valeur ajoutée par actif de l'agriculture.



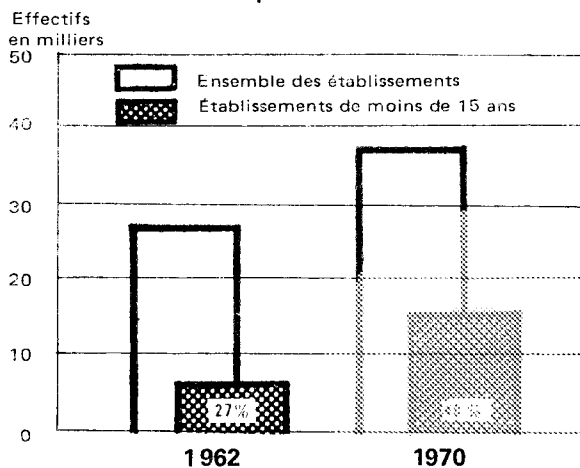
UNE POPULATION ACTIVE AGRICOLE QUI TEND VERS LA STABILITÉ.

Évolution des effectifs de la population active par secteurs dans la Z.A.N.C.

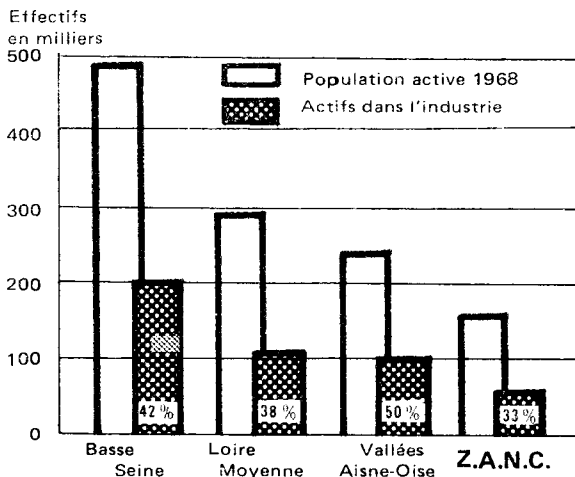


UNE INDUSTRIE JEUNE EN PLEINE CROISSANCE

Évolution des effectifs industriels dans la Z.A.N.C. (établissements de plus de 50 salariés).



Part de la population active occupée dans l'industrie.



Des conditions de mise en valeur favorables.

La Champagne du Nord réunit en effet tous les éléments qui font de l'agriculture une activité hautement productive. Profondément transformée par les procédés modernes de fertilisation introduits massivement en Champagne, la plus grande partie du Secteur a des sols qui conviennent à presque toutes les cultures industrielles actuelles et envisageables à échéance de 15 ans.

Déjà, des signes d'une nouvelle mutation apparaissent, avec l'introduction de la culture légumière de plein champ et de formes nouvelles d'élevage, non liées à des productions herbagères.

Il n'est donc pas surprenant que les prévisions de besoins en main-d'œuvre puissent conclure à une quasi stabilité des effectifs requis d'ici à 15 ans.

Au terme des études menées, on peut même retenir un risque possible de tension sur le marché de l'emploi agricole et la nécessité de recourir à des procédés de production assurant une productivité du travail encore plus forte. La mécanisation des tâches sera donc toujours un impératif : les facilités d'accès à la profession pourront s'en trouver freinées. Mais au total, le fait que l'optimum stable de population active agricole soit en passe d'être atteint constitue un facteur qui permet d'escompter le renforcement de l'économie agricole dans la Zone d'Appui.

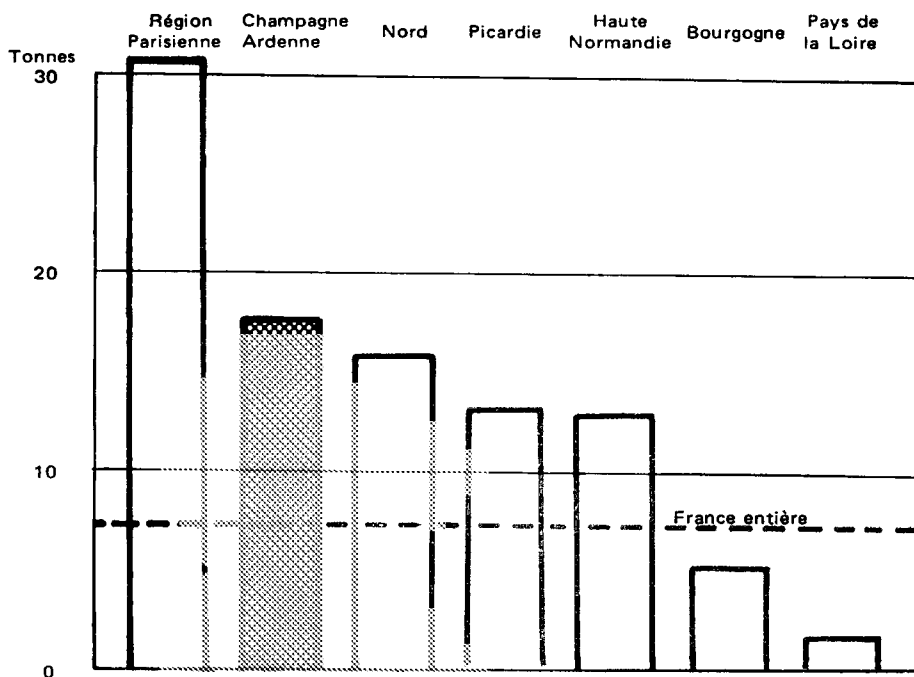
L'agriculture champenoise peut rapidement achever sa mutation.

Comme l'ont montré les études en vue du VI^e Plan, les problèmes qui subsistent, à l'Ouest de la Z.A.N.C. notamment où les sols sont difficiles à mettre en valeur, nécessiteront la mise en œuvre de programmes d'aménagement fondés sur des efforts accrus en matière d'assainissement et d'irrigation.

De plus, les matières premières agricoles peuvent être plus largement transformées en Champagne. Sur les marchés extérieurs, européens en particulier, l'agriculture de la Zone d'Appui Nord Champenoise a su conquérir des positions solides : les trois quarts des exportations du Secteur sont d'ailleurs représentés par les produits agricoles et denrées alimentaires. Mais, le vin de champagne excepté, les produits ayant fait l'objet d'une transformation par l'industrie sont encore trop

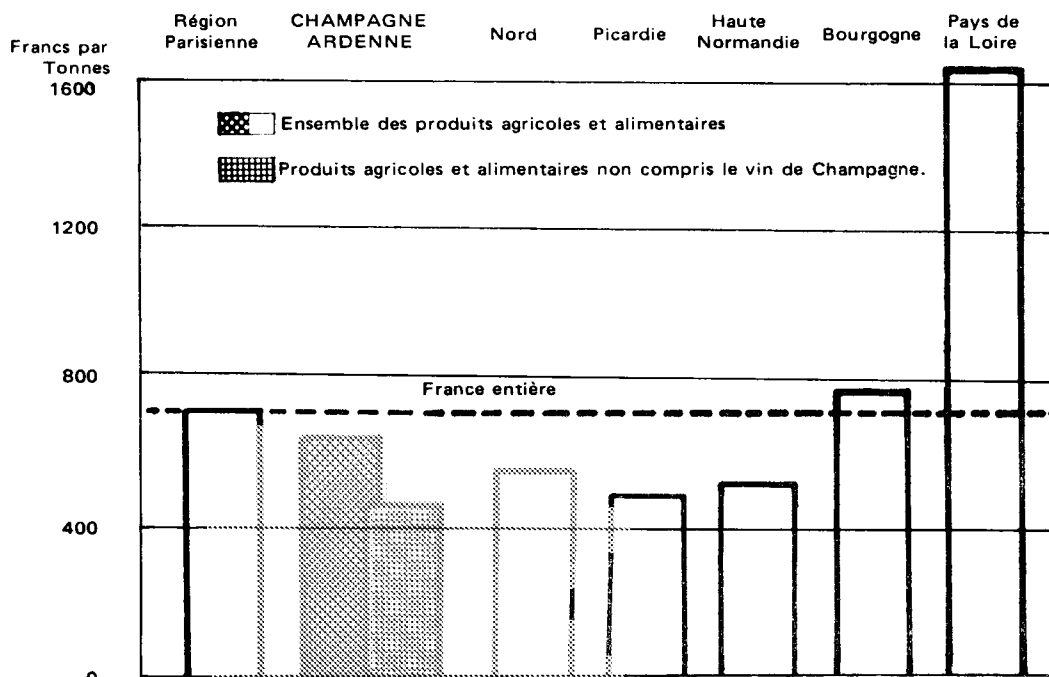
SUR LES MARCHES ETRANGERS, L'AGRICULTURE CHAMPENOISE A SU ACQUERIR DES POSITIONS SOLIDES.

Tonnages exportés par actif agricole - 1968 -



LES EXPORTATIONS DEVRONT TOUTEFOIS ETRE MIEUX VALORISEES, GRACE AU DEVELOPPEMENT DES INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES.

Valeur à la tonne des exportations agricoles - 1968 -



peu importants. Les différentes applications des techniques d'élaboration permettent cependant de prévoir, dans la transformation industrielle des matières premières agricoles, des progrès considérables.

De plus en plus, l'essor de l'agriculture régionale sera fondé sur la présence de ces industries qui, seules, sont capables d'accroître rapidement la formation de valeur ajoutée issue de l'agriculture.

Si elles étaient extérieures à la Champagne, c'est dans une situation de dépendance que se trouverait placée l'économie agricole et l'ensemble de la Région perdrait le bénéfice de la valeur ajoutée qui pourrait être apportée par des unités de transformation mieux représentées. Face à cette éventualité, la promotion de complexes agro-industriels fondés sur la réintroduction plus massive du bétail en Champagne crayeuse est une orientation majeure déjà amorcée qu'il conviendra d'encourager.

Les productions céréalières et betteravières facilitent d'ailleurs le développement de l'alimentation animale. En aval, ces complexes livreront sur les marchés des produits hautement élaborés, surgelés ou lyophilisés par exemple.

La capacité des agriculteurs à s'adapter à cette mutation, et même à la promouvoir, est incontestable, comme le prouvent la récente expansion des usines de déshydratation et l'expérience d'intégration plus ancienne réalisée par les producteurs de vin de champagne. Mises en œuvre à grande échelle, ces orientations accentueront la tendance à une augmentation de la population rurale décelée depuis 10 ans. Se prêtant tout particulièrement à une diffusion dans les campagnes, l'industrie alimentaire restera sans aucun doute le meilleur support de l'expansion nécessaire des bourgs et centres ruraux, pour un meilleur équilibre du peuplement.

LE RENFORCEMENT DE L'INDUSTRIE.

Depuis quinze ans, une expansion dans l'ensemble satisfaisante.

Le Secteur Nord Champenois est devenu, dans le Bassin Parisien, l'une des aires privilégiées sur lesquelles l'industrialisation accélérée du Pays peut et doit s'appuyer. Croissance des surfaces, croissance des effectifs, croissance de la productivité, tous les indicateurs convergent pour attester que la Zone d'Appui est engagée depuis les années 1950 dans un mouvement de renforcement de son appareil industriel (*).

Le rajeunissement des outils de travail y est en effet considérable : en 1970, quatre salariés industriels sur 10 sont occupés dans des établissements de moins de 15 ans d'âge. Le progrès s'est, certes, inégalement diffusé dans l'espace, mais les principaux centres du Secteur ont tous été touchés par la modernisation et l'assainissement des structures industrielles.

(*) Voir « Pour une Politique Industrielle » Tome I (décembre 1970). Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

Déjà notable, la diversité des productions s'en est trouvée accentuée, et dans un sens très encourageant pour l'avenir. Les branches promises nationalement à une diminution de leurs effectifs n'occupent plus qu'une position marginale dans la Zone d'Appui. En revanche, la Z.A.N.C. n'a pas échappé à la croissance des effectifs nationaux qui affecte des secteurs comme la chimie et les plastiques, la presse et l'édition, le papier carton. Enfin, en assurant le développement de branches d'activités en moindre progrès au niveau national, la Z.A.N.C. s'est donné des chances supplémentaires sur lesquelles appuyer un développement futur. Il en va ainsi des machines et industries mécaniques, dont l'expansion permettrait de renforcer les échanges avec les marchés d'approvisionnement et de vente périphériques, de l'industrie alimentaire et de l'industrie du verre à encourager en raison des relations de complémentarité avec d'autres activités locales.

Dans l'avenir, un renforcement d'activités de haut niveau est nécessaire et possible.

S'appuyant sur l'évolution encourageante enregistrée, l'industrialisation du Secteur Nord Champenois peut donc être amplifiée. L'importance relative des effectifs industriels y est encore limitée : à peine plus d'un tiers de la population active est occupé dans l'industrie contre les 4/10 dans la Basse-Seine et la Loire Moyenne, et la moitié dans l'O.R.E.A.V. Oise et Aisne. Certes, ces ordres de grandeur : sauraient être considérés comme des normes.

Toutefois, si l'on souhaite élargir les possibilités de promotion offertes aux travailleurs et accroître la sécurité de l'emploi, l'impératif premier est l'augmentation du nombre des emplois offerts.

Sans cette augmentation, la recherche de la qualité, tant en matière de qualification qu'en matière de conditions du travail, devient hasardeuse.

Certes, au cours de cette première étape de la croissance industrielle, la prépondérance des fonctions de fabrication au sein des établissements, entraîne une insuffisante qualification des emplois offerts et une infériorité des taux d'encadrement, au regard des valeurs enregistrées pour la France entière, même hors Région Parisienne. Mais, au cours d'une deuxième étape, le développement d'activités de haut niveau, faisant appel à une technologie plus avancée, insérées dans un environ-

nement industriel plus dense, assurant une autonomie de fonctionnement plus poussée et donc, distribuant des revenus plus importants, doit permettre l'apparition d'un marché du travail susceptible d'absorber les jeunes formés localement et d'attirer les salariés extérieurs à la Région.

La Z.A.N.C. entre dans cette deuxième étape du développement industriel.

Déjà, les efforts concourent à la mise en place d'un complexe assurant une plus grande inter-dépendance des activités et visant à resserrer le tissu industriel, pour offrir aux entreprises les plus exigeantes en matière d'environnement économique les conditions nécessaires à leur implantation. L'évolution des activités tertiaires s'inscrit dans la même direction et des perspectives offertes par la Zone d'Appui Nord Champenoise en matière de communication lèveront les derniers obstacles.

VERS DES ACTIVITES « TERTIAIRES » A FONCTIONS INTERREGIONALE ET NATIONALE.

Aux fonctions tertiaires « traditionnelles » s'ajoutent aujourd'hui des fonctions nouvelles qui tendent à réduire progressivement la dépendance de la Région vis-à-vis des pôles de services extérieurs. Bien plus, l'apparition d'activités tertiaires spécifiques conduit à poser en termes nouveaux le problème des relations fonctionnelles entre le Secteur Nord Champenois et les Métropoles tertiaires.

Stabilisation des fonctions « tertiaires traditionnelles ».

Bien que longtemps défavorisées dans le domaine des communications, Reims, Châlons-sur-Marne et Château-Thierry ont su, dans le passé, conquérir d'importantes positions en matière de redistribution de produits alimentaires, leurs dépôts de magasins à succursales multiples et de magasins coopératifs desservant la majeure partie du Nord-Est français. Paradoxalement, alors que la situation régionale va connaître une mutation fondamentale en ce qui concerne les infrastructures de liaison, les transformations en matière de circuits de distribution tendent à réduire ce rôle.

De même, l'expansion de l'agriculture avait permis un développement remarquable des activités de négoce et de commerce de gros des produits agricoles. Mais aujourd'hui, l'accroissement constant des volumes commercialisés ne suffit plus à exercer ses pleins effets sur l'emploi qui reste stationnaire par suite de la modernisation des techniques de stockage, de manutention et de gestion.

Des fonctions tertiaires nouvelles, élément de progrès.

Les faits les plus prometteurs pour l'avenir résident à présent dans l'apparition et le rapide développement d'activités nouvelles, dont l'essor s'est vu activement encouragé sur le plan local.

C'est ainsi que la spécialisation s'accroît dans le commerce de gros de produits industriels. La forte expansion de l'économie agricole a entraîné le développement d'un secteur actif de distribution d'engrais et de matériels, celle de l'industrie mécanique a donné une très grande impulsion à la commercialisation des métaux. Parallèlement, la fonction de transit par la région, de produits redistribués à l'extérieur, s'est trouvée valorisée.

Plus remarquable encore est l'amélioration du niveau et l'élargissement de la gamme des services offerts dans le domaine des activités de prestations aux entreprises (*). Dès aujourd'hui se trouvent réunies les conditions d'environnement minimales nécessaires au fonctionnement d'entreprises dont l'activité implique le recours à des équipements hautement spécialisés. Une stratégie active visant à donner encore plus d'autonomie fonctionnelle au Secteur Nord Champenois ne devrait pas rencontrer d'obstacles particuliers en dépit de la proximité relative de la Région Parisienne.

De la même façon, la qualité des services aux particuliers est en progrès constant. Avec l'implantation de la Maison de la Culture de Reims, avec la création de l'Université complétant un dispositif de grandes écoles de Reims et Châlons-sur-Marne, avec l'extension du Centre Hospitalier Régional, les grandes villes du Secteur deviennent des relais efficaces de Paris et des métropoles d'équilibre voisines. Dès à présent, les habitants de la Région tout entière et d'une vaste fraction de l'Aisne se voient offrir, à une distance raisonnable, un éventail de services leur évitant le recours systématique à des équipements « métropolitains » trop éloignés.

Jouant dans le même sens, la déconcentration administrative au niveau régional renforce parallèlement les fonctions tertiaires de Châlons-sur-Marne et de Reims.

Enfin, l'apparition d'activités tertiaires « spécifiques » à rayon d'action extrarégional, voire national, le maintien dans la Z.A.N.C. des services centraux de firmes ayant accédé à la dimension nationale ou internationale tendent à montrer que les villes du Secteur sont en mesure d'assurer certaines fonctions métropolitaines.

La présence dans la Z.A.N.C. d'organes de commandement est le signe que, désormais, les conditions sont réunies pour assurer un rayonnement de métropole.

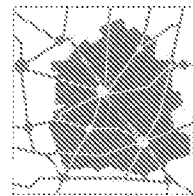
La poursuite de la croissance du secteur tertiaire s'appuiera en premier lieu sur le développement des fonctions à caractère régional. Celui-ci s'inscrit dans la ligne des tendances actuelles et sera encouragé par les efforts visant au renforcement des activités de gestion, de conception et de commercialisation, dans l'agriculture et dans l'industrie.

(*) Voir « Etude des Services aux Entreprises dans la Z.A.N.C. ». Rapport Général (octobre 1970). INTER G.

En outre, la promotion, à titre complémentaire, d'activités à rayonnement pluri-régional, voire national qui, par la masse des emplois créés, le niveau de qualification et de rémunération, constituent les moteurs de la croissance démographique de Paris, trouvera localement des éléments favorables. Qu'il s'agisse des centres des grandes villes où les responsables s'appêtent à lancer des programmes ambitieux de restructuration, ou qu'il s'agisse des sites extérieurs aux agglomérations, le Secteur offre, dès aujourd'hui, les conditions requises pour l'implantation de telles activités, par exemple, recherche scientifique et technique, négoce de gros à caractère national et international. De plus, par ses équipements régionaux, il offre les conditions d'environnement indispensables.

Chapitre 2

La zone d'appui nord champenoise : un pôle d'entraînement



Dans cet espace nécessairement sensible à l'évolution des courants d'échanges qu'est la Champagne du Nord, en raison de sa position comme de son poids, il convient d'être particulièrement attentif aux facteurs de changement qui commandent l'avenir de l'environnement géographique du Secteur.

La réussite d'une politique destinée à conforter l'essor enregistré par l'ensemble des activités en vue de faire de la Z.A.N.C. un pôle d'entraînement, dépendra étroitement de la nature des liens qui s'établiront entre elle et les régions qui l'entourent.

Laisserait-on s'établir des relations purement concurrentielles, les efforts réalisés ici et là auraient de fortes chances de se neutraliser. Veillerait-on au contraire à fortifier les solidarités naissantes, le développement de la Z.A.N.C. bénéficierait au Bassin Parisien tout entier.

UN POLE D'ENTRAINEMENT REGIONAL.

L'ensemble Reims-Châlons-sur-Marne-Epernay n'a longtemps entretenu que des rapports très distendus avec son environnement immédiat. Les relations économiques, culturelles, sociales s'intensifiant, cette situation connaît aujourd'hui un retournement complet. L'expansion de la Région tout entière et le développement du Secteur Nord Champenois lui-même tendent ainsi vers une plus grande complémentarité.

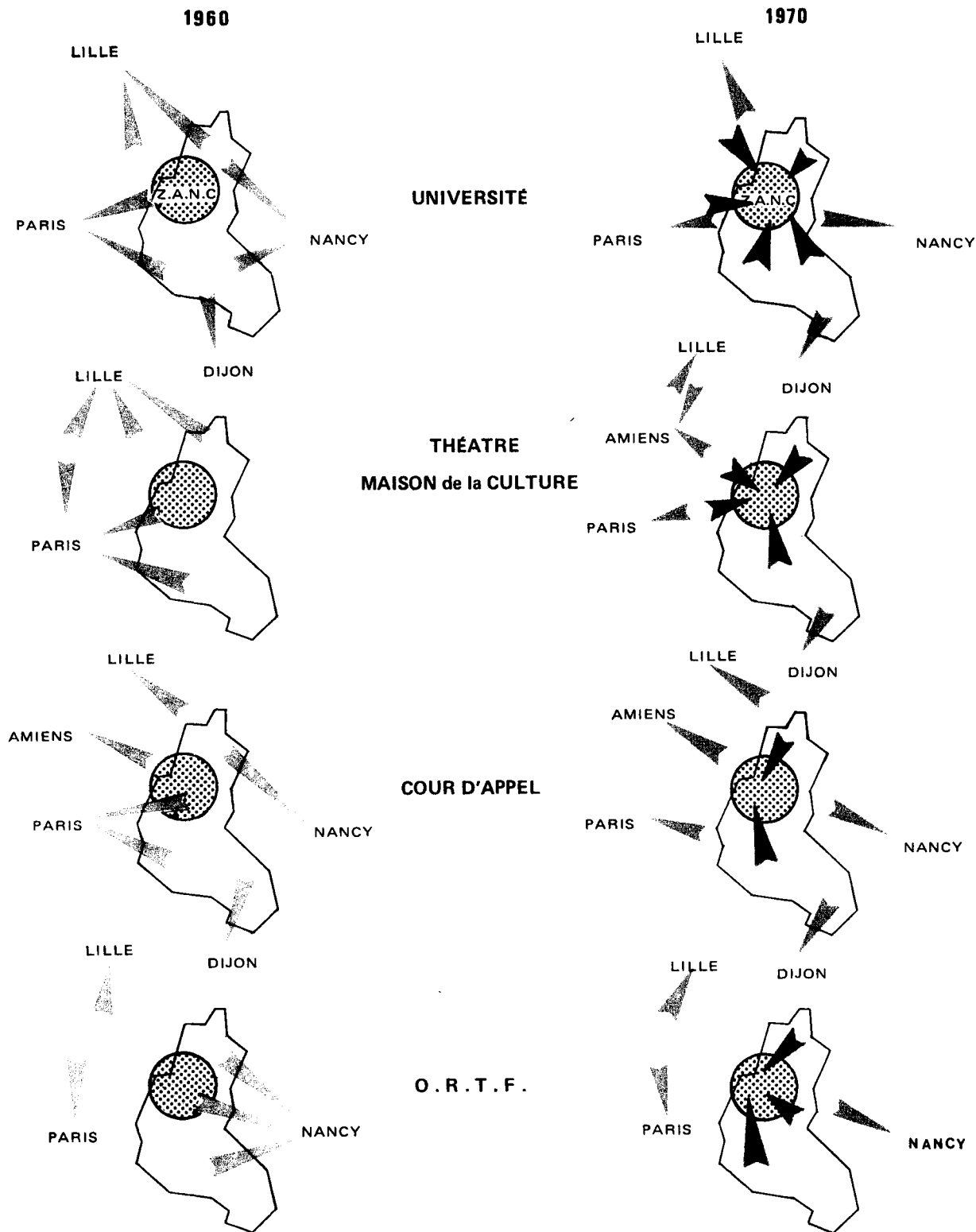
La Z.A.N.C. au service d'un ensemble régional.

Déjà, la politique active d'équipement entamée dans la Zone d'Appui a directement bénéficié à l'ensemble de la Région. Les grandes villes du Secteur Nord Champenois permettent aux habitants des petites villes et des campagnes des Ardennes, de l'Argonne et d'une vaste fraction de l'Aisne, trop éloignés de Paris et des métropoles d'équilibre pour bénéficier de leurs services de haut niveau, d'accéder à un mode de vie de meilleure qualité.

Du fait de cet effort, les taux de scolarisation traditionnellement faibles et les taux de fréquentation hospitalière enregistrent d'importants progrès, signe d'une meilleure diffusion des services dans cette portion du Bassin Parisien. De même, la

A L'EST DU BASSIN PARISIEN, LA Z.A.N.C. : POLE DE SERVICES REGIONAUX.

Evolution des conditions d'accès à quelques équipements de haut niveau .



renaissance d'un foyer culturel de haut niveau autour de la Maison de la Culture de Reims, conjuguée à la politique de desserrement de ses activités, permet un net élargissement de l'accès à la culture.

Dès lors, les habitants de la Région ont tout à gagner de l'amélioration du niveau de services offert par les équipements implantés dans les grands centres du Secteur Nord Champenois, par ailleurs seuls capables, à l'Est du Bassin Parisien, de relayer les services de haut niveau offerts par les métropoles d'équilibre voisines.

Dans cette optique, deux conditions sont à remplir pour que le renforcement de la Zone d'Appui Nord Champenoise soit plus largement mis au profit de l'ensemble régional.

La poursuite de la politique régionale d'amélioration des voies de communication permettra à toute la population, tant urbaine que rurale, résidant dans l'aire de rayonnement potentiel des équipements, d'y accéder plus commodément.

La libre utilisation des équipements du Secteur par cette population, en particulier par les habitants de l'Aisne sera, en outre, facilitée par la levée des contraintes administratives limitant actuellement au département ou à la région Champagne Ardenne la possibilité de recours à certains services.

L'évolution régionale rend possibles de nouveaux développements.

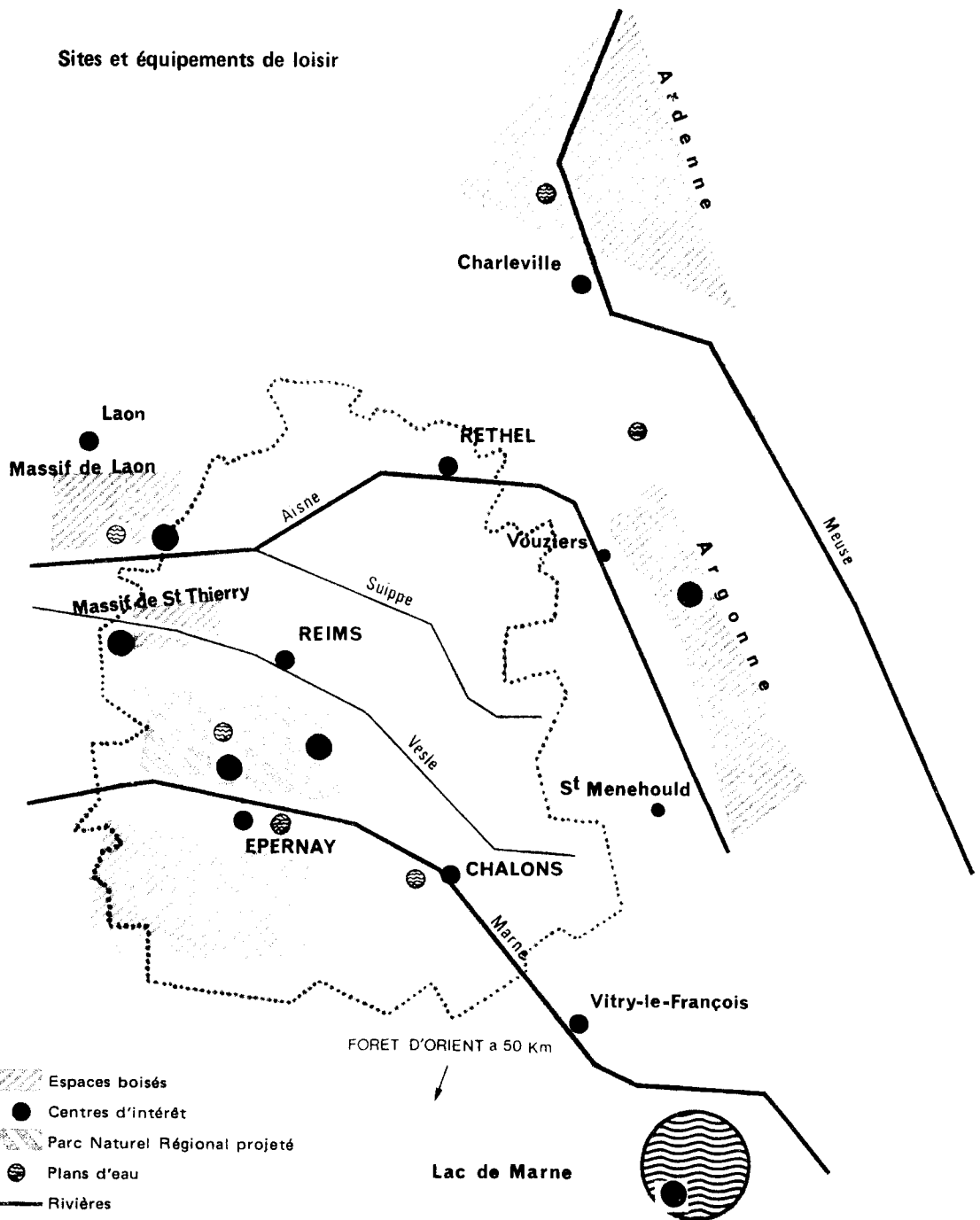
De la même façon, les responsables de l'expansion de la Zone d'Appui Nord Champenoise ont tout intérêt à voir le reste de la Région entrer à son tour dans la voie d'une croissance forte et durable.

En matière de services, la seule population du Secteur Nord Champenois ne permettra pas à tous les services de haut niveau d'assurer la rentabilisation indispensable à leur fonctionnement équilibré. De même, les services aux entreprises implantés dans le Secteur ne pourront offrir des prestations encore plus diversifiées que si leur marché se trouve élargi aux firmes localisées dans la périphérie et rendues plus dynamiques par l'essor de la Zone d'Appui Nord Champenoise. A cet égard, la création et l'affermissement de relations dynamisantes et entraînant s'inscrivent dans la ligne des tendances actuelles.

En matière de production, les possibilités offertes par la métallurgie ardennaise et haut-marnaise, dans la sous-traitance notamment, gagneraient à être plus systématiquement exploitées par les unités nouvelles implantées. Dans le domaine

AU CENTRE DE LA Z. A. N. C. ... UN PARC NATUREL REGIONAL.

Sites et équipements de loisir



agricole, l'accent se trouve à présent placé sur les relations nouvelles de complémentarité susceptibles de s'établir par association pour la production bovine des régions herbagères et des régions de grande culture (*).

Enfin, en ce qui concerne les loisirs, la périphérie du Secteur Nord Champenois dispose de ressources qui, valorisées, compléteront efficacement les possibilités propres à la Z.A.N.C.

Avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, l'Ardenne, l'Argonne, le lac de Marne, la forêt d'Orient et la région Laonnoise constitueront de puissants facteurs d'attractivité, bénéfiques à l'ensemble.

LA REGION PARISIENNE, FACTEUR DE LA CROISSANCE

De la dépendance qui affaiblit à la complémentarité qui renforce.

En étant tout à la fois source d'investissements, lieu de recours privilégié pour les services spécialisés, foyer d'innovations techniques utilisé par l'appareil productif et principal marché d'approvisionnement et de vente pour les entreprises, la Région de Paris a longtemps détenu certains des principaux moteurs de la croissance du Secteur Nord Champenois.

De fait, celle-ci y a été vigoureuse. Si, parmi les Zones d'Appui du Bassin Parisien, la Z.A.N.C. ne se situe qu'au 4^e rang pour la création des emplois industriels, elle fait cependant figure d'espace de desserrement privilégié, comparativement au reste du Bassin.

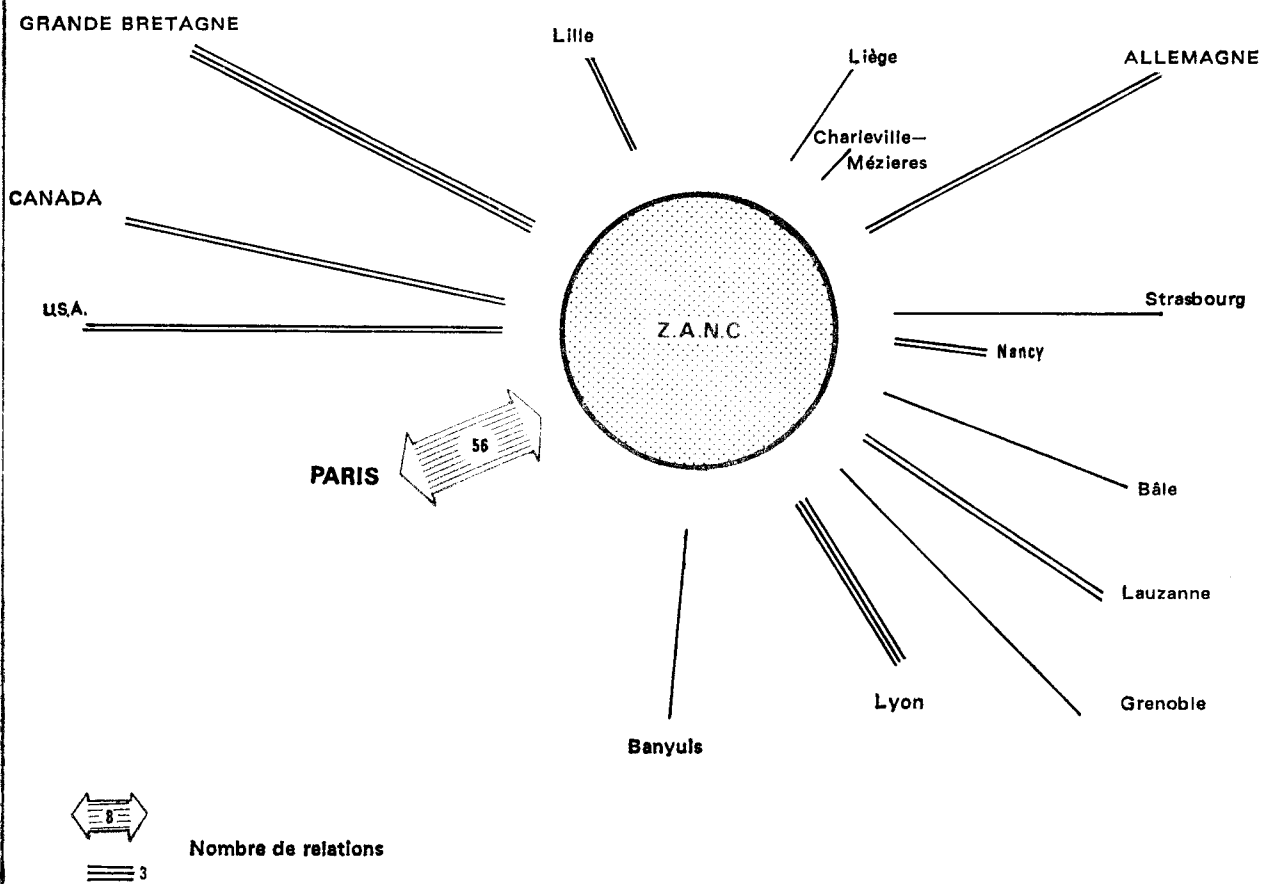
Toutefois, le desserrement depuis Paris n'a essentiellement permis qu'un « déversement » d'activités trop à l'étroit pour croître dans de bonnes conditions, d'activités offrant surtout des emplois peu qualifiés, d'activités sans relation avec l'environnement local en services parce que recourant à ceux de Paris, accessibles à moins de 1 h 30, et d'activités fortement liées aux marchés parisiens de vente et utilisant les approvisionnements originaires du Nord et de la Lorraine.

Parallèlement, à l'instar de toutes les Zones d'Appui, la Z.A.N.C. n'a pu longtemps mettre à la disposition de l'expansion décentralisée des firmes parisiennes que ses seules ressources en espace et en hommes.

(*) Rapport d'Orientation 1985 Champagne Ardenne (juillet 1969). Mission Régionale.

*UNE NOUVELLE FORME DE COMPLEMENTARITE AVEC PARIS .
LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE*

Relations avec les Centres de Recherche Extérieurs



Du fait de la rétention par Paris des activités « nobles », la qualité du développement de la Zone d'Appui s'est vue insuffisamment affirmée. Ainsi s'explique que la structure socio-professionnelle des emplois soit encore déséquilibrée, que le niveau des rémunérations distribuées par l'industrie soit juste moyen et que le degré d'intégration de l'économie du Secteur soit encore faible.

Cependant, la logique du freinage de la croissance démographique de la Région de Paris a conduit récemment à franchir une étape nouvelle.

Sortant des limites trop étroites de l'économie industrielle, le desserrement depuis Paris a d'abord permis la création de l'Université et amène aujourd'hui à placer l'accent sur le développement de la Recherche Scientifique et technique dont elle a posé les premiers jalons. En outre, est à présent soulignée la nécessité « de compléter, équilibrer et renforcer le développement industriel par l'implantation de bureaux dont l'expansion en Région Parisienne doit être contrôlée. La pression décentralisatrice qui s'est exercée jusqu'à ce jour sur les industries devrait, demain, être dirigée avec une égale vigueur sur les activités tertiaires ».

C'est donc en termes nouveaux que se trouve posé le problème des rapports entre Paris et le Secteur Nord Champenois, moins systématiquement fondés sur les effets d'asymétrie qui, depuis la première Révolution Industrielle, ont déterminé la division géographique du travail entre Paris et le reste du Bassin Parisien.

Un aménagement équilibré du Bassin Parisien.

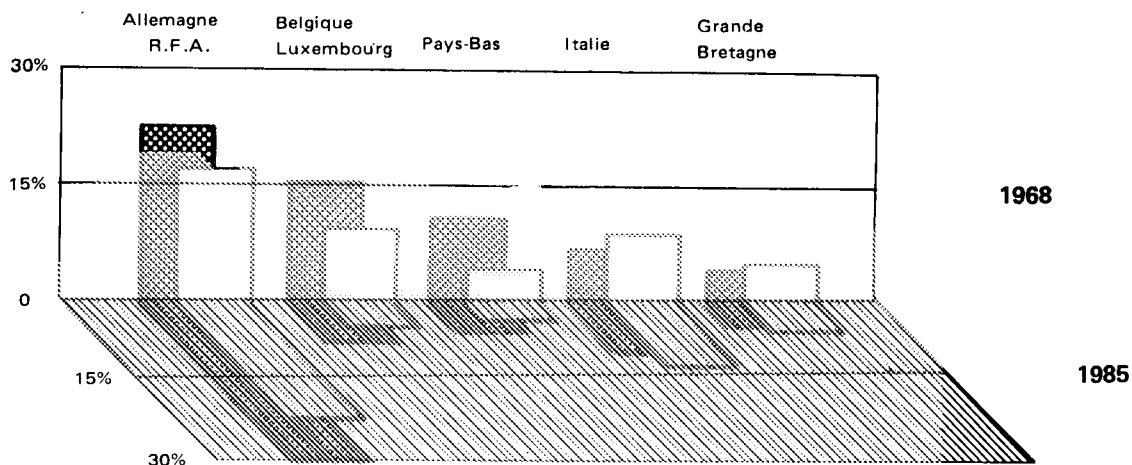
Caractéristique des difficultés rencontrées à promouvoir un développement équilibré dans le Secteur Nord Champenois, la trop faible ampleur du mouvement de desserrement des hommes (1 000 migrants par an dans le sens Région Parisienne - Z.A.N.C.) conduit à porter plus d'attention encore à la cause réelle de l'augmentation ininterrompue de population en Région Parisienne. Celle-ci tient de moins en moins à l'évolution des activités de production et toujours davantage à l'expansion des activités tertiaires.

A cet égard, les perspectives offertes par les Directives pour l'Aménagement du Bassin Parisien constituent autant de facteurs positifs pour la Zone d'Appui Nord Champenoise.

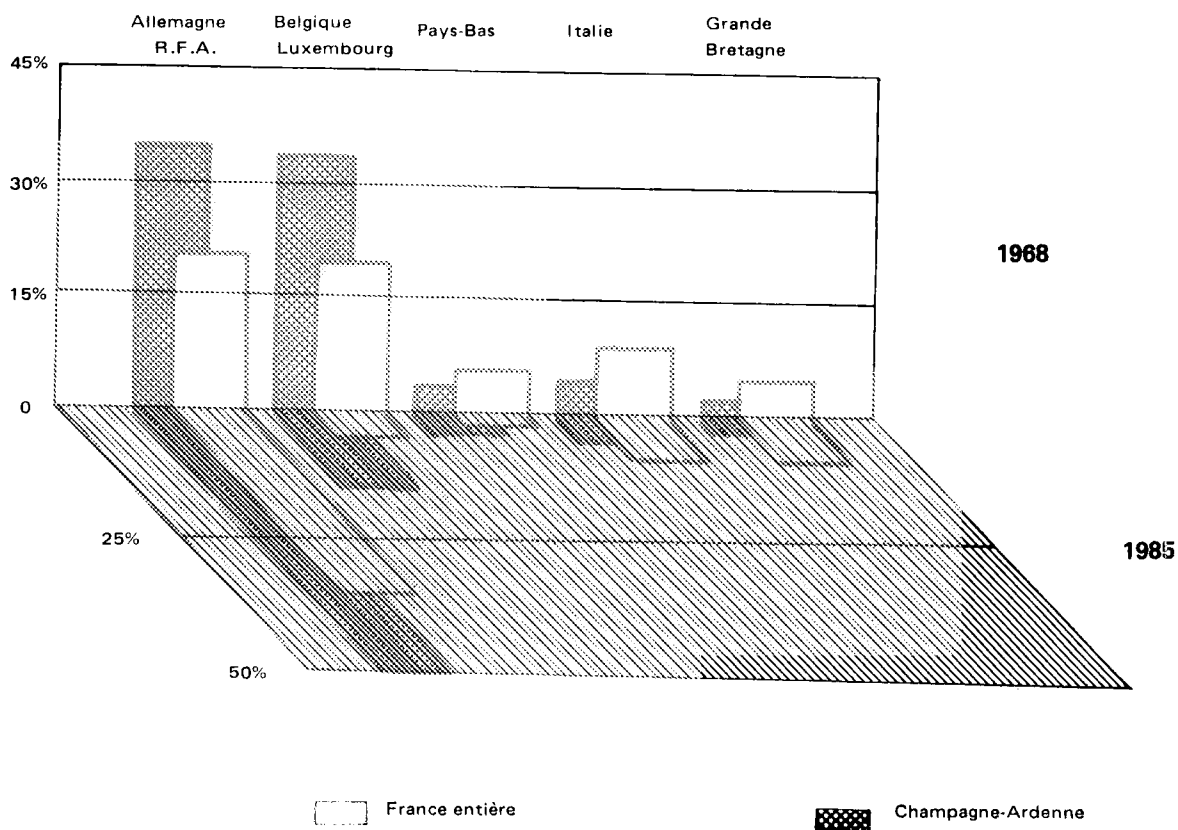
En visant notamment à renforcer la vocation universitaire des centres comme Reims, mais aussi en veillant à ce qu'ils soient dotés des possibilités effectives de dispenser un enseignement du plus haut niveau, appuyé sur une recherche de pointe, on se donnera l'un des outils les plus efficaces « pour offrir dans les Zones d'Appui, et notamment dans celles du Nord de la Champagne », des emplois secondaires et tertiaires plus nombreux et mieux rémunérés dans des activités exigeant plus de qualification ».

L'ALLEMAGNE - UN PARTENAIRE COMMERCIAL DE PLUS EN PLUS IMPORTANT POUR LA FRANCE MAIS ENCORE D'AUTANT PLUS POUR LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Répartition des exportations internationales.



Répartition des importations internationales.



□ France entière

▣ Champagne-Ardenne

En outre, reconnaissant le rôle anticipateur d'une politique d'accueil des hommes, en faisant « précéder par des programmes de logements les opérations d'implantation d'activités », on favorisera le développement des centres soumis périodiquement au suremploi de la main-d'œuvre.

Enfin, revenant sur la priorité donnée par le projet de Livre Blanc du Bassin Parisien au développement vers l'Ouest dans les vallées de la Basse-Seine et de la Loire Moyenne, les Directives prescrivent une stratégie d'aménagement plus équilibrée s'appuyant en particulier sur la situation privilégiée du Secteur Nord Champenois « dans l'Europe du Nord-Ouest, entre la Région Parisienne, les régions du Nord et de l'Est et les pays européens les plus dynamiques ».

ENTRE LA REGION PARISIENNE ET LE BASSIN RHENAN : LE SECTEUR NORD CHAMPENOIS.

L'évolution prévisible des échanges, fondée sur la nouvelle répartition des activités et des hommes dans l'ensemble du Nord-Ouest européen et sur la construction progressive du Marché Commun intégral, ne peut qu'accentuer la tendance à un développement du Secteur Nord Champenois moins directement dépendant de Paris.

Déjà, les Directives pour les études d'aménagement dans la Zone d'Appui Nord Champenoise, arrêtées par le Groupe Interministériel d'Aménagement du Bassin Parisien, insistent sur l'intérêt de la « position géographique entre Paris et les régions fortes de l'Europe du Nord-Ouest, favorable à un développement économique, notamment industriel, important dans la perspective du Marché Commun ».

De fait, les études conduites localement ont dégagé de manière plus fine encore en quoi la position du Secteur était de nature à lui permettre un développement plus intensif et de meilleure qualité.

Comparativement à la plupart des régions frontalières, singulièrement celles dont la conversion reste à faire, les branches d'activités menacées par l'intensification de la concurrence internationale ne représentent plus ici qu'une part marginale.

Bien au contraire, l'ouverture complète des frontières européennes constitue aujourd'hui une chance supplémentaire pour l'économie champenoise. Ses liens avec les partenaires étrangers du Marché Commun vont se fortifiant.

C'est ainsi que, pour les activités apparues depuis quinze ans dans le Secteur Nord Champenois, la part des exportations en direction de l'Allemagne et de la Belgique s'établit à un niveau deux fois supérieur à celui atteint par le reste du Pays. La proportion pourrait même dépasser vers 1985, 25 % pour la seule Allemagne, selon les prévisions les plus fiables (*).

(*) « Transports interrégionaux de marchandises 1985 » (1969). Ministère de l'Équipement Service des Affaires Économiques et Internationales.

Du projet de LIVRE BLANC DU BASSIN PARISIEN (6 . 3 . 1969) . . .

En l'état actuel, deux zones principalement semblent justifier une concentration particulière des actions :

- la basse vallée de Seine,*
- la vallée de la Loire Moyenne.*

Les deux autres Zones d'Appui ont des caractères différents ... Si, dans l'immédiat, il ne peut (y) être envisagé d'intervention massive, il faut aujourd'hui, par des mesures plus limitées et de nature diverse, fortifier ce qui existe et créer des structures d'accueil qui valorisent leur position particulièrement favorable dans l'Europe du Nord-Ouest.

**. . . aux DIRECTIVES D'AMÉNAGEMENT POUR LE BASSIN PARISIEN
arrêtées par le Conseil des Ministres le 5 . 8 . 1970 . . .**

En ce qui concerne l'organisation générale de l'espace, les « quatre Zones d'Appui » doivent bénéficier en priorité de la concentration des efforts . . .

**. . . précisées par le RAPPORT AU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL
d'AMÉNAGEMENT POUR L'ACTION RÉGIONALE ET
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.**

. . . en tant qu'outils principaux du desserrement parisien . . . les différentes Zones d'Appui se trouvent en concurrence : il n'y a pas lieu de fixer de priorité de telle zone par rapport à telle autre. Au demeurant, les actions y seront assez différentes, en fonction de leurs problèmes et de leurs vocations particulières.

Le mouvement plein d'avenir représenté par la création d'activités sur investissements internationaux, allemands surtout, ouvrira encore plus largement le Secteur Nord Champenois à des influences autres que celle de Paris.

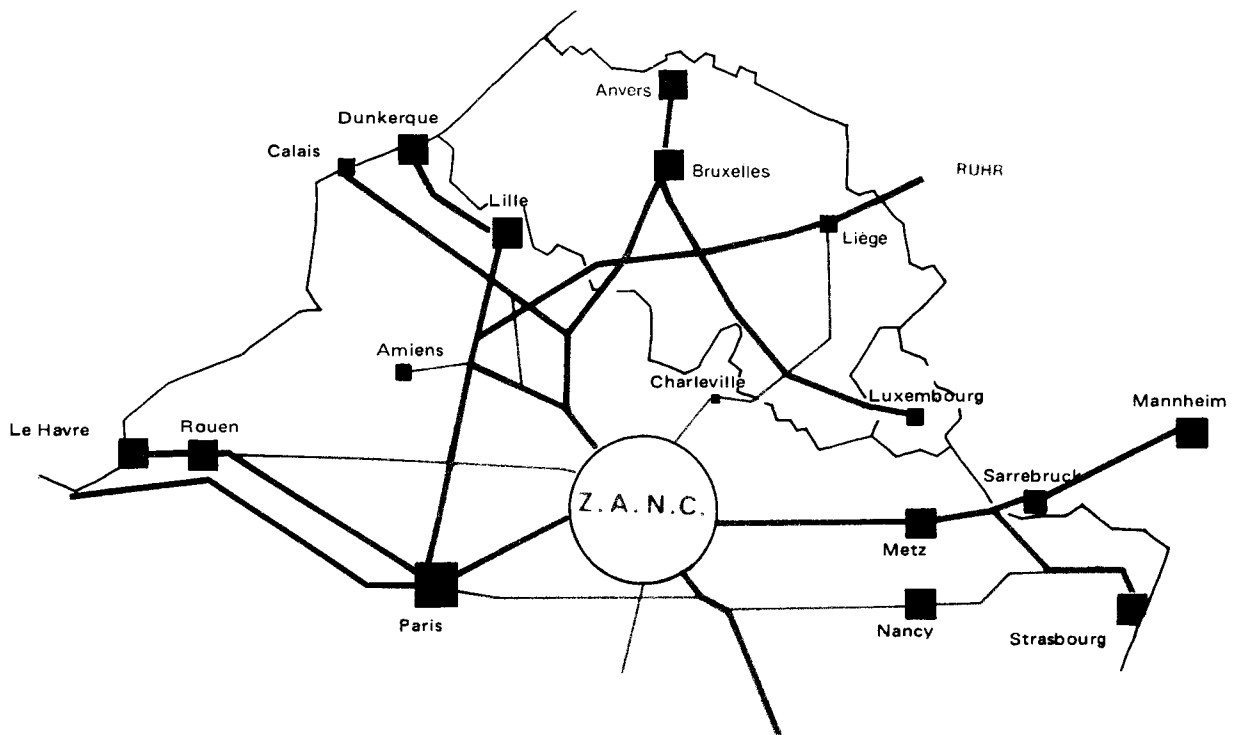
Ces activités, qui visent le plus souvent la pénétration du marché de vente parisien, sont liées à leurs « bases arrières » dans une proportion allant jusqu'à 80 % de leurs achats, contrairement aux unités du desserrement parisien implantées en Champagne, qui étaient pour l'essentiel liées aux sources parisiennes d'approvisionnement.

C'est à cette évolution que l'on doit d'abord d'avoir vu se poursuivre la croissance des effectifs occupés par l'industrie, malgré le ralentissement passager de la décentralisation, sur la Champagne, des expansions de firmes parisiennes. En outre, elle doit permettre au Secteur Nord Champenois de remédier, à moyen terme, aux faiblesses structurelles de l'appareil de production. Assurant principalement le développement de secteurs comme ceux de la chimie fine et des machines et appareils mécaniques, les unités internationales apparues en Champagne du Nord ne manqueront pas d'exercer d'importants effets d'entraînement par les revenus distribués, souvent supérieurs à la moyenne, comme par l'intensité de leurs relations avec l'environnement local en services.

L'amélioration des liaisons en direction de l'Est et du Bassin Rhénan affermira, demain, ces solidarités nouvelles.

LA Z.A.N.C. CROISEMENT DE ... AUTOROUTES

Routes et Autoroutes

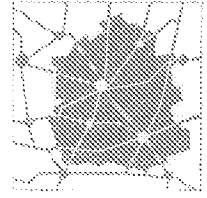


Voies inscrites au projet du Schéma directeur des routes et autoroutes intéressant la Z.A.N.C.

- Autoroute
- Autre voie primaire

Chapitre 3

Les chances : les grandes infrastructures de communication



Dans le contexte d'intensification des échanges qui caractérise l'économie du Nord-Ouest européen, le tracé des grandes voies de circulation des hommes, des marchandises et de l'information a une incidence déterminante sur la capacité de développement des Régions.

De puissantes infrastructures de liaison vont permettre aux grands courants d'échanges d'irriguer et de fortifier l'économie de la Champagne du Nord. Ce destin est primordial pour une Région qui se présente historiquement comme un point de convergence des grands axes et qui a conscience que le renforcement de ceux-ci n'est pas de son intérêt exclusif, mais constitue l'une des clefs de l'insertion de l'économie française dans l'économie européenne.

LA Z.A.N.C. CROISEMENT DE DEUX AUTOROUTES.

Longtemps laissée à l'écart des grands travaux routiers, et disposant d'un réseau très fragile en raison de l'instabilité de son sous-sol, la Champagne du Nord sera dotée, au cours des prochaines années, de grandes infrastructures routières indispensables à sa croissance.

Le Schéma Directeur des Routes et Autoroutes a, en effet, prévu la création de deux autoroutes Paris-Est et Calais-Dijon, qui se croiseront dans la Z.A.N.C.

L'aménagement d'une seconde liaison Paris-Est, tangeantant la Z.A.N.C. au Sud, et de quatre autres liaisons en direction des ports de la Basse-Seine, des Pays-Bas, de la Ruhr et du Centre de la France, complètera le dispositif.

Dès 1976, la première section de l'autoroute Paris-Est A4 sera mise en service entre Paris, Reims et Châlons-sur-Marne et desservira au passage Château-Thierry.

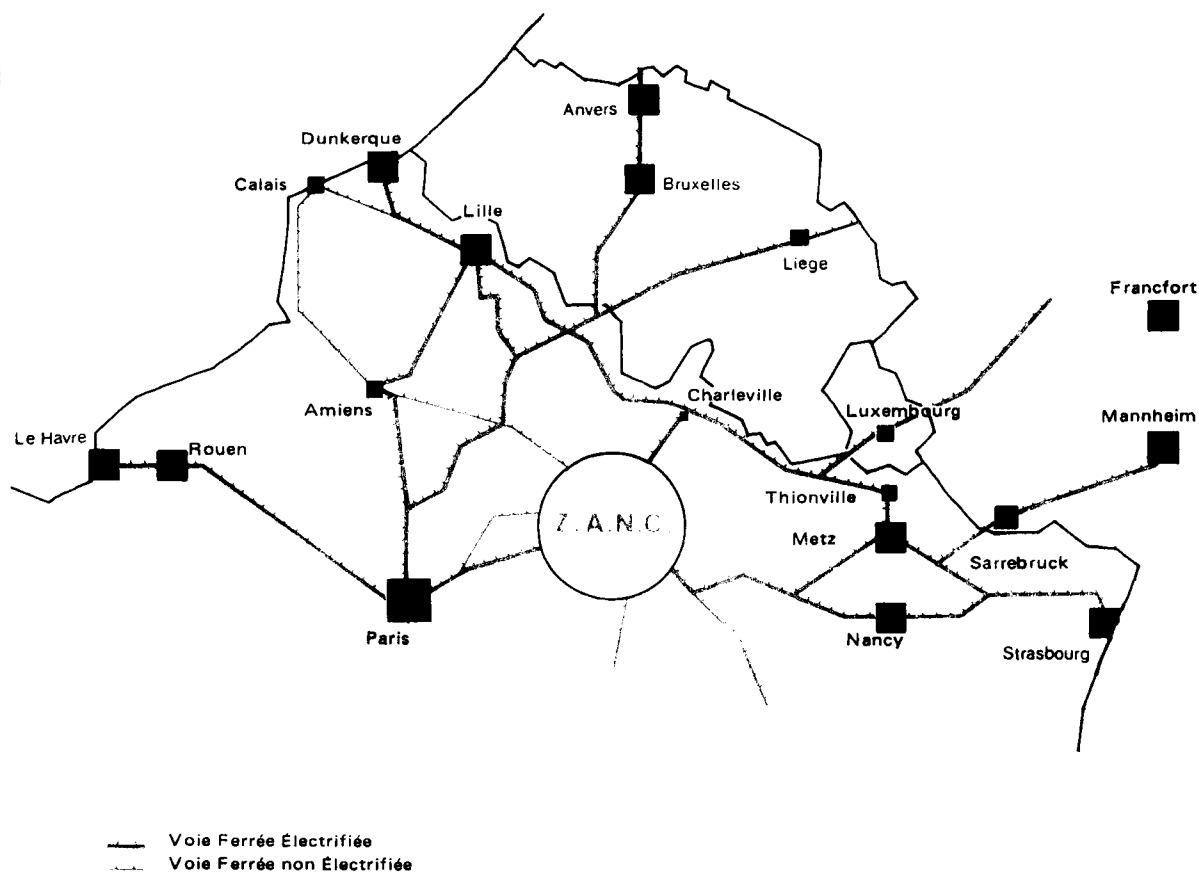
Epernay, situé à l'écart du tracé, sera raccordé, en direction de Paris, par l'échangeur de Villers-Agron au Nord de Dormans.

En 1978 sera réalisée la section Châlons-sur-Marne-Metz qui, grâce au raccordement, au niveau de Sarrebruck, au réseau routier allemand, et par l'autoroute Metz-Strasbourg, facilitera les relations entre la Zone d'Appui, la Lorraine du Nord et l'ensemble de l'Est Rhénan.

En outre, l'aménagement simultané de la RN4 reliant Paris à Nancy et passant en limite Sud de la Zone d'Appui, offrira à Châlons-sur-Marne un deuxième accès à Paris, et à l'ensemble de la Z.A.N.C. une bonne liaison avec le Sud de la Lorraine.

LA Z.A.N.C. SUR LE RESEAU FERROVIAIRE PARIS EST

Voies Ferrées



En 1980-1985, liée au percement du tunnel sous la Manche, interviendra la réalisation de l'autoroute A26 Calais-Dijon qui, raccordée aux autoroutes A6 et A7, favorisera les échanges avec l'ensemble du Sud-Est Français, la Suisse et l'Italie.

Vers le Nord, le tracé par Laon et Saint-Quentin se confondra avec l'autoroute A1 de Péronne à Arras et assurera l'accès direct à Lille.

A partir de Laon, la modernisation de la RN2 permettra la liaison vers Maubeuge et, par raccordement au réseau autoroutier belge sur un débranchement déjà prévu au Sud de Mons, donnera accès à Bruxelles et, au-delà, à Anvers et aux Pays-bas. A plus long terme, la réalisation d'une voie autoroutière Laon-Maubeuge-Mons irrigant la vallée de la Sambre et raccordée près de Landrecies à la rocade minière selon le Schéma d'Aménagement Régional du Nord (*), renforcera la liaison Bruxelles-Reims, assurant le débouché des Pays-Bas vers la vallée du Rhône, et constituera une alternative au tracé de A26 par Béthune, Arras, Péronne, Saint-Quentin, Laon pour les échanges entre l'Angleterre et le Sud-Est européen.

En l'attente de la mise en service de la Section Sud de l'autoroute A26, l'aménagement en direction de Troyes de la RN 77, élargie et mise hors gel, facilitera l'accès à l'autoroute A6 vers la vallée du Rhône. Elle permettra en outre aux relations entre la Z.A.N.C. et le centre de la France, la Zone d'Appui de la Loire Moyenne en particulier, de s'effectuer sans passer par Paris.

Parallèlement, la RN 31, aménagée en direction de Rouen et du Havre, constituera le maillon d'un axe routier important reliant directement la Basse-Seine à la Lorraine et au Bassin Rhénan et desservant le Sud de la Zone d'Appui de Picardie.

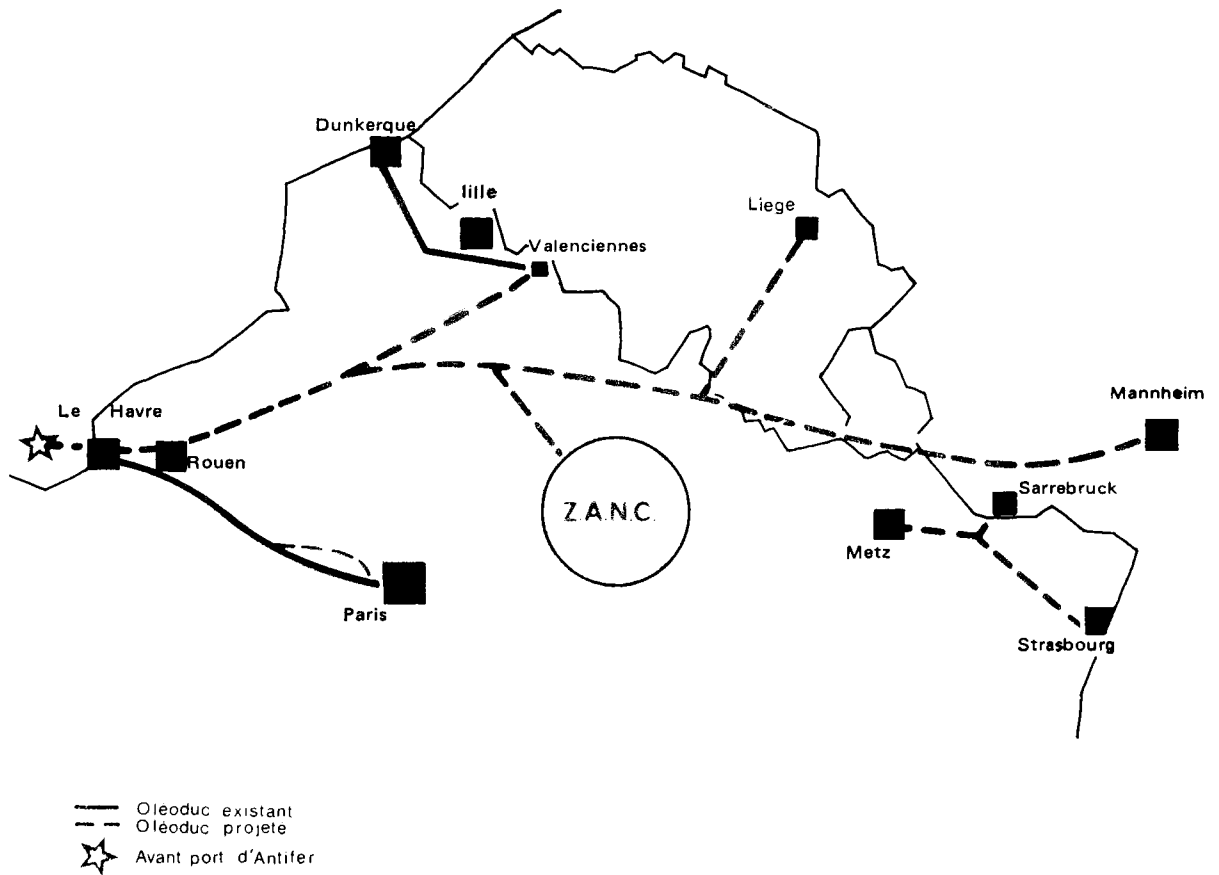
Enfin, l'aménagement de la RN 51 en direction de Charleville et le raccordement, par la liaison rapide Sedan-Bouillon au réseau belge, doit permettre d'assurer dans de bonnes conditions les relations avec Liège, la Ruhr et l'Allemagne du Nord.

Ainsi, la situation géographique du Secteur Nord Champenois va redevenir stratégique pour toutes les activités productives qui cherchent à s'appuyer à la fois sur les marchés de la partie Nord du Bassin Parisien et de l'Est Rhénan, tout en profitant du marché d'appoint offert par le Nord et la Belgique.

(*) Voir « Les relations ferroviaires de Voyageurs dans la Z.A.N.C. » (en cours de publication). Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

LA Z.A.N.C. ALIMENTÉE PAR TANKERS DE 1 000 000 de TONNES

Oléoducs



De même, les très importants flux touristiques liant le Nord-Ouest européen à la Méditerranée, trouveront une voie de passage quasi obligée dans le Secteur.

LA Z.A.N.C., SUR L'AXE FERROVIAIRE PARIS-EST.

La Z.A.N.C. est aujourd'hui traversée par un seul axe ferroviaire important par les trafics marchandises et voyageurs supportés, l'axe Paris-Est, desservant Châlons-sur-Marne et Epernay, mais laissant Reims à l'écart.

Les relations voyageurs.

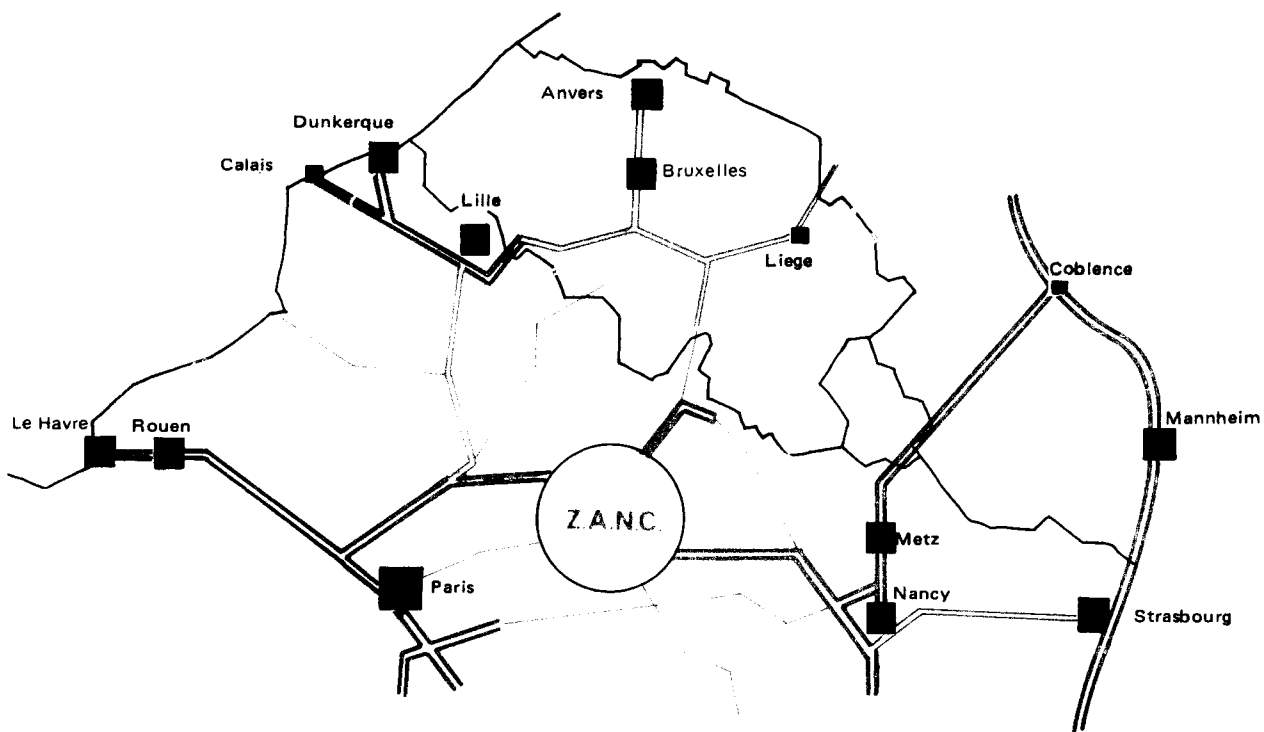
De ce fait, les relations au départ de Reims, tant avec Paris qu'avec l'Est subissent un allongement notable. Si, malgré cet allongement, les liaisons avec Paris sont relativement bonnes du fait de l'importance des trafics, les relations avec l'Est, direction dans laquelle les échanges sont de faible intensité, n'atteignent pas la qualité qu'elles ont au départ de Châlons-sur-Marne et d'Epernay situées sur l'axe de transit. Avec les autres régions, qui ne sont rattachées à l'ensemble des villes maîtresses de la Z.A.N.C. que par des voies mineures, les liaisons sont de qualité très médiocre.

A court terme, les perspectives d'amélioration passent par des mesures d'exploitation du réseau. Une meilleure adaptation aux relations d'affaires sera notamment recherchée avec Paris, par la création de nouvelles relations rapides, et avec l'Est, essentiellement en interrompant à Châlons-sur-Marne et Epernay des trains d'affaires qui y passent actuellement sans s'arrêter.

A long terme, les projets visant à assurer par trains à très grande vitesse (T.T.G.V.) des relations entre Paris et la Lorraine sont de nature à ouvrir au Secteur Nord Champenois de nouvelles possibilités. Les trafics en jeu semblent suffisants pour permettre dès 1985 d'envisager cette liaison sur infrastructure nouvelle passant par Reims puisque, avec près de 14 000 voyageurs par jour, les prévisions sont supérieures au seuil de rentabilité admis par la S.N.C.F. dans son étude Paris-Lyon. Retenu par le Schéma d'Aménagement de la Métropole Lorraine approuvé par le Gouvernement en 1970, ce projet renforce la possibilité qui, demain, sera donnée à la Zone d'Appui de rééquilibrer ses échanges en direction de l'Est et, plus particulièrement, de l'Allemagne Rhénane où, dans le même temps sera promue une relation par turbo-train Sarrebruck-Francfort.

LA Z.A.N.C. ARRIERE PAYS DU HAVRE ET DE DUNKERQUE

Voies Navigables



Projet de Réseau envisagé
pour 1985

- Grand Gabarit
- == Moyen Gabarit
- Petit Gabarit

Les relations marchandises.

La perspective d'un réseau marchandises simplifié, autour d'un nombre limité de gares-centres à rayonnement régional et dotées de moyens lourds de transbordement, constitue aujourd'hui une orientation fondamentale rendue impérative par la recherche d'une rentabilité commerciale accrue.

En raison de son trafic, la gare de Reims est en cours d'équipement à cet effet. Elle a déjà reçu un portique transcontainer et le regroupement des installations de tri et de transbordement dans un ensemble fonctionnel est envisagé.

A terme, l'évolution des techniques qui pourraient autoriser un délestage et un accrochage des wagons sans arrêt du convoi principal permettrait, en gare de Châlons-sur-Marne, l'accès direct aux convois transitant sur l'axe Paris-Est dont le trafic est le plus dense, assurant de ce fait un acheminement encore plus rapide des livraisons et des approvisionnements de l'ensemble de la Z.A.N.C.

Ainsi, la rentabilité commerciale de l'exploitant rejoint la volonté d'aménagement du territoire, comme l'intérêt des entreprises qui, dans le Secteur Nord Champenois tout entier, se verront offrir un niveau de services plus élevé.

LA Z.A.N.C., ARRIERE-PAYS DU HAVRE ET DE DUNKERQUE.

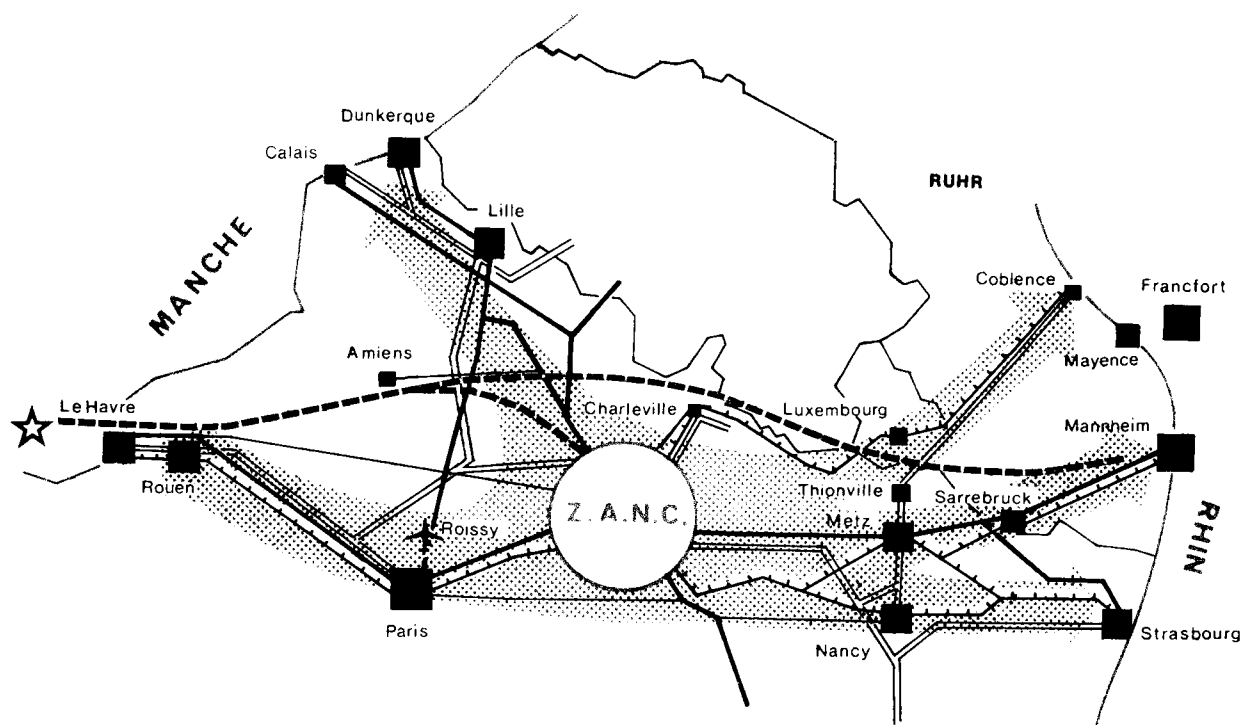
Dans ces conditions, quel peut être l'intérêt d'une amélioration des relations, fluviales en particulier, en direction de la Basse-Seine et de ses ports comme en direction de Dunkerque ?

La décision prise par les pouvoirs publics de donner aux ports du Havre et de Dunkerque les moyens, tant techniques que financiers, de concurrencer les grands ports de l'Europe du Nord, va progressivement conduire à un déplacement vers ces futures plaques tournantes du commerce international, des sources d'approvisionnement en matières premières et produits bruts : aciers, engrais, produits chimiques bruts, etc...

Les échanges entretenus entre les ports et leur arrière-pays utiliseront un système de transports lourds complété par des moyens de communication facilitant les relations d'affaires. Aujourd'hui, en dehors de la voie ferrée, ce système ne repose que sur un réseau de canaux à petit gabarit, d'enfoncement à 1,80 m, dont l'adaptation est indispensable.

LA Z.A.N.C. MAILLON DE L'AXE DE DEVELOPPEMENT MANCHE - RHIN

Les Grandes Infrastructures de Communication



- Autoroute
- Autre Liaison de 1er Ordre
- Voie Ferrée Électrifiée
- Canal
- - - Oléoduc
- ★ Cap d'Antifer

La possibilité qui sera donnée au Havre par son avant-port d'Antifer, d'accepter des pétroliers géants d'un million de tonnes, permet d'envisager la construction d'un pipe-line de brut reliant Le Havre à l'Allemagne avec antenne dans la Zone d'Appui Nord Champenoise, alimentant une raffinerie locale.

De plus, conformément aux perspectives offertes par le Schéma Directeur des Voies Navigables en cours d'élaboration, les relations avec Le Havre et Dunkerque s'appuieront sur le projet de canal à grand gabarit Seine-Est rattaché au réseau du Nord au niveau de Compiègne. Compte tenu notamment de l'incidence du projet de conduite spécialisée assurant les fournitures en hydrocarbures, l'impact sur l'économie de la Zone d'Appui de la réalisation de ce projet de canal à grand gabarit n'a pu être établi avec précision. Son avantage incontesté est cependant de ne pas laisser au fer le monopole du transport des pondéreux. A terme s'ensuivrait une baisse du coût de transport des matières premières, élément de compétitivité supplémentaire, tant pour l'agriculture que pour l'industrie semi-lourde dont le développement se verrait ainsi encouragé.

L'antenne Nord de cette liaison Seine-Est, desservant les villes industrielles des Ardennes (Charleville, Mézières, Sedan), pourrait de plus assurer le raccordement au réseau belge à grand gabarit, sous condition qu'intervienne un accord entre les deux pays pour l'aménagement de la Meuse en amont de Givet.

LA Z.A.N.C. ET L'AEROPORT DE ROISSY EN FRANCE.

Le Secteur Nord Champenois dispose aujourd'hui de deux aérodromes de classe B, Reims-Champagne et Vatry situés, le premier au Nord de Reims, le second au Sud de Châlons-sur-Marne, permettant l'atterrissage et le décollage des appareils par tous les temps. A l'heure actuelle, seul l'aérodrome de Reims est ouvert aux appareils civils.

Mais le problème de l'utilisation de Vatry par des avions d'affaires assurant les relations au départ de Châlons-sur-Marne est posé, de même que celui du classement de l'aérodrome de Prunay, situé au Sud-Est de Reims, en catégorie C.

Le Schéma Directeur des Bases Aériennes, adopté par le Gouvernement, prévoit qu'à échéance de quinze ans seules des relations aériennes à moyenne distance pourront être assurées directement depuis le Secteur Nord Champenois.

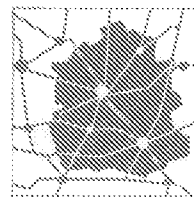
En effet, la proximité de l'Aérodrome de Roissy-en-France, dont l'ouverture est prévue pour 1974 et dont l'accès sera assuré, dès 1976, en moins d'une heure par l'autoroute A4, permettra d'assurer les relations intercontinentales dans les meilleures conditions de services.

Pour les chefs d'entreprises implantées dans le Nord de la Champagne, cet équipement représentera une possibilité d'accès aux marchés internationaux. Plus généralement, les centres privés de décisions, parfois très importants, qui sont déjà localisés dans la Z.A.N.C., seront assurés de relations d'affaires rapides et commodes avec toutes les grandes métropoles mondiales.

Par contre, pour les relations à moyenne distance, principalement pour celles qui resteront mal desservies par route et par fer, la création de lignes régulières s'avèrera nécessaire au départ de la Z.A.N.C. En ce sens, la liaison quotidienne avec Lyon, plaque tournante aérienne du Sud-Est, représente une expérience à élargir à d'autres directions.

Enfin, à échéance de la fin du siècle, le secteur Nord Champenois pourrait éventuellement accueillir de nouveaux équipements lourds aéronautiques qui pourraient s'avérer nécessaires à l'ensemble du Bassin Parisien, du Nord et de l'Est français. Toutefois, cette possibilité est très fortement liée à une réaffectation des terrains aujourd'hui utilisés comme camps militaires.

Conclusion de la partie I : Un maillon de l'axe économique Manche-Rhin



L'orientation de la stratégie d'expansion de la Champagne du Nord est donc claire. Dans tous les domaines, elle devra viser à renforcer les relations de complémentarité qui lient potentiellement la Zone d'Appui Nord Champenoise à ses partenaires localisés le long de l'axe Manche-Rhin.

Compte tenu de l'orientation de la politique nationale d'aménagement du territoire, des décisions prises quant aux grands équipements structurants à l'échelle de la moitié Nord du Pays (ports maritimes, aérodromes, voies autoroutières et fluviales) et de l'évolution des grands courants d'échange, l'efficacité des efforts menés dans la Z.A.N.C. sera d'autant plus élevée que l'on parviendra à les articuler avec les efforts réalisés en Basse-Seine, en Picardie, en Région Parisienne et en Lorraine.

Ainsi que le soulignait la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (*) « les équipements de transport renforceront considérablement la solidarité économique sur un axe qui, de la région de Caen en suivant la Basse Vallée de la Seine, puis les vallées de l'Oise et de l'Aisne, s'étendra jusqu'à la zone septentrionale de la Champagne, englobant au passage la ville nouvelle de Cergy-Pontoise, l'aéroport de Roissy-en-France, les villes de la vallée de l'Oise, de Creil à Compiègne et la région de Reims ».

Sur cet axe, la Zone d'Appui Nord Champenoise doit constituer le foyer d'activités agricoles, industrielles et tertiaires indispensable à l'ouverture européenne de l'économie du Bassin Parisien tout entier, et un pôle d'entraînement capable d'introduire sa région et, plus généralement, l'Est du Bassin dans un processus cumulatif et durable d'expansion.

Quelles incidences peut avoir, dans l'immédiat, cette vue prospective d'un faisceau de voies de communication irrigant en activités les régions qu'elles parcourent et permettant à chacune d'elles de se nourrir de l'expansion de l'autre ?

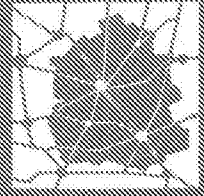
Deux conditions paraissent devoir être remplies pour que s'exercent pleinement les effets de la conjonction d'efforts, publics et privés, dans ce vaste ensemble géographique et dans la Champagne du Nord en particulier.

La première, porte sur la nécessaire extension des pratiques de concertation entre l'ensemble des partenaires de l'axe de développement. Déjà amorcées en matière de politique d'équipements routiers et fluviaux, celles-ci devront être étendues aux autres secteurs d'équipements en infrastructures et, plus encore, aux politiques relatives aux activités économiques.

Dans ce dernier domaine, la concertation devra tenir compte du fait que la constitution, dans la Basse-Seine, d'un ensemble portuaire de taille mondiale qui réponde à un objectif national, s'appuiera plus efficacement sur l'accélération de l'expansion dans l'hinterland, de la Z.A.N.C. en particulier, que sur la saturation des sites industriels portuaires eux-mêmes.

(*) Rapport de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire pour l'orientation du VI^e Plan. Commissariat Général du Plan. 1970.

La seconde condition concerne les modalités de l'organisation de l'espace à l'intérieur du Secteur. Prête à devenir « la porte européenne » du Bassin Parisien en direction de l'Allemagne, la Zone d'Appui Nord Champenoise doit, au niveau de sa politique d'aménagement de l'espace, et notamment de ses villes, être dotée des moyens lui permettant d'assumer ses fonctions nouvelles.



Partie II

**Un objectif fondamental :
un marché unique du travail,
aux dimensions élargies**

**LA ZONE D'APPUI NORD CHAMPENOISE DANS LE BASSIN PARISIEN
ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE COMPARÉE**

Échelon géographique	Population 1962 (1)	Population 1968 (1)	Accroissement 1962-1968	Accroissement 1954-1962	Annuel moyen 1962-1968
Bassin Parisien (2)	16 581 318	17 838 078	1 256 760	1,3 %	1,2 %
Région de Paris	8 469 863	9 238 338	768 475	1,9 %	1,5 %
Bassin Parisien hors Région de Paris	8 111 455	8 599 740	488 285	0,7 %	1,0 %
Basse Seine	1 075 753	1 173 709	97 956	1,3 %	1,4 %
Vallée de la Loire Moyenne	634 268	723 587	89 319	1,5 %	2,2 %
Vallée de l'Oise et de l'Aisne	502 000	549 500	47 500	1,5 %	1,5 %
Zone d'Appui Nord Champenoise	380 630	422 016	41 386	0,9 %	1,7 %

(1) Population sans doubles comptes.

(2) Régions de Champagne-Ardenne, Picardie, Haute Normandie, Basse Normandie, Centre, Paris, et départements de la Sarthe, Nièvre, Yonne.

**CROISSANCE URBAINE ET RURALE DANS LA ZONE D'APPUI
NORD CHAMPENOISE**

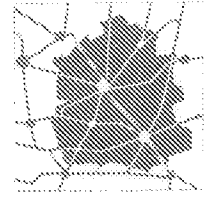
Agglomérations (définition 1968)	Classe de taille en 1962 (en milliers)	Population 1962 (1)	Population 1968 (1)	Accroiss ^t . 1962-68	Accroiss ^t . annuel moyen	Taux au niveau régional (2)
REIMS	+ de 80 hab. urb.	143 677	167 830	24 153	2,63 %	2,4 %
CHALONS SUR MARNE	40 à 80 hab. urb.	45 887	56 027	10 140	3,38 %	2,4 %
EPERNAY	10 à 40 hab. urb.	30 077	32 774	2 697	1,44 %	1,6 %
Ensemble I		219 641	256 631	36 990	2,63 %	2,1 %
RETHEL, AY, MOURMELON, FISMES, SUIPPES, VERTUS... Ensemble II	2 à 10 hab. urb.	27 275	29 758	2 483	1,45 %	1,4 %
Ensemble I + II		246 916	286 389	39 473	2,5 %	2,0 %
AVIZE, BAZANCOURT, WITRY-LES-REIMS, GUIGNICOURT, MAREUIL-LE-PORT, LE MESNIL-sur-OGER, WARMERIVILLE, PONTFAVERGER, DAMERY, VERZENAY, COURTISOLS, COURCY, RILLY-LA-MONTA- GNE, VERZY, St MARTIN d'ABLOIS, CUMIERES, CRAMANT, DORMANS. Ensemble III	1 à 2 hab. rur.	24 182	25 022	840	0,58 %	
Ensemble IV	0 à 1 hab. rur.	109 532	110 605	1 073	0,02 %	
Ensemble III + IV ...		133 714	135 627	1 913	0,22 %	- 0,3 %
TOTAL GÉNÉRAL		380 630	422 016	41 386	1,75 %	1,0 %

(1) Population sans doubles comptes.

(2) Pour les agglomérations de même classe de taille.

Chapitre 1

Une aire de croissance démographique accélérée



L'accroissement de la population du Secteur Nord Champenois et la « densification » de son espace ne constituent pas des fins en elles-mêmes.

Toutefois, si l'on ne veut pas introduire un frein à l'importante croissance économique attendue dans le Secteur, la poursuite de la politique d'accueil, déjà largement engagée dans les villes-maîtresses, s'impose.

LE RYTHME DE PEUPEMENT PLACE LA Z.A.N.C. EN DEUXIEME POSITION DES ZONES D'APPUI DU BASSIN PARISIEN.

Supérieur à la moyenne du Bassin Parisien et pour la première fois, au taux enregistré en Région de Paris, le rythme de croissance annuel de la population entre les deux derniers repères connus, les recensements, classe la Zone d'Appui Nord Champenoise en deuxième position des Zones d'Appui du Bassin Parisien.

Par l'accélération du taux entre les deux dernières périodes intercensitaires, 1954-1962 et 1962-1968, la Z.A.N.C. a même enregistré les progrès les plus importants.

De ce fait, de 1962 à 1968, la Z.A.N.C. a contribué pour plus de la moitié, très exactement 56,5 %, à l'accroissement de la population de la Région Champagne Ardenne tout entière, alors qu'elle fait vivre moins du tiers de la population régionale.

La signification de ce résultat ne saurait être minimisée, s'agissant d'un secteur géographique dont le niveau de peuplement de 1962 était à peine équivalent à celui de 1896 (*).

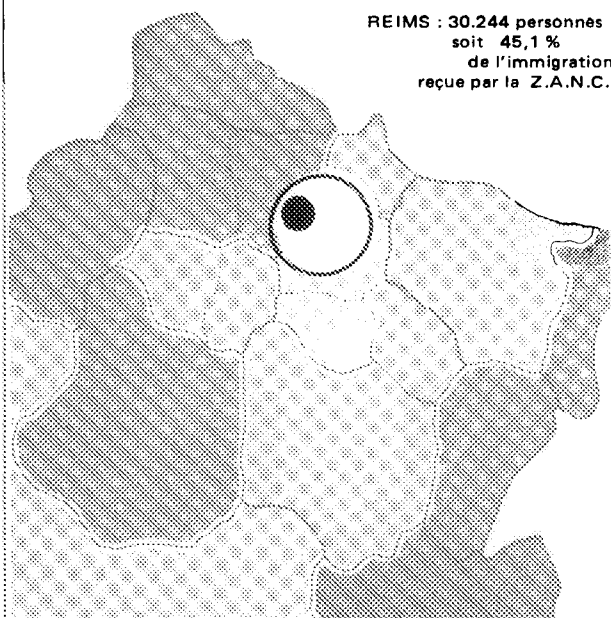
Jusqu'en 1962, les sorties de population excédaient les entrées. Depuis cette date, l'accroissement obtenu, qui atteint en moyenne 7 000 personnes par an, est dû pour près de moitié au solde positif des mouvements migratoires.

Particulièrement fort dans les classes jeunes, cet excédent migratoire permet au taux de natalité de se maintenir, en dépit de la tendance nationale à la décroissance, et assure à la Z.A.N.C. des taux de fécondité très nettement supérieurs à la moyenne.

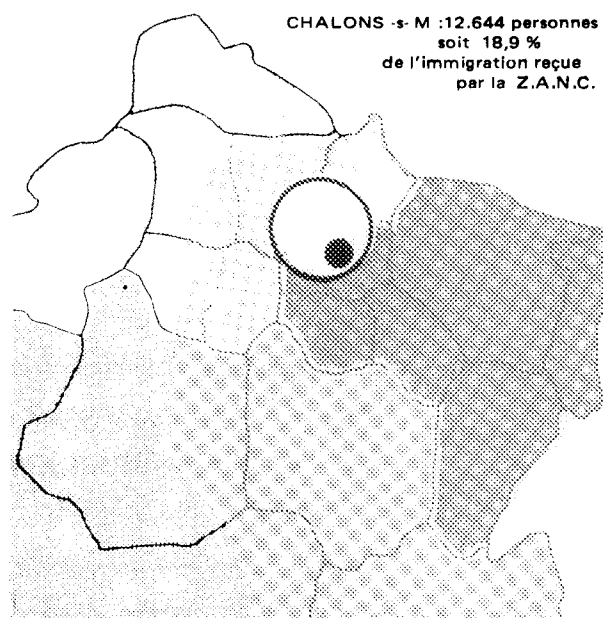
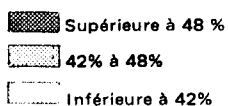
(*) Sur ce point et sur les données qui suivent, voir « Etat et évolution du peuplement dans la Z.A.N.C. » (en cours de publication). Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

EN MATIERE D'ACCUEIL DE POPULATION EXTERIEURE LES EFFORTS
DE CHAQUE FRACTION DE LA Z.A.N.C. SE COMPLEMENTENT MUTUELLEMENT

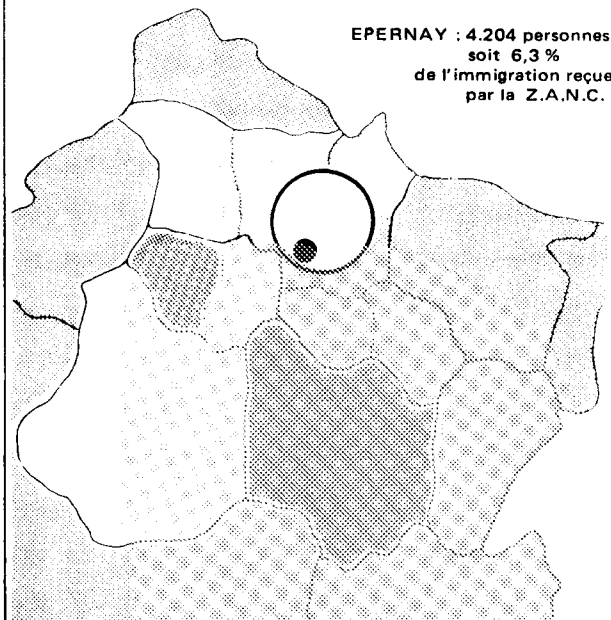
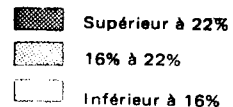
Répartition de l'immigration d'origine extérieure en fonction de sa destination à l'intérieur
de la Zone d'Appui Nord Champenoise.
1962 - 1968



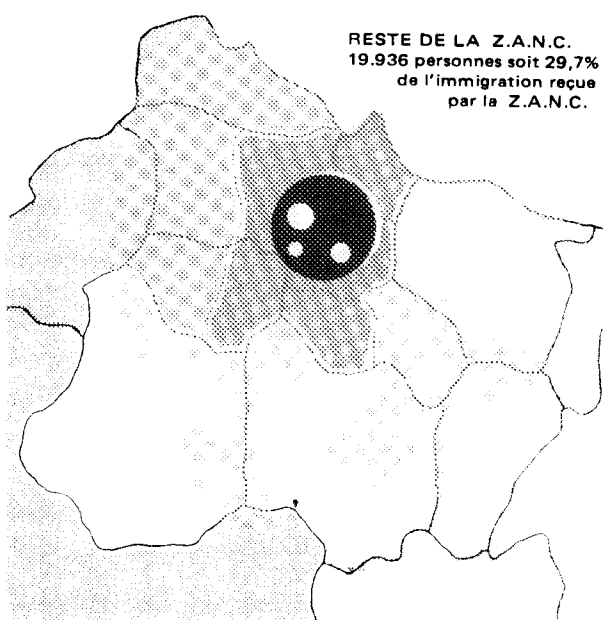
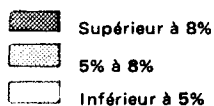
Part de l'immigration
dans la Z.A.N.C.
accueillie à REIMS



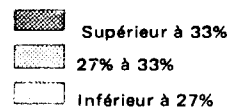
Part de l'immigration
dans la Z.A.N.C.
accueillie à CHÂLONS



Part de l'immigration
dans la Z.A.N.C.
accueillie à EPERNAY



Part de l'immigration
dans la Z.A.N.C. accueillie
hors des Agglomérations
Maîtressès



Cependant, certains indices de fragilité subsistent. La masse totale du Secteur reste faible et, par conséquent, sa densité brute qui, encore inférieure à la moyenne française, est sans commune mesure avec celle des régions urbaines existantes : Région de Paris, Région du Nord, Région Lyonnaise, Basse Seine, Alsace, par exemple, ou en voie de formation.

Par ailleurs, si la Z.A.N.C. accueille chaque année une moyenne de 11 000 personnes, en sens inverse plus de 7 000 personnes la quittent. La force d'attraction du Secteur Nord Champenois sur le reste de sa région a été soulignée, mais deux éléments conduisent à nuancer les conclusions que l'on pourrait en tirer. En effet, l'apport de provenance régionale ne représente qu'une part limitée du peuplement du Secteur, car une proportion encore importante des migrants champenois trouve dans d'autres foyers d'accueil des conditions de travail et de vie jugées plus attrayantes.

De plus, le solde migratoire entre la Zone d'Appui et le reste de la France n'est encore que tout juste équilibré.

L'impératif premier consiste donc à réduire progressivement le nombre des départs. La nature des emplois offerts et leur niveau de rémunération, l'attrait du cadre de vie, l'ambiance urbaine sont autant d'éléments par lesquels on peut compenser l'attirance exercée par les foyers de concentration urbaine, la Région de Paris en particulier, et son important marché du travail.

Si les efforts engagés localement en ce sens étaient financièrement mieux soutenus au plan national, conformément à l'esprit des Directives du Conseil des Ministres d'août 1970 relatives à l'aménagement du Bassin Parisien, la Zone d'Appui du Nord de la Champagne pourrait bien se classer en tête des Zones d'Appui pour ce qui concerne sa participation au contrôle de la croissance démographique parisienne.

L'ATTRACTION DU SECTEUR EST LE FAIT DE SES VILLES-MAITRESSES.

Les villes de Reims, Châlons-sur-Marne et Epernay constituent aujourd'hui le principal support de l'effort d'accueil de population nouvelle. Abritant moins de six habitants sur dix en 1962, elles ont en effet accueilli près de trois immigrants sur quatre.

Appuyées par les agglomérations de Laon, Château-Thierry, Soissons et Vitry-le-François, elles forment conjointement l'ossature de la Champagne du Nord.

Reims est l'élément principal et intégrateur de ce système par les équipements en services privés et publics qui y sont partiellement regroupés.

Ceux-ci y sont récents et leur essor explique pour l'essentiel l'expansion accélérée de la ville, la fonction industrielle ne s'étant que moyennement étendue. Toutefois, c'est à Reims que le secteur secondaire enregistre la mutation la plus prometteuse pour l'ensemble du Secteur Nord Champenois. Comme en atteste l'évolution de la structure socio-professionnelle, les fonctions de gestion, contrôle, innovation de l'industrie y connaissent les progrès les plus nets, la fonction de production perdant progressivement de son importance relative.

Châlons-sur-Marne constitue le second élément de cohésion du Secteur par son rôle de commandement administratif. Ouverte à l'industrie dans l'après-guerre, elle connaît un mouvement d'expansion industrielle en accélération notable depuis les années 1950. Cependant, en dépit du renforcement de son industrie, la taille de Châlons-sur-Marne ne lui a pas encore permis d'équilibrer aussi fortement que nécessaire la structure socio-professionnelle de ses emplois : ouvriers qualifiés et techniciens y croissent à un rythme encore inférieur à la moyenne générale du Secteur Nord Champenois.

Enfin, Epernay, située dans un environnement naturel de haute qualité et, de ce fait, plus sensible à un processus d'expansion rapide, est parvenue à s'engager dans la voie de l'industrialisation qui lui assure une diversification accrue de son économie, longtemps fondée sur les activités viticoles.

Relativement à son poids propre, Châlons-sur-Marne bénéficie aujourd'hui du courant d'immigration extérieure à la Z.A.N.C. le plus important. De ce point de vue, Reims vient au second rang et l'attraction d'Epernay s'est fait sentir avec une force égale à celle du reste du Secteur Nord Champenois.

Cependant, les différences les plus significatives tiennent à l'origine géographique des migrants installés dans la Zone d'Appui ces dix dernières années.

Au niveau régional, Châlons-sur-Marne exerce surtout son influence démographique sur le Sud de la Champagne, Reims sur les populations de l'Aisne et des Ardennes.

Dans l'accueil de populations venues du reste de la France et de l'Etranger, notamment des plus grandes concentrations urbaines, c'est Reims qui a constitué « la ville phare » permettant à la Zone d'Appui de connaître la progression démographique qui a été la sienne durant la décennie écoulée.

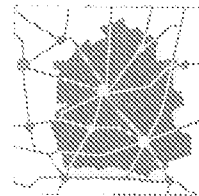
L'analyse détaillée des mouvements de populations amène à conclure que, loin de se concurrencer au plan de l'accueil, les villes s'appuient mutuellement dans leur attraction respective, chacune assurant l'effort permis par ses caractéristiques de sites, ses fonctions propres dans l'armature urbaine régionale et la nature de ses activités.

Quoi qu'il en soit, le fait que plus une agglomération est importante, plus elle exerce une attraction à longue distance a été vérifié dans la Z.A.N.C. Une amplification du rythme d'accueil aura, par conséquent, d'autant plus de chance d'exercer ses pleins effets que l'unité du Secteur sera mieux perçue aux yeux des immigrants potentiels, autrement dit, que la Z.A.N.C. offrira réellement un marché unique de l'emploi.

Il y a là sans doute une condition essentielle à la réalisation des hypothèses de dimensionnement des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme retenues pour les agglomérations maitresses : vers 1985, 300 000 à 350 00 habitants urbains à Reims, 100 000 à Châlons-sur-Marne, 50 000 à Epernay ; au début du siècle prochain, 600 000 à 700 000 pour Reims, 200 000 à 220 000 pour Châlons-sur-Marne, 90 000 à 110 000 pour Epernay, soit au total, en tenant compte de l'évolution de la population liée à l'agriculture, 600 000 à 700 000 habitants vers 1985, 1 000 000 à 1 200 000 pour le début du XXI^e siècle.

Chapitre 2

Pour un ensemble pluri-urbain fortement intégré



Accélérer la croissance du peuplement dans le Secteur Nord Champenois, conduit maintenant à une perception nouvelle des formes à imprimer au développement de la Z.A.N.C.

En favorisant l'accessibilité aux services urbains, en accentuant le décloisonnement des marchés du travail, la recherche d'une plus forte cohésion interne conduira tout à la fois au redressement de la situation démographique des aires qui bénéficient encore insuffisamment du processus d'expansion, et à l'affermissement des relations qui lient entre elles les villes du niveau supérieur de l'armature urbaine.

ASSURER UN MEILLEUR EQUILIBRE DE LA REPARTITION DES SERVICES ET DU PEUPEMENT.

Des secteurs géographiques à revitaliser.

L'examen global des mouvements de population qui affectent la Z.A.N.C. depuis dix ans met en évidence la remarquable progression d'ensemble de la population rurale () ! Même dans les communes de moins de mille habitants, seuil critique correspondant, ailleurs, à la dépopulation, la tendance générale est, ici, à l'augmentation.*

Est-ce à dire que, pour autant, l'expansion démographique se diffuse de la même façon en tous points de l'espace rural ?

L'inégale répartition des centres complets d'animation du milieu rural (**) dont la fonction est d'offrir aux populations résidentes et environnantes les services nécessaires à leur vie courante, liée à l'inégale distribution des densités de population, ne permet pas encore d'assurer des satisfactions équivalentes à tous les habitants de la Z.A.N.C.

Dans la moitié Ouest du Secteur, la mieux dotée, seule la population de la région du vignoble dispose de centres de services courants véritablement bien équipés et bien accessibles. Verzy, Ay, Dormans et Vertus évitent à la population de leur aire d'attraction le recours systématique à Epernay et Reims et sont eux-mêmes suppléés pour les services élémentaires, par des centres relais, égrenés au pied de la

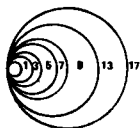
(*) Celle-ci ne saurait être confondue avec la population agricole c'est-à-dire la population vivant directement de l'agriculture.

(**) Voir « L'armature en Services aux Particuliers dans la Z.A.N.C. » Edition provisoire (octobre 1969). Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

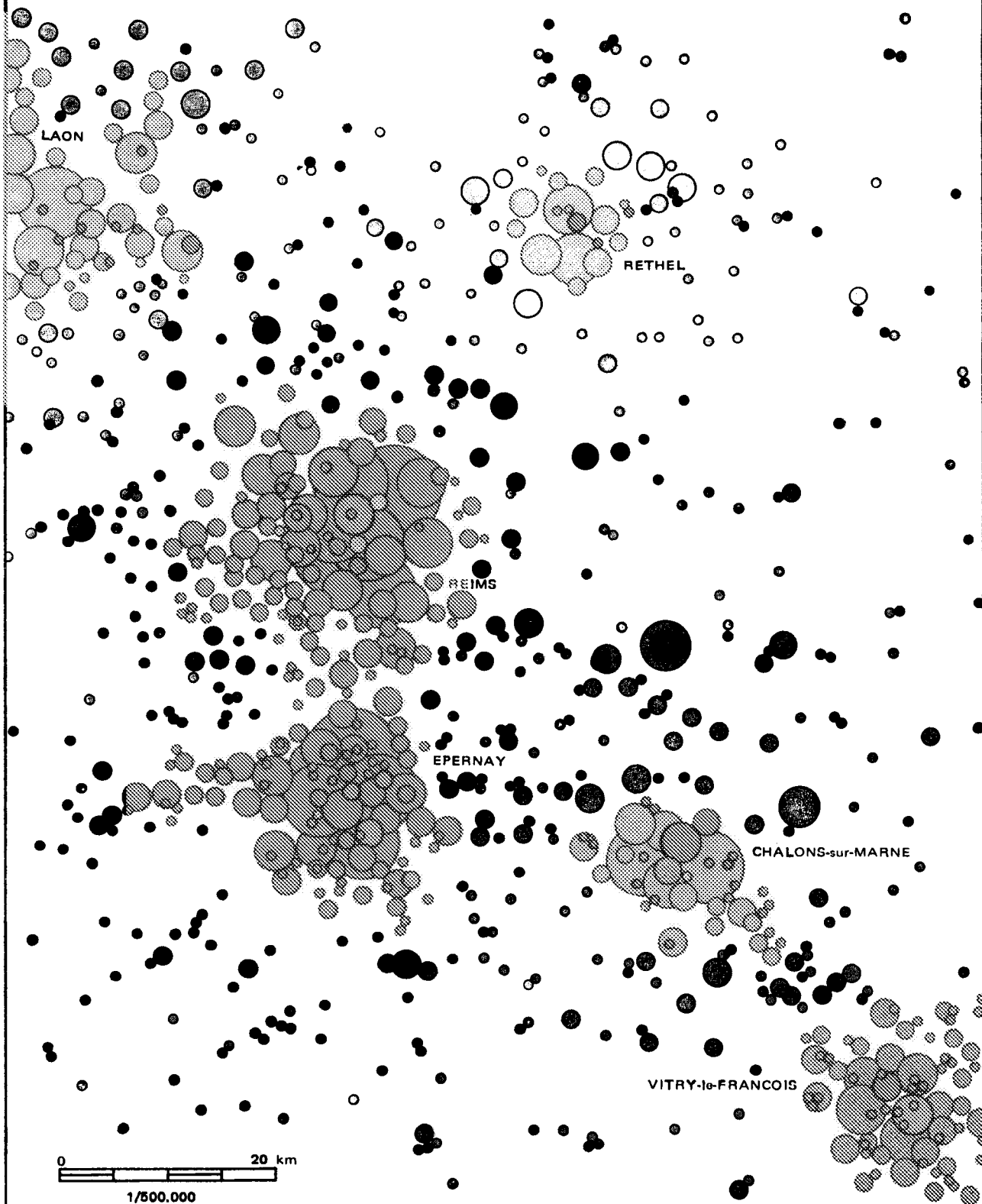
Migrations alternantes autour des villes principales du Secteur Nord Champenois

migrants à destination de :

- REIMS
- EPERNAY
- CHALONS-sur-MARNE
- VITRY-le-FRANCOIS
- LAON
- RETHEL



- 1 : Moins de 5 migrants
- 3 : De 5 à 19 migrants
- 5 : De 20 à 49 migrants
- 7 : De 50 à 99 migrants
- 9 : De 100 à 199 migrants
- 13 : De 200 à 499 migrants
- 17 : 500 migrants et plus



DES BASSINS D'EMPLOI A DECLOISONNER

Côte et dans la Vallée. En revanche, la région comprise entre Fismes et Dormans, de même que la Brie Champenoise, connaissent des difficultés à maintenir leur population, faute de pouvoir offrir à proximité raisonnable une gamme suffisamment élargie d'équipements.

A l'Est, grâce à l'importance de leur fonction militaire, deux centres se sont affirmés, Mourmelon et Suippes, et leurs activités industrielles sont en voie de renforcement. Dans cette partie de la Champagne crayeuse, aucun centre relais ne vient les appuyer et à l'extérieur de la Z.A.N.C., Sainte-Menehould et Vouziers sont eux-mêmes trop éloignés pour contribuer au renforcement de ce maillage encore très lâche. Seuls les habitants de la vallée de la Marne, entre Châlons-sur-Marne et Vitry-le-François, sont particulièrement bien desservis en Champagne crayeuse en raison des commodités d'accès aux deux centres.

Au Nord enfin, Reithel joue un rôle notable par ses emplois non agricoles et ses services destinés à l'ensemble rural qu'anime ce centre. Mais, du fait de son trop faible poids démographique et industriel, et des difficultés d'accès aux services et aux emplois des villes maîtresses, les communes rurales de la fraction ardennaise de la Z.A.N.C., du Vouzinois notamment, enregistrent une progression démographique moins soutenue que l'ensemble du Secteur.

Des ensembles géographiques à décroisonner.

La présence, à Reims et à Châlons-sur-Marne, d'équipements à caractère régional, n'est aujourd'hui pas suffisante pour assurer la cohésion du Secteur Nord Champenois.

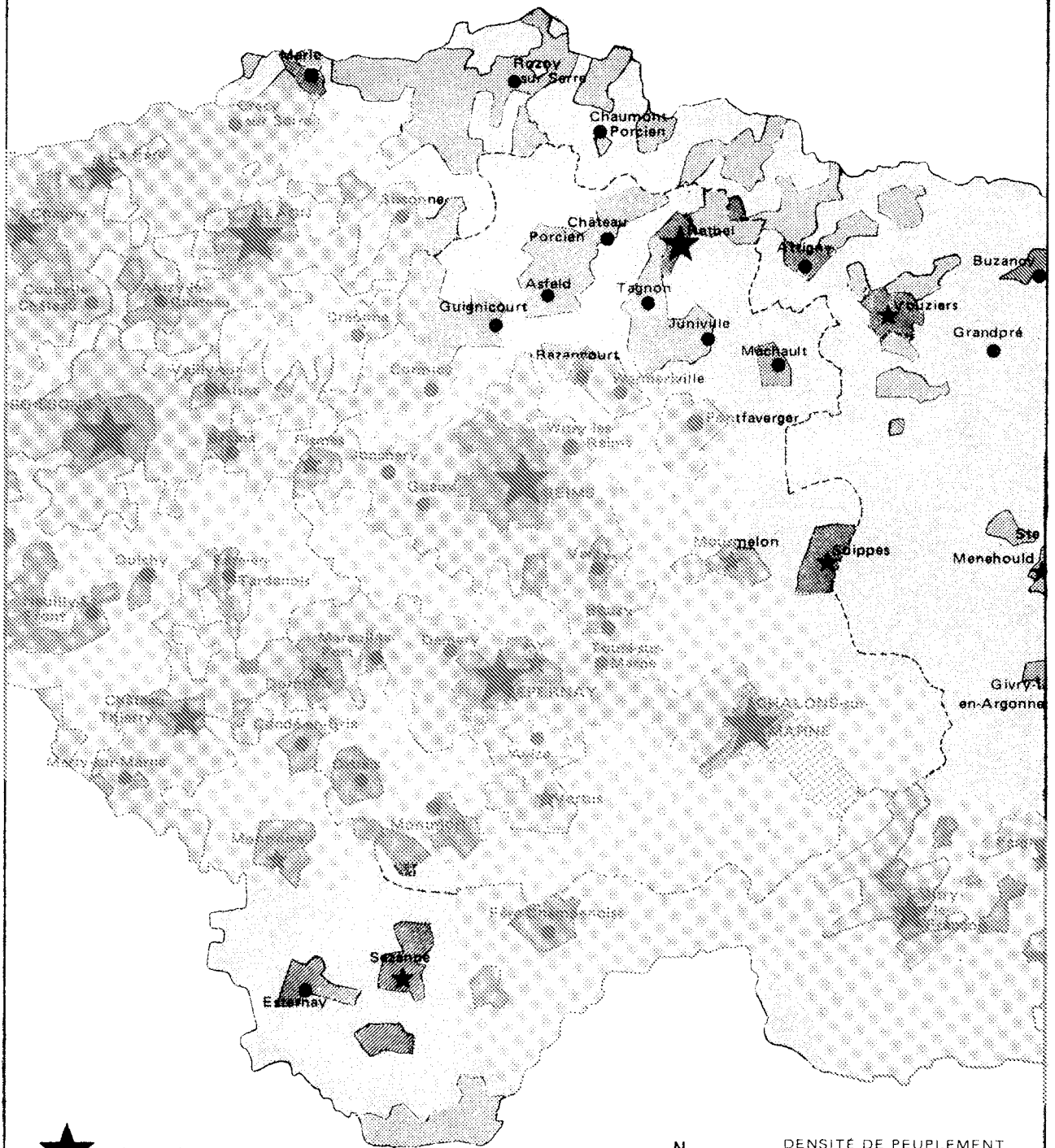
Pour chacune des villes maîtresses, les relations avec les grands pôles extérieurs l'emportent toujours sur les relations internes, du moins par voie ferrée et pour les flux téléphoniques. Autre caractéristique, les migrations définitives de personnes de ville à ville sont faibles par rapport aux mouvements avec les pôles urbains extérieurs au Secteur et encore davantage comparativement aux changements de domicile à l'intérieur des villes elles-mêmes.

Typiques d'une économie et d'une société encore insuffisamment intégrées, ces traits traduisent autant de freins à surmonter si l'on veut rendre l'ensemble de la Z.A.N.C. plus attirant aux hommes et aux entreprises.

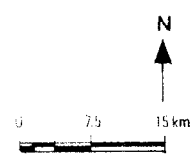
Plus encore qu'une répartition améliorée du peuplement, c'est le décroisonnement de chacune des composantes du Secteur Nord Champenois qui devra permettre d'assurer totalement aux activités et aux particuliers, dans n'importe quelle partie de la Z.A.N.C., des satisfactions équivalentes à celles qu'ils pourraient trouver indifféremment en tous points des régions urbaines existantes ou en voie de formation.

UNE INÉGALE RÉPARTITION DU PEUPEMENT ET DES SERVICES

Armature des Services 1968



- ★ Villes Maitresses
- ★ Centre Local
- ★ Centre Complet d'Animation rural
- Centre Relais



DENSITÉ DE PEUPEMENT

□ (white)	Moins de 25 Hab. km ²
▨ (light grey)	de 25 à 100 Hab. km ²
▩ (dark grey)	plus de 100 Hab. km ²

Quand les entreprises et les particuliers, localisés hors des grands centres du Secteur, ne s'estimeront plus désavantagés par rapport à celles et ceux des villes maîtresses, on pourra escompter voir, dans toutes les fractions de la Z.A.N.C., s'installer les plus exigeants en services. Consolider les premiers résultats obtenus, orienter la croissance dans le sens d'une plus grande qualité de développement, assurer un meilleur équilibre géographique de ces résultats, conduisent par conséquent à rechercher les voies d'une interdépendance plus poussée, permettant d'entraîner toutes les fractions du Secteur dans la voie de l'expansion.

ORGANISER UN ENSEMBLE PLURI-URBAIN FORT ET COHERENT.

La croissance forte et équilibrée de l'ensemble du Secteur implique donc la constitution d'un ensemble pluri-urbain doté d'une plus grande cohésion interne.

La direction essentielle de la politique d'aménagement proposée vise à favoriser l'accès aux services urbains comme le décroisement des marchés du travail centrés sur chaque ville maîtresse, encore trop fermés sur eux-mêmes. Les orientations qui en découlent relèveront au premier chef de la politique des communications, au second chef de la politique des localisations.

Relier les villes par des liaisons faciles, rapides et fréquentes.

Aujourd'hui, du fait de leur diversité accrue, la répartition sectorielle des activités place globalement la Zone d'Appui Nord Champenoise à l'abri des fluctuations majeures de l'économie nationale. Mais au niveau de chaque ville, leurs conséquences sur l'emploi sont encore périodiquement ressenties par les salariés.

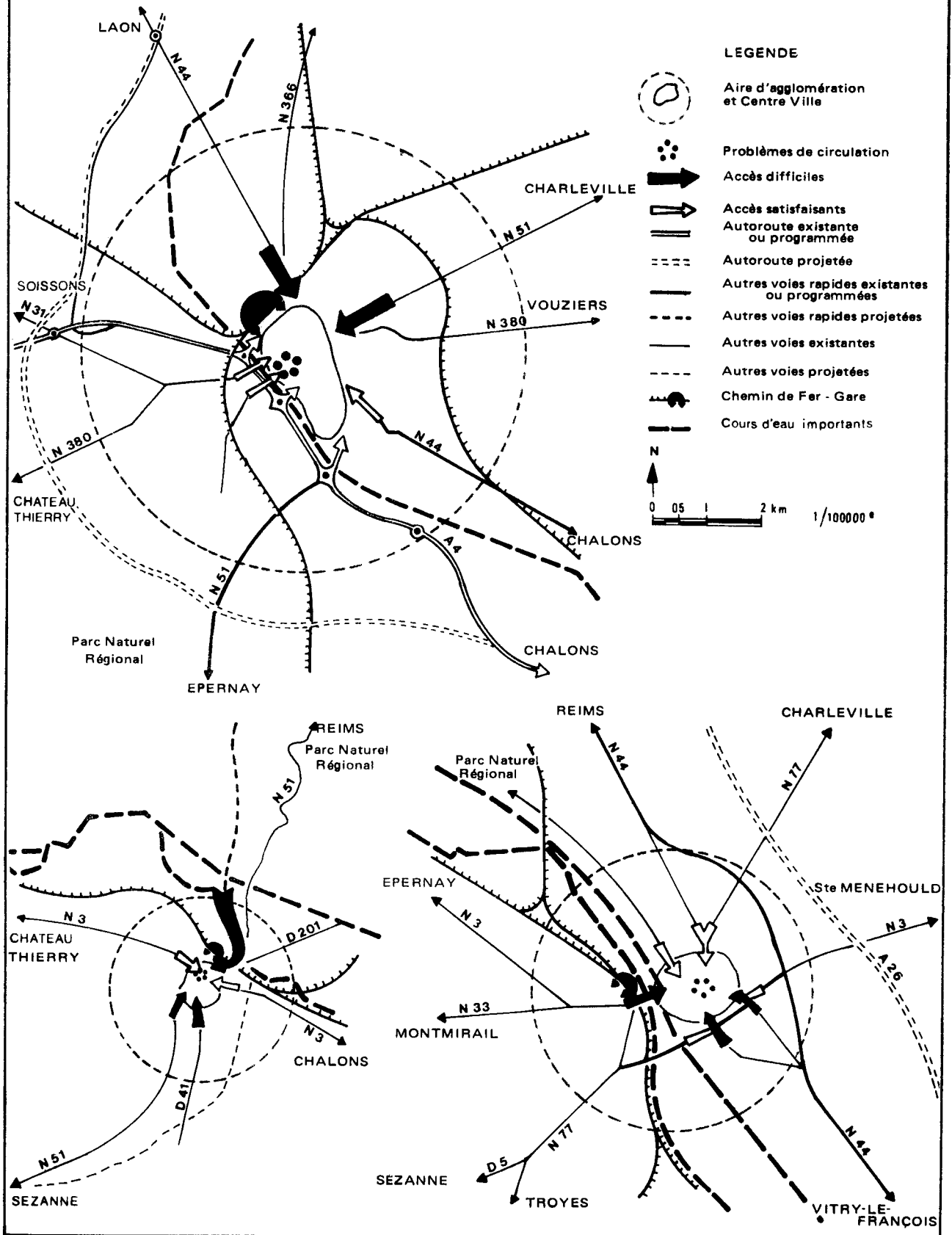
Or, l'attractivité de la Z.A.N.C. est fondamentalement liée à sa capacité à garantir une plus grande sécurité de l'emploi, offrir aux salariés la possibilité de changer d'employeur sans changer de domicile, assurer de plus larges possibilités de promotion. Ces finalités de développement s'avèreront d'autant plus accessibles aux responsables locaux que, moyennant des liaisons faciles rapides et fréquentes, les inévitables oscillations de l'activité pourront s'amortir au niveau de la Z.A.N.C. tout entière.

Améliorer prioritairement les accès au centre des villes.

Face aux risques d'éclatement des centres d'agglomérations, lieux de recours privilégiés aux services offerts par les villes, les études préparatoires aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme des trois villes maîtresses ont très fortement mis l'accent sur leur renforcement. Les efforts vont donc se conjuguer pour accroître leur rayonnement.

AMELIORER L'ACCESSIBILITE DES SERVICES CENTRAUX DE HAUT NIVEAU

Accès aux Centres des Villes



Corrélativement, la recherche d'un plus fort degré de cohésion de l'ensemble Nord Champenois doit conduire à l'amélioration prioritaire des accès aux cœurs des villes.

Promouvoir des équipements à localisation extra-urbaine, communs aux trois villes et à leur arrière-pays.

La concertation engagée entre les responsables des collectivités locales ouvre la voie en la matière. Déjà, la coopération des Chambres de Commerce et d'Industrie a permis de doter le Secteur Nord Champenois d'une liaison aérienne régulière.

Par ailleurs, l'inflexion du tracé de l'autoroute A4 en direction de Châlons-sur-Marne après la traversée de Reims, qui accroîtra la cohésion du Secteur en situant ces deux villes sur le même axe de transport, traduit-elle la volonté de situer le développement de ces centres dans une perspective de solidarité renforcée.

De la même façon, la promotion, avec l'appui actif des responsables de Reims et d'Épernay du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, premier équipement « extra muros » à fonction pluri-urbaine, constitue un élément d'une politique susceptible d'être élargie à d'autres secteurs d'équipements.

Orienter les extensions urbaines dans la perspective d'un marché unique de l'emploi et des services.

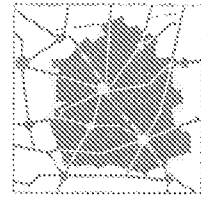
Moyen le plus immédiatement utilisable en vue d'une intégration plus forte du Secteur Nord Champenois, des liaisons fortes et aisées de centre à centre risqueraient de s'avérer insuffisantes si, parallèlement, le développement des agglomérations urbaines sur lesquelles reposera l'essentiel de la croissance devait indéfiniment se poursuivre par extension périphérique.

A l'opposé, une urbanisation continue entre les trois pôles, d'ailleurs physiquement inconcevable entre Reims et Épernay, séparés par le futur Parc Régional, a été unanimement rejetée en ce qui concerne la vallée de la Marne de Châlons-sur-Marne à Épernay comme entre Reims et Châlons-sur-Marne.

Cependant, il reste que la marge des manœuvres offertes à l'aménageur demeure importante. D'autres modes de croissance urbaine peuvent plus judicieusement contribuer à la mise en place progressive d'un marché unique de l'emploi et des services. C'est à en examiner les modalités que s'attacheront les chapitres qui suivent.

Chapitre 3

Assurer un cadre de vie attrayant



Dès lors que l'on s'est donné l'objectif d'accroître l'attractivité du Secteur, un objectif corollaire tendant à élargir les possibilités de choix quant à la nature, le type et la localisation de la résidence, de l'emploi et des services offerts aux particuliers s'impose à la Zone d'Appui Nord Champenoise.

Si, dans la Z.A.N.C., les efforts portent encore plus qu'ailleurs sur l'accueil des hommes et s'ils cherchent à maîtriser en permanence l'importante expansion prévisible, c'est que le Secteur Nord Champenois est susceptible de connaître périodiquement le suremploi, par insuffisance de son potentiel humain propre, eu égard à ses capacités de développement économique. Les exigences des personnes quant à la qualité de leur cadre d'existence quotidienne détermineront toujours davantage les migrations de population et de plus en plus cette qualité sera assimilée aux possibilités de choix effectivement offertes.

CROISSANCE RAPIDE, FACTEUR DE DESEQUILIBRES PROVISOIRES.

Traditionnellement ramassées sur elles-mêmes, sans banlieue diffuse, les villes du Secteur Nord Champenois ont vu s'accroître ces traits avec le développement urbain rapide réalisé au cours des dix dernières années.

Face aux niveaux de qualification et de rémunération des emplois offerts par le desserrement industriel de Paris, un large recours à la construction H.L.M. a été la seule réponse possible à la demande accrue de logements. A cet égard, les zones opérationnelles d'habitat, érigées en périphérie immédiate du domaine anciennement bâti, ont constitué un outil d'une remarquable efficacité, grâce à l'industrialisation de la construction et à la concentration géographique de programmes massifs.

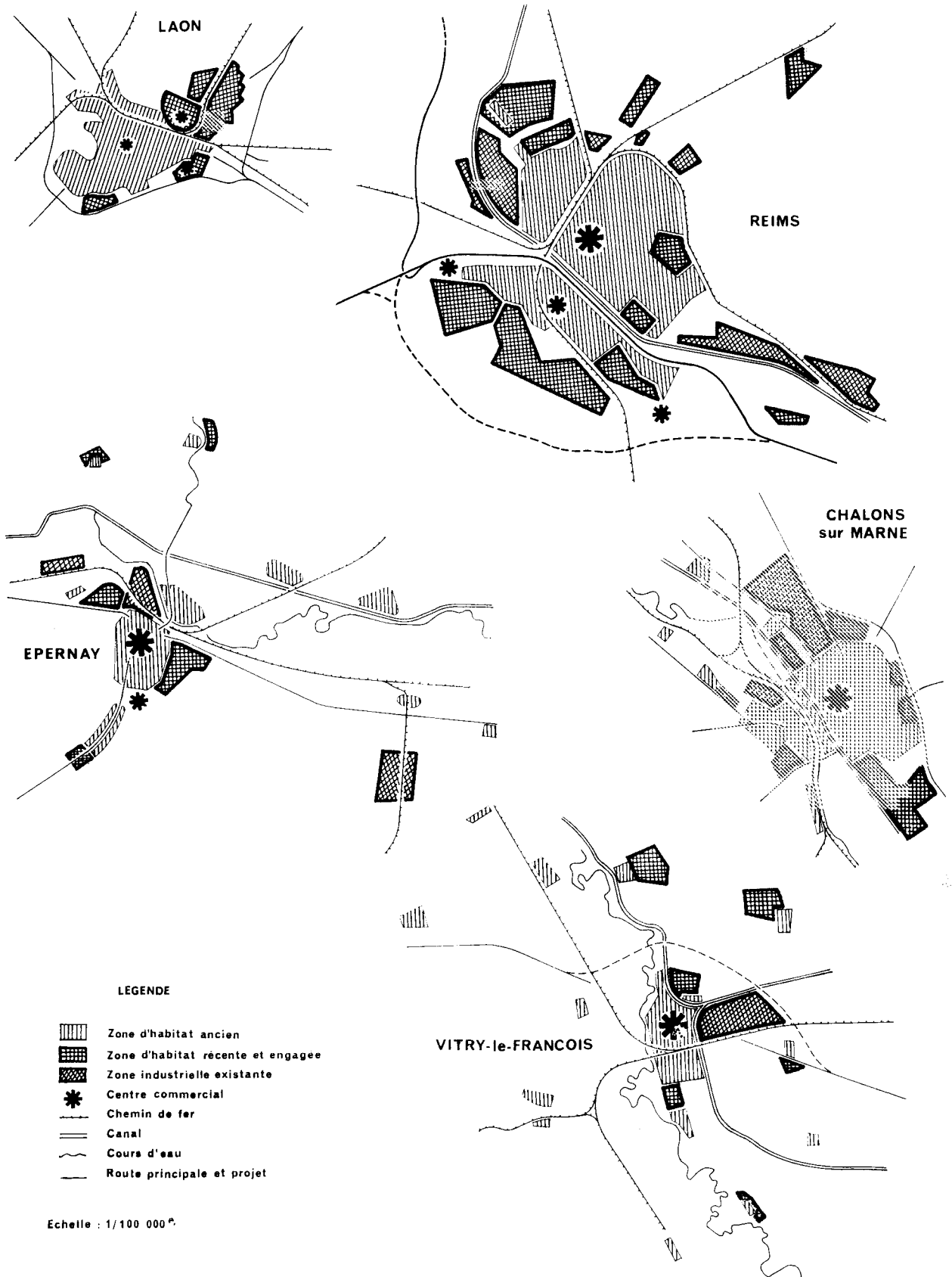
Simultanément, l'équipement de zones industrielles adjacentes au tissu urbain existant a permis l'accueil des unités de production sur lesquelles s'est fondée l'expansion économique. Enfin, dans le domaine des services, universitaire et hospitalier, l'importance des équipements programmés et réalisés, contribuait à renforcer la demande de sol urbain en bordure immédiate des noyaux anciens.

Ainsi se trouve affirmée sur le terrain, une absence de transition entre quartiers anciens et nouveaux, entre milieu urbanisé et surfaces agricoles.

La poussée « frontale » de la ville cristallise les conflits nés de l'utilisation à des fins urbaines d'un sol à haute valeur agricole.

DES VILLES RAMASSÉES MAIS NÉANMOINS MORCELÉES

Mode de développement des agglomérations principales
du Secteur Nord Champenois



A proximité des grandes villes, les zones rurales ont, certes, participé à l'expansion par l'implantation de résidences citadines dans les communes rurales. Mais, faite au hasard des offres de terrains à bâtir, cette forme d'aménagement n'a pas davantage permis la création de nouvelles formes urbaines. Elle aboutit plus souvent à la constitution d'ensembles composites, de type pavillonnaire, greffés sur les noyaux villageois anciens.

Parallèlement, et en dépit de l'accentuation de leur caractère ramassé, les villes voient s'accroître leur fragmentation.

Difficultés d'acquérir les surfaces nécessaires à d'importantes opérations de voirie urbaine aussi coûteuses qu'indispensables, morcellement de la décision et difficultés de la concertation, création au coup par coup de grandes zones d'aménagement destinées à l'habitation ou à l'industrie, sont autant d'éléments qui contribuent à disloquer le milieu urbain.

De ce fait, la cohésion des villes s'atténue et la difficulté de les percevoir dans leur globalité s'accroît. Avec l'engorgement progressif des accès aux centres villes, les équipements « intégrateurs » qu'ils regroupent remplissent imparfaitement leur rôle. En même temps, les risques de dispersion des centres d'intérêt augmentent.

Enfin, les villes maîtresses de la Zone d'Appui Nord Champenoise n'échappent pas à une « spécialisation fonctionnelle de l'espace ». Le « zonage » urbain y a été largement entériné par les plans d'extension, conçus à l'époque de leur élaboration comme des plans d'utilisation des sols sans liens affirmés avec les programmes d'équipement. Ils introduisaient ainsi des risques de déphasage entre opérations de voirie et utilisation des espaces à bâtir.

L'adaptation réciproque des programmes de voirie et des programmes d'urbanisation constitue aujourd'hui une préoccupation essentielle de la politique urbaine dans la Z.A.N.C. A son service, sont mobilisés des moyens importants qu'il conviendra d'accroître.

A cet égard, la mise en œuvre, dans toutes les grandes agglomérations du Secteur, des dispositions de la Loi d'Orientation Foncière et Urbaine, ouvre des perspectives prometteuses. La constitution de Commissions locales, associant étroitement les représentants de l'Etat et les responsables des collectivités chargés d'élaborer conjointement et simultanément les documents de planification à long terme (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme) et des documents de programmation et d'urbanisme à plus court terme (Programmes de Modernisation et d'Equipement et Plans d'Occupation des Sols), en veillant à leur cohérence, constitue un progrès important. Ce sont en effet ces outils nouveaux qui permettent maintenant de pallier certaines des insuffisances liées au morcellement des décisions.

En outre, pour le plus long terme, les orientations « qualitatives » affirmées dans les études préparatoires à ces documents, les Livres Blancs d'agglomérations en particulier, donnent aujourd'hui la possibilité de dépasser les modalités traditionnelles de l'aménagement urbain.

OFFRIR DE LARGES POSSIBILITES DE CHOIX.

En des termes nécessairement différents du fait des conditions propres à chaque agglomération, mais convergents dans leurs intentions, les Livres Blancs qui traduisent les perspectives d'évolution future des unités importantes du Secteur, considèrent tous comme fondamentale pour l'avenir la poursuite des efforts d'amélioration du cadre de vie. Par la diversification des modes de vie offerts dans la Z.A.N.C., les orientations visent à assurer, autant que la qualité intrinsèque des réalisations, de plus larges possibilités de choix en matière de résidence, de travail et de loisirs.

Améliorer la qualité du patrimoine immobilier.

Etant admis qu'une croissance démographique plus forte encore que dans le passé est possible, une des conditions nécessaires au développement consiste à adapter le patrimoine immobilier aux exigences accrues des populations actuelles et futures.

Dans la décennie écoulée, le simple relèvement des cadences de construction, conjugué à un effort massif en matière d'équipements d'accompagnement : scolaires, sportifs, sociaux et culturels, a été suffisant pour permettre à la Zone d'Appui Nord Champenoise de soutenir un rythme important d'immigration.

Maintenant, compte tenu des aspirations nouvelles qui se font jour, une attention encore plus soutenue est portée à deux éléments fondamentaux.

A l'inverse des régions d'ancienne tradition industrielle et urbaine, telles le Nord et la Lorraine, le Secteur Nord Champenois a la chance de pouvoir mettre à la disposition de l'urbanisation des ressources en espace, non seulement importantes en quantité, mais susceptibles d'accueillir toutes les formes de création architecturale. L'accroissement des possibilités de choix entre ensembles résidentiels à caractère typiquement urbain et ensembles nouveaux de type rural, intégrés à leur environnement naturel, constitue un principe d'aménagement dont l'application ne se heurtera pas à des contraintes physiques importantes et sera au contraire l'un des moyens essentiels de la politique d'accueil.

La diversification des types d'habitat qui, aujourd'hui, n'offrent qu'un choix limité entre une gamme restreinte de pavillons et le collectif, conduira en outre à porter les efforts sur la recherche et la diffusion la plus large des possibilités techniques nouvelles.

Favoriser la libre disposition de son temps.

La réduction lente, mais continue, des temps de travail, est un élément de progrès, encore faut-il accroître les possibilités d'utiliser plus librement le temps de non-travail et adapter plus facilement les rythmes d'activités aux besoins exprimés.

Dans la Z.A.N.C., les pertes de temps, pour les déplacements domicile-travail en particulier, sont encore limitées. C'est là un atout important qu'il est possible de valoriser.

Une diversification plus large des emplois offerts, moyennant une politique d'expansion plus sélective, pourra favoriser une plus grande souplesse dans l'organisation des temps d'activités. En même temps, elle facilitera une osmose plus poussée entre temps de travail et temps de formation, multipliera les possibilités d'horaires ou de rythmes hebdomadaires adaptés et réduira ainsi les phénomènes d'encombrement dus aux « pointes » de trafic.

Enfin, la limitation de la durée moyenne des déplacements, moyennant une vigoureuse politique de liaisons internes et la volonté d'imbriquer étroitement tous les éléments de l'activité humaine dans des ensembles résidentiels nouveaux, s'inscrivent dans la même perspective.

Créer un cadre propice aux échanges sociaux.

Dès lors que la notion de cadre de vie ne se voit pas limitée au seul rapport entre l'homme et son environnement « minéral » ou « végétal », mais tient compte de l'intensité et de la qualité des relations humaines, le plus grand degré de cohésion du tissu social prend toute son importance, pour l'aménageur. Ceci implique d'abord que soient multipliées les possibilités de rencontre. A cet égard, il est fondamental de faciliter l'accès aux équipements de services et autres lieux de rencontres, en supprimant les « entraves » institutionnelles et financières et en réduisant les temps d'accès aux équipements.

De même, la promotion des centres villes qui rassemblent les principaux motifs de rencontres, le regroupement en pôles de services des équipements à même fréquence d'utilisation et leur intégration physique maximum aux unités d'habitation, doivent être considérés comme essentiels.

Favoriser la prise en charge par les usagers, des équipements et du cadre de vie qui leur sont destinés, adapter la gestion au niveau des équipements et des unités réelles de vie sociale, généraliser le sens de la responsabilité par une formation appropriée et améliorer les conditions de diffusion de l'information en seront les moyens privilégiés.

Améliorer l'étendue et la qualité des équipements collectifs.

En même temps, l'effort qui amène à accompagner toutes les extensions urbaines majeures des équipements scolaires, culturels, sociaux et sportifs, sera prolongé dans deux directions.

S'agissant des équipements de haut niveau qui desservent l'ensemble du Secteur Nord Champenois, l'Université, les équipements hospitaliers, les équipements récréatifs, culturels et de détente, on cherchera à diversifier la gamme des services offerts.

En matière d'équipements de détente en particulier, on s'attachera à tenir compte de l'intérêt massivement exprimé (*) en faveur de l'aménagement diffus de vastes régions naturelles pour la promenade et les loisirs de plein air, plutôt que pour les aménagements ponctuels denses du type base de loisirs ; l'action menée dans ce sens complètera la politique d'équipements urbains déjà activement poursuivie dans le centre des villes.

S'agissant des équipements relais implantés dans les centres intermédiaires et les futurs Centres Secondaires, le but sera d'égaliser les chances d'accès à un mode de vie adapté aux exigences actuelles.

Au terme des travaux préparatoires au VI^e Plan (**), des efforts concomitants seront ainsi portés sur des agglomérations comme Fismes, Bazancourt, Verzy, Pontfaverger, Dormans, Château-Porcien, Vertus, Montmort, Mourmelon, Suippes, Rethel, Asfeld et Guignicourt dans la Z.A.N.C. Dans sa périphérie, ils porteront sur Sézanne, Montmirail, Fère-Champenoise, Esternay, Ste-Menehould, Givry-en-Argonne, Pargny-Sermaize, Vouziers, Attigny et Grandpré, également promus au rang de centres prioritaires de secteurs d'aménagement rural, et justiciables à ce titre de mesures spécifiques d'entraînement.

La difficulté d'accès aux services offerts par les villes maîtresses provoque en effet un relatif isolement dans de larges fractions rurales du Secteur Nord Champenois et constitue l'un des freins les plus importants au renforcement démographique dans les aires éloignées de la périphérie des grands centres.

Leur permettre de bénéficier plus fortement des résultats de l'expansion et, en même temps, élargir le « front de l'urbanisation » par une large diffusion de la croissance en milieu rural est, ainsi, l'une des orientations principales de la politique d'aménagement dans le Secteur Nord Champenois.

(*) Les équipements de loisir dans la Zone d'Appui Nord Champenoise (avril 1971) — Compte rendu d'enquête réalisée par la Société d'Economistes Conseils pour le compte du Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

(**) Préparation du VI^e Plan — Plan Départemental d'Équipement - L'Espace Rural (septembre 1970). DDA Marne, Aisnes, Ardennes.

Défense et Mise en Valeur d'un environnement naturel.

Parallèlement, la Z.A.N.C. devra continuer à veiller à la défense, et mieux à la mise en valeur, de son espace et de ses ressources dites « naturelles ».

Le freinage du déboisement et l'encouragement au reboisement de certains secteurs constituent la première exigence. A cet égard, il convient de distinguer les deux types de boisements présents dans la Zone d'Appui : celui de la Champagne crayeuse et celui du plateau. En plaine crayeuse, 36 % des surfaces boisées recensées en 1953 (*) ont été défrichées depuis cette date.

La création de rideaux d'arbres ou de massifs boisés y est devenue une nécessité en raison des conséquences d'un déboisement excessif sur les vents, les températures, l'hygrométrie, l'érosion des sols, l'équilibre des chaînes biologiques et, enfin, sur l'esthétique du paysage. Sur le massif forestier du plateau, il conviendra de parer la menace la plus dangereuse, à savoir, le « grignotage » engendré par l'extension des agglomérations et l'implantation de résidences plus ou moins isolées. En même temps, il sera nécessaire de « guider » l'implantation d'équipements de loisirs en fonction d'un plan d'organisation d'ensemble arrêté dans l'esprit de la charte constitutive du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

L'économie agricole, dont l'expansion est à l'origine du déboisement enregistré en Champagne crayeuse, pourra par ailleurs se voir affecter des espaces encore médiocrement exploités.

Les études réalisées confirment que les superficies à fort potentiel agricole peuvent être encore accrues par assainissement et irrigation. Les recherches agro-pédologiques (**) ont montré qu'une aptitude culturale de faible niveau peut se transformer en une aptitude moyenne ou bonne. Dans l'optique d'une réorganisation des productions agricoles du Secteur, la rentabilité générale des investissements d'aménagement sera d'autant meilleure qu'ils s'adresseront aux zones susceptibles d'atteindre une aptitude culturale non seulement moyenne mais bonne et, surtout, permettant une diversification des productions : cultures légumières, maraîchage, etc...

Dans le même souci de protection de la nature et de conservation des sites naturels attractifs, il conviendra d'harmoniser les aménagements touristiques des vallées de l'Aisne et de la Marne, avec l'exploitation des gravières d'une part, avec les extensions urbaines d'autre part.

(*) Voir « Les déboisements en Champagne crayeuse au cours des deux dernières décennies ». (septembre 1970). J. RENARD.

(**) Etude agro-pédagogique de la Zone d'Appui Nord Champenoise (1969). P. BENOIT-JANIN - S.A.F.E. Chaumont.

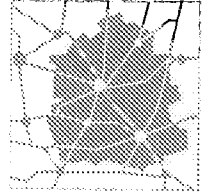
Simultanément, une attention particulière devra être portée aux capacités épuratrices des faibles débits des rivières Vesle et Suipe ; un volume important d'effluents, toujours incomplètement épurés, risque en effet de polluer complètement ces rivières. De ce point de vue, le choix des industries et de leur localisation est primordial.

De même, la nécessité de faire face à l'accroissement des besoins en eau dans l'ensemble du Bassin Seine-Normandie impose des contraintes à l'aménageur. « Sur le plan de la pollution, des précautions d'autant plus importantes devront être prises, que les préservations de la ressource commune est impérative » (***). La protection des nappes alluviales et des hautes vallées imposera notamment des choix quant à l'utilisation des sites des vallées de la Vesle et de la Suipe (****).

(***) Voir « Projet de Livre Blanc : L'eau en Seine-Normandie ». (1^{er} trimestre 1971). Mission déléguée de Bassin Seine-Normandie.

(****) Les ressources en eau et l'aménagement de l'espace (en préparation). Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

Conclusion de la Partie II



Pour un parti d'aménagement polycentrique

La focalisation de l'expansion démographique en périphérie des villes maîtresses laisse aujourd'hui à l'agriculture la disposition de la plus vaste partie de l'espace. Du point de vue de l'utilisation du sol, le rôle de l'économie agricole est et restera essentiel : elle assure à la fois la valorisation de l'espace à des fins productives et la préservation des ressources naturelles au profit des citoyens d'aujourd'hui et des générations de demain.

Or, la gestion de la majeure partie de l'espace ne peut plus être aujourd'hui le fait du seul secteur agricole. De plus, la nécessité de faciliter les modes d'extension urbaine plus diversifiés, laissant une plus large part aux ensembles résidentiels de type « pseudo-rural », la nécessité d'assurer les loisirs de plein air en sites extra-urbains à un nombre croissant de citoyens, doivent accélérer une interpénétration accentuée de la ville et de la « non-ville ». Et c'est dans le même sens que doivent jouer l'interpénétration indispensable des activités agricoles et des activités traditionnellement urbaines, industrie et services, ainsi que l'augmentation du nombre d'agriculteurs gagnés aux modes de vie spécifiquement urbains. La population agricole active résidant en ville est d'ailleurs, dans l'ensemble, en augmentation.

C'est dire que, si le développement de la Zone d'Appui Nord Champenoise par poussées radio-concentriques et frontales de ses centres urbains n'est pas une fatalité, encore conviendra-t-il d'encourager une autre forme de croissance.

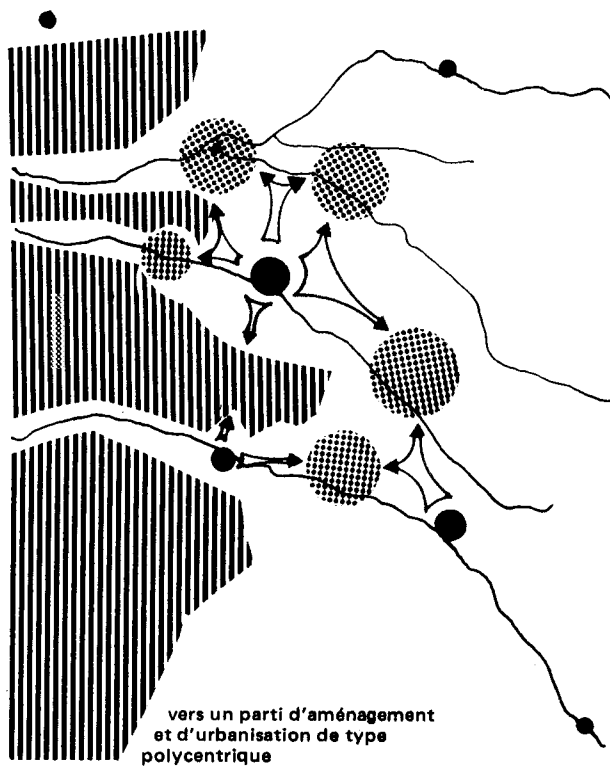
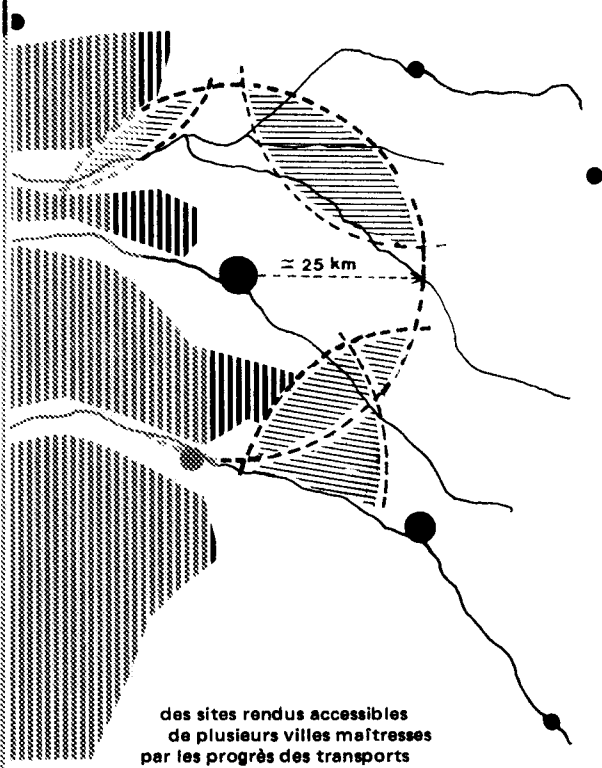
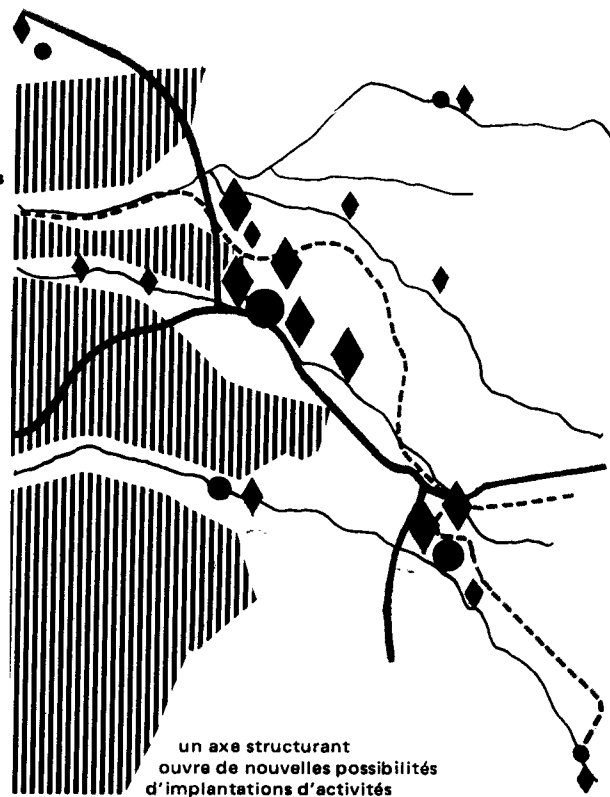
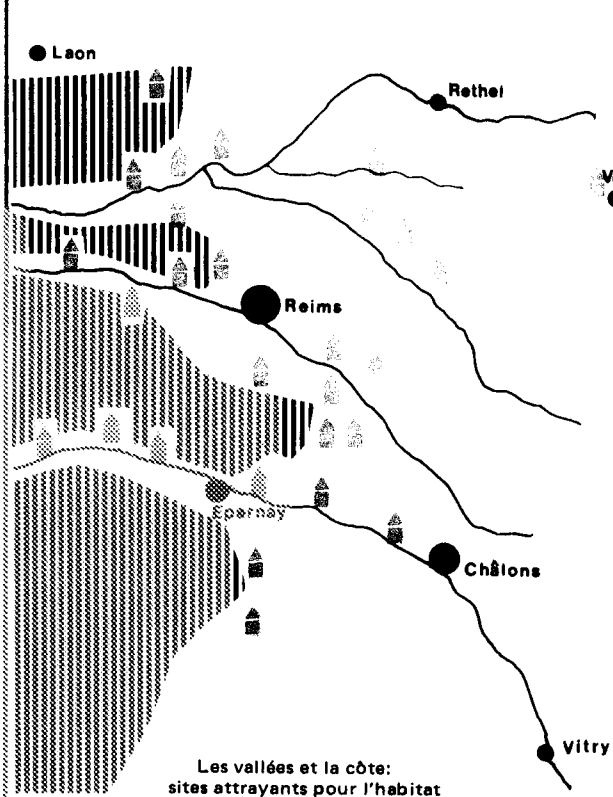
Ouvrir à l'urbanisation et à l'industrialisation les sites que va rendre utilisables la réalisation des infrastructures nouvelles, décidées en fonction du renforcement de l'axe Manche-Rhin est en effet la possibilité qui va s'offrir aux responsables de l'aménagement du Secteur.

Les sélectionner et les utiliser en fonction de la mise en place, à partir des villes maîtresses, d'un ensemble pluri-urbain cohérent évoluant progressivement vers l'unicité des marchés de l'emploi et des services, constitue la stratégie d'aménagement de la Z.A.N.C.

Au terme des études préparatoires aux Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme d'agglomérations, présentées dans les Livres Blancs de Reims, Châlons-sur-Marne, Epernay, et aussi de Vitry-le-François, confirmées et complétées par celles conduites au niveau du Secrétariat Général de la Z.A.N.C., les possibilités offertes par les sites sont des plus importantes en quantité et des plus attrayantes par leur qualité.

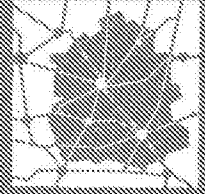
UN SITE PROPICE A UN NOUVEAU MODE DE DEVELOPPEMENT

Espaces peu contraignants



Les études détaillées relatives aux formes urbanistiques et architecturales à promouvoir sont à poursuivre dans le cadre des documents prévus par la Loi d'Ori-entation Foncière. Les collectivités locales devront saisir toute occasion pour maîtriser l'utilisation des sols dans les sites les plus agréables par leurs qualités esthétiques là où ils risquent de faire l'objet de la plus forte compétition.

Quoi qu'il en soit, on peut tenir pour acquis que la localisation et les capacités physi-ques des espaces urbanisables se prêtent tout particulièrement à la mise en œuvre d'un parti d'aménagement et d'urbanisme de type polycentrique, assurant la diversification accrue des types d'habitation et des modes d'occupation des sols.

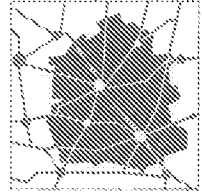


Partie III

Vers l'organisation d'une région urbaine au sein d'un espace agricole actif

Chapitre 1

Éléments pour l'organisation de l'espace



Offrir l'emploi, le logement et les services dans un cadre de vie attrayant, à une population de l'ordre de 1 000 000 à 1 200 000 personnes au début du siècle prochain, telles sont les perspectives ouvertes à la Z.A.N.C. par les Livres Blancs préparatoires aux S.D.A.U. de Reims, Châlons-sur-Marne et Epernay, dans la volonté qu'ils expriment de voir exploiter toutes les chances données au Secteur Nord Champenois.

Est-ce à dire pour autant que l'on doive assister à une urbanisation généralisée de l'espace disponible ?

Pouvoir conforter son économie agricole et s'appuyer sur elle en vue d'amplifier l'expansion d'ensemble, supporter en même temps un développement industriel et urbain intense et de qualité : la Champagne du Nord offre cette possibilité qui répond également aux exigences d'une politique visant à tirer parti de toutes ses virtualités.

Tout en triplant sa densité de population d'ici au début du siècle prochain, la Z.A.N.C. peut en effet voir coexister des modes diversifiés d'occupation du sol. En outre, la poursuite de l'expansion agricole rendra nécessaire le maintien hors des grandes et petites villes actuelles d'une part importante de la population. Enfin, compte tenu de l'importance de l'espace disponible, c'est à l'économie agricole que continuera d'incomber la responsabilité de valoriser la plus grande fraction de l'espace Nord Champenois.

Pour toutes ces raisons, l'évolution progressive du Secteur Nord Champenois vers une Région Urbaine ordonnée autour de l'ensemble pluri-urbain intégré, revêtira nécessairement des formes originales.

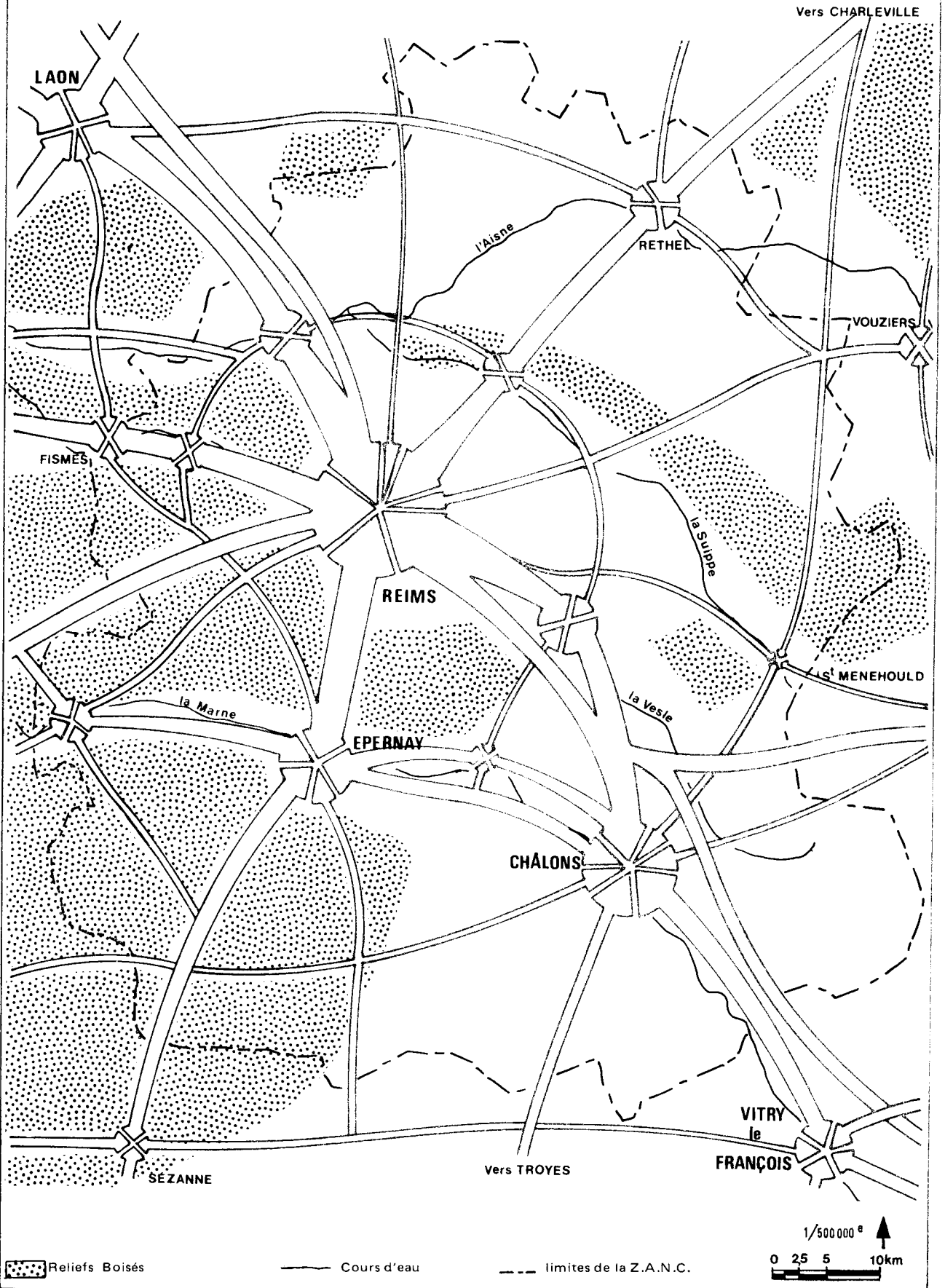
L'élargissement de la gamme, l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services implantés dans le cœur des villes, en bref, l'accroissement du rayonnement des centres constitue la première étape prévisible vers une cohésion plus forte. Durant cette étape on devrait ainsi voir se consolider le niveau supérieur de l'armature urbaine actuelle.

Offrir aux activités économiques, industrielles notamment, des possibilités de localisation nouvelles non contiguës aux agglomérations d'aujourd'hui, est la deuxième voie qui se dessine.

A terme, cette voie ne pourrait que faciliter la promotion de Centres Urbains Secondaires venant constituer de nouveaux supports au développement urbain et permettre une plus grande diffusion des résultats de la croissance. Dès lors seront rendues, non seulement nécessaires mais possibles, des relations internes plus commodes.

DES RELATIONS INTERNES FACILES

Vers une Région Urbaine



DES CENTRES DE VILLES RAYONNANT.

Réhabiliter les centres.

La nécessité de remodeler les centres de chaque ville-maîtresse en vue de permettre leur adaptation aux fonctions nouvelles qu'elles ont à assumer est maintenant perçue de manière égale par chacune d'elles.

« Le centre de la Ville de Châlons-sur-Marne est peu dense et présente une juxtaposition d'immeubles anciens plus ou moins vétustes, de bâtiments reconstruits depuis la dernière guerre et de quelques immeubles récents. On y circule mal ».

« Faible hauteur des immeubles... du Centre de Reims, étalement dans l'espace des activités centrales..., présence de constructions occupant une importante surface au sol mais qui rempliraient plus efficacement leur fonction dans d'autres parties de l'agglomération, développement rendant plus aigus les problèmes d'accès et de stationnement... ».

« Dans le centre de la Ville d'Épernay, les immeubles confortables voisinent avec les constructions médiocres, voire vétustes ».

Ainsi, les Livres Blancs d'agglomérations caractérisent-ils le tissu urbain central et, en même temps, la possibilité de le moderniser.

Les centres constituent des foyers de rassemblement et d'échanges où se trouvent satisfaits par excellence les besoins de communauté et de communication des citoyens. Ils se devront, en outre, d'accueillir les activités et les équipements dont l'implantation permettra à la Z.A.N.C. d'affirmer son rôle d'entraînement régional et d'assurer progressivement des fonctions d'essence métropolitaine, auxquelles sa position nouvelle lui permet de prétendre.

Opérations engagées.

Les conditions locales à la mise en place rapide, dans les centres villes, des « éléments intégrateurs » que constituent les services de haut niveau sont acquises.

Les programmes de réalisation de bureaux sous-tendant les opérations engagées ou à l'étude ont été largement dimensionnés et les initiatives en vue d'accroître le rayonnement culturel comme le rayonnement commercial des villes devraient pouvoir s'y insérer aisément.

Déjà « l'étude de la rénovation de celui d'Épernay (*), en particulier des quartiers St-Thibault et St-Laurent, a été entreprise à l'initiative de la Municipalité et de

(*) Voir les Livres Blancs publiés sous la responsabilité des Commissions locales.

groupes de commerçants... » ; elle devrait amener, avec la densification du tissu urbain existant... « la construction des locaux nécessaire au développement de l'emploi tertiaire et des services : bureaux, magasins, salles de spectacles, etc... ».

De même à Châlons-sur-Marne (*) « s'efforce-t-on actuellement d'entreprendre une opération de rénovation du centre ».

Enfin, à Reims (*), l'utilisation des pénétrantes existantes ou en cours de réalisation (voie Hincmar, Pont de Venise et Voie du Rouillat), dans la perspective du renforcement du Centre, a d'abord conduit à infléchir le programme de l'opération de rénovation du quartier Saint-Remi pour y accueillir les équipements administratifs nouveaux. Elle amène maintenant la mise à l'étude d'une nouvelle opération de restructuration, le quartier Hincmar, assurant ainsi la transition entre Saint-Remi et l'hypercentre actuel.

Obstacles à lever.

Il reste que les incertitudes relatives à la politique menée en Région Parisienne constituent un frein aux initiatives locales dont l'incidence doit être soulignée.

La « rente de situation » dont jouiraient les « Villes de la Couronne » a longtemps été invoquée pour les exclure du bénéfice de toute action volontariste et publique tendant à favoriser une décentralisation plus poussée des activités tertiaires de la Région de Paris. Or, en dépit de l'amélioration attendue des moyens de communication desservant la Z.A.N.C., les métropoles d'équilibre qui disposent de lignes aériennes resteront aussi bien placées, sinon mieux, pour le temps d'accès à la capitale, alors que de surcroît elles font l'objet de mesures d'incitation financière.

Etendre ces aides publiques aux villes maîtresses de la Z.A.N.C., favoriser le desserrement d'établissements relevant directement de l'Etat, apparaissent ainsi comme deux conditions nécessaires à la pleine réussite de la politique engagée dans les centres de villes.

La politique de promotion des cœurs de villes ne s'exécutera d'ailleurs à un rythme satisfaisant que si les collectivités locales, aidées de moyens financiers provenant d'institutions nationales, parviennent à réunir les ressources nécessaires aux acquisitions foncières et aux équipements d'accessibilité et de stationnement.

Dès lors, assurées de disposer des « éléments permissifs » d'échanges intenses, les villes du niveau supérieur de l'armature urbaine pourront déterminer les modalités effectives de la nécessaire complémentarité à établir entre les équipements de services implantés dans chacune d'elles.

(*) Voir les Livres Blancs publiés sous la responsabilité des Commissions locales.

ERIGER DES POLES NOUVEAUX D'ACTIVITES.

Dynamismes à utiliser.

Tendre à long terme vers un marché unique du travail, en vue d'offrir aux hommes une plus grande diversité des emplois et aux activités la possibilité de s'insérer dans un marché plus vaste : comment donner au Secteur Nord Champenois cette caractéristique d'une Région Urbaine et ce moyen primordial d'un développement cumulatif et durable ?

Compte tenu de la densification des activités engagée dans les centres de villes, et de l'attention portée à leur accessibilité, les actions d'aménagement destinées à rendre effective une plus grande mobilité interne se confondront, dans la prochaine décennie, avec toutes les actions visant à améliorer les relations de centre à centre. Mais suffiront-elles à faire de la Z.A.N.C. un ensemble dont chaque élément contribue au renforcement de l'autres ?

Déjà, dans la région rémoise en particulier, des tendances au desserrement se sont fait jour, attestant que des activités, non forcément « nuisantes », pouvaient trouver avantage à se localiser à parfois plus de 10 km d'un grand centre. Ailleurs, de grands établissements dont l'activité n'est pas toujours liée aux approvisionnements en matière première agricole, marquent une préférence marquée pour les sites offerts en rase campagne.

Pour l'avenir, il conviendra de donner une plus grande ampleur à ce processus, et surtout, de le « focaliser » sur un nombre limité de points, de manière à faire bénéficier les activités des avantages liés à la concentration, notamment en matière de transport du personnel.

La stratégie de développement proposée, soucieuse d'utiliser autant les dynamismes constatés que les capacités du site, amènera par conséquent à localiser dans le Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C. et dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, des « Aires d'activités » nouvelles plus éloignées des agglomérations d'aujourd'hui que ne le sont les Zones Industrielles programmées.

Dans la mesure où la localisation de ces aires aura pris en compte l'intérêt consistant à offrir aux entreprises la possibilité d'utiliser les ressources en main-d'œuvre des divers marchés urbains, c'est sur chaque centre que se répercuteront les bénéfices de leur aménagement. Etant donné leur distance aux centres des villes, les sites à promouvoir dans cette perspective sont en effet accessibles dans des conditions compatibles avec la limitation, à un niveau raisonnable, des pertes de temps liées aux déplacements domicile-travail. Les secteurs de Reims-Cormicy situés entre Laon et Reims, de la vallée de la Suipe entre Rethel et Reims, les sites de la vallée de la Marne entre Epernay et Châlons-sur-Marne, les sites de Prunay et de La Veuve-Dampierre entre Châlons-sur-Marne et Reims répondent en tout cas à cette exigence.

Dans tous ces secteurs, et plus particulièrement ceux desservis par les futurs axes de liaison interrégionaux qui desserviront la Z.A.N.C., la mise en place de véritables complexes d'activités multiples peut être envisagée. Ils seront, tantôt liés à l'activité agricole, tantôt ou simultanément susceptibles d'accueillir, au côté d'unités productives, des activités tertiaires dont la juxtaposition permettra l'expérimentation de formes originales d'occupation de l'espace, moins exclusivement fondées sur des préoccupations de zonage.

LA PROMOTION DES CENTRES URBAINS SECONDAIRES.

Centres secondaires et objectifs de développement.

La stratégie proposée s'appuie enfin sur la promotion simultanée de Centres Urbains Secondaires, qui contribuera directement à l'objectif général de création d'un ensemble cohérent et, par voie de conséquence, de densification démographique.

En offrant à de plus larges fractions du Secteur Nord Champenois des centres de services à la population venant compléter, en les relayant, les services assurés par les villes maîtresses, les Centres Urbains Secondaires, existants et nouveaux, favoriseront le redressement démographique de ces zones où la poursuite de l'activité agricole exige le maintien, voire l'augmentation du niveau de peuplement.

En appuyant sur des noyaux extérieurs actifs et dynamiques l'urbanisation des villes maîtresses, on se donnera le moyen de diversifier d'autant la gamme des types de résidences. De ce fait, on ne pourra qu'augmenter les motifs d'attractivité liés au surcroît de liberté que procurera un plus large éventail de choix.

En portant dans une proportion plus importante l'urbanisation sur les secteurs proches des Aires d'Activités nouvelles que l'on sera amené à promouvoir, on réduira en outre l'inconvénient de migrations alternantes trop longues pour les habitants attachés à des durées de déplacement domicile-travail limitées. Pour ceux davantage attachés aux facilités de changements d'emploi, permises par l'accessibilité aisée à plusieurs foyers d'activités, la résidence en un centre nouveau représentera l'élément de solution.

Enfin, pour les promoteurs d'équipements de services, commerciaux ou de loisirs, qui ne recherchent pas préférentiellement une localisation dans les villes-maîtresses, le fait de se voir proposer des occasions d'investir sur des sites extérieurs déterminés dans l'optique d'une organisation d'ensemble, ne pourrait que constituer un élément incitatif supplémentaire et un facteur de modération des prix fonciers.

Les centres secondaires dans l'ensemble pluri-urbain.

Dans cette perspective, les études conduites au niveau de la Zone d'Appui comme au niveau des agglomérations, permettent d'identifier les sites à vocation privilégiée de résidence et de services, susceptibles à la fois de :

- constituer des secteurs de soutien à la croissance des villes mâtresses,*
- constituer des zones de desserrement d'équipements urbains, tels les centres commerciaux, amenés à rechercher une localisation extérieure aux agglomérations d'aujourd'hui,*
- supporter un processus d'urbanisation permettant la diversité des types d'habitat et leur meilleure intégration au site naturel,*
- desservir les foyers d'activités implantés hors des villes mâtresses,*
- permettre le décloisonnement des marchés urbains du travail et des services.*

Sans attendre la mise en service des grands équipements interrégionaux de liaison, les éléments disponibles concernant l'autoroute Paris-Reims-Châlons-Metz-Sarrebruck et l'autoroute Calais-Arras-Laon-Reims-Châlons-Vitry-Dijon conduisent toutefois à affecter un intérêt stratégique fondamental à deux sous-ensembles.

Le schéma d'organisation du premier, constitué par Reims et Châlons-sur-Marne, pourrait s'appuyer sur un Centre Secondaire, promu aux alentours de Sept-Saulx et bénéficiant de la proximité du Parc Naturel Régional dont les contreforts serviraient de support à une urbanisation dispersée et intégrée au site naturel.

L'aménagement du second, constitué par Reims et Laon, s'articulerait autour de Loivre-Cormicy-Berry-au-Bac, centre industriel mais aussi noyau de services, pour des ensembles résidentiels, échelonnés près de l'axe autoroutier, dans un environnement boisé.

A titre complémentaire, les études devront être poursuivies, relatives aux modalités d'intégration à l'ensemble pluri-urbain de la région de Rethel, à partir de la vallée de la Suippe et sous la contrainte toutefois de la protection des ressources en eau disponibles dans ce bassin. De la même façon, l'urbanisation du site proche de Condé-sur-Marne, destiné à appuyer l'organisation de la vallée de la Marne entre Epernay et Châlons-sur-Marne, pourrait être mise à l'étude, en liaison avec la promotion du Centre Secondaire de Sept-Saulx.

DES RELATIONS INTERNES FACILES.

L'inflexion des tendances d'urbanisation ne saurait cependant être considérée comme suffisante. En fait, la recherche de liaisons internes rapides, fréquentes et peu onéreuses parce que massives, caractérisera tout autant le cadre de vie de qualité offert par l'ensemble pluri-urbain et améliorera l'attraction exercée par chacun de ses éléments.

En permettant aux particuliers de dissocier les divers types de changements et donc en les facilitant, c'est en effet la commodité d'accès aux emplois et aux services, selon le mode de transport de leur choix qui, à terme, constituera le plus puissant motif d'attrait.

La volonté de transformer le Secteur Nord Champenois en une véritable Région Urbaine aura permis d'atteindre l'objectif visé lorsque ses habitants pourront changer d'emploi sans changer de domicile et sans abandonner leurs relations sociales ou, inversement, pourront changer de logement sans pour autant changer d'emploi ni de relations sociales et lorsqu'il sera possible aux entreprises du Secteur de modifier leur localisation, sans obliger leur personnel à changer de domicile.

En dehors des liaisons prioritaires entre les villes maîtresses (*), l'accent sera principalement porté sur les liaisons de chacune d'elles avec les centres urbains secondaires et sur les liaisons de ces derniers entre eux, favorisant ainsi la complémentarité de leurs équipements.

Les relations routières.

Pour les relations routières entre villes-maîtresses, la liaison Laon-Reims-Châlons-sur-Marne-Vitry-le-François s'est déjà vu inscrite au Projet de Schéma Directeur des Routes et Autoroutes. Les liaisons Reims-Epernay et Châlons-sur-Marne-Epernay seront à prendre en compte au même titre dans l'amélioration du réseau routier national.

La localisation des centres secondaires sur les axes routiers du réseau primaire assurera leur liaison directe avec les villes-maîtresses les plus proches.

Dans le souci de permettre les relations de centre à centre dans les meilleures conditions de sécurité et de rapidité, l'aménagement de ces itinéraires en limitera très strictement les accès. Les Plans d'Occupation des Sols organisant l'urbanisation le long de ces voies renforceront ces mesures.

Le Schéma Routier Régional, en cours d'élaboration, retiendra enfin les autres liaisons intéressant les centres secondaires et notamment celles de ces derniers entre eux.

Dans l'ensemble, l'état de l'infrastructure existante suffira pour parvenir aux résultats escomptés. Les seules ouvertures d'itinéraires concernent les liaisons entre Epernay et Sept-Saulx par Oiry et Condé-sur-Marne, et entre Sept-Saulx et Bazancourt. Dans un premier temps, cette dernière, destinée aussi à ouvrir l'accès des Ardennes à l'autoroute A26 en direction de Châlons-sur-Marne et du Sud de la France, pourrait toutefois être assurée par la rocade Est de Reims.

(*) Voir page 65 « Relier les villes par des liaisons faciles, rapides et fréquentes ».

Enfin, dans les fractions du Secteur Nord Champenois non susceptibles de se voir desservies par un nouveau centre de services de haut niveau (Vouzinois, Argonne, Brie champenoise), l'adaptation du réseau existant constitue le principal moyen d'assurer aux populations résidentes un mode de vie de qualité équivalente à celui dont jouissent les habitants du reste du Secteur.

Les relations ferroviaires.

La mise en place d'un système de transports en commun combinant le fer et la route offrira, non seulement un élément de choix supplémentaire, mais la possibilité pour des couches plus larges de population, de s'affranchir partiellement des contraintes monétaires liées aux déplacements. A ce titre, la priorité paraît devoir être attribuée à toutes les actions orientées en ce sens.

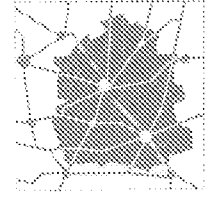
Dans cette perspective, les accès routiers aux gares ferroviaires principales et à celles desservant les centres secondaires, sont à concevoir de façon à assurer dans les meilleures conditions les correspondances avec les navettes routières dans l'aire de rayonnement de la gare.

Le réseau ferroviaire existant permet, dans l'ensemble, d'assurer dans de bonnes conditions les liaisons des villes maîtresses entre elles et avec les centres secondaires les plus proches. Notamment, pour les relations domicile-travail, les mesures d'exploitation viseront à assurer une bonne fréquence des liaisons en début et fin de journée.

Certains aménagements du réseau seront cependant nécessaires. La voie Reims-Epernay devra être doublée sur certaines sections pour faciliter des relations rapides sans arrêt technique pour croisement. En outre, le centre secondaire du site de Cormicy devra être branché directement à la voie ferrée Laon-Reims. A long terme, la voie Reims-Châlons-sur-Marne, au tracé actuel le moins adapté (58 km par fer, 42 par route) pourra être aménagée de façon coordonnée avec la réalisation de la liaison Est-Ouest T.T.G.V.

C'est en définitive à une véritable réhabilitation du transport collectif en site propre qu'il conviendra de parvenir.

Chapitre 2



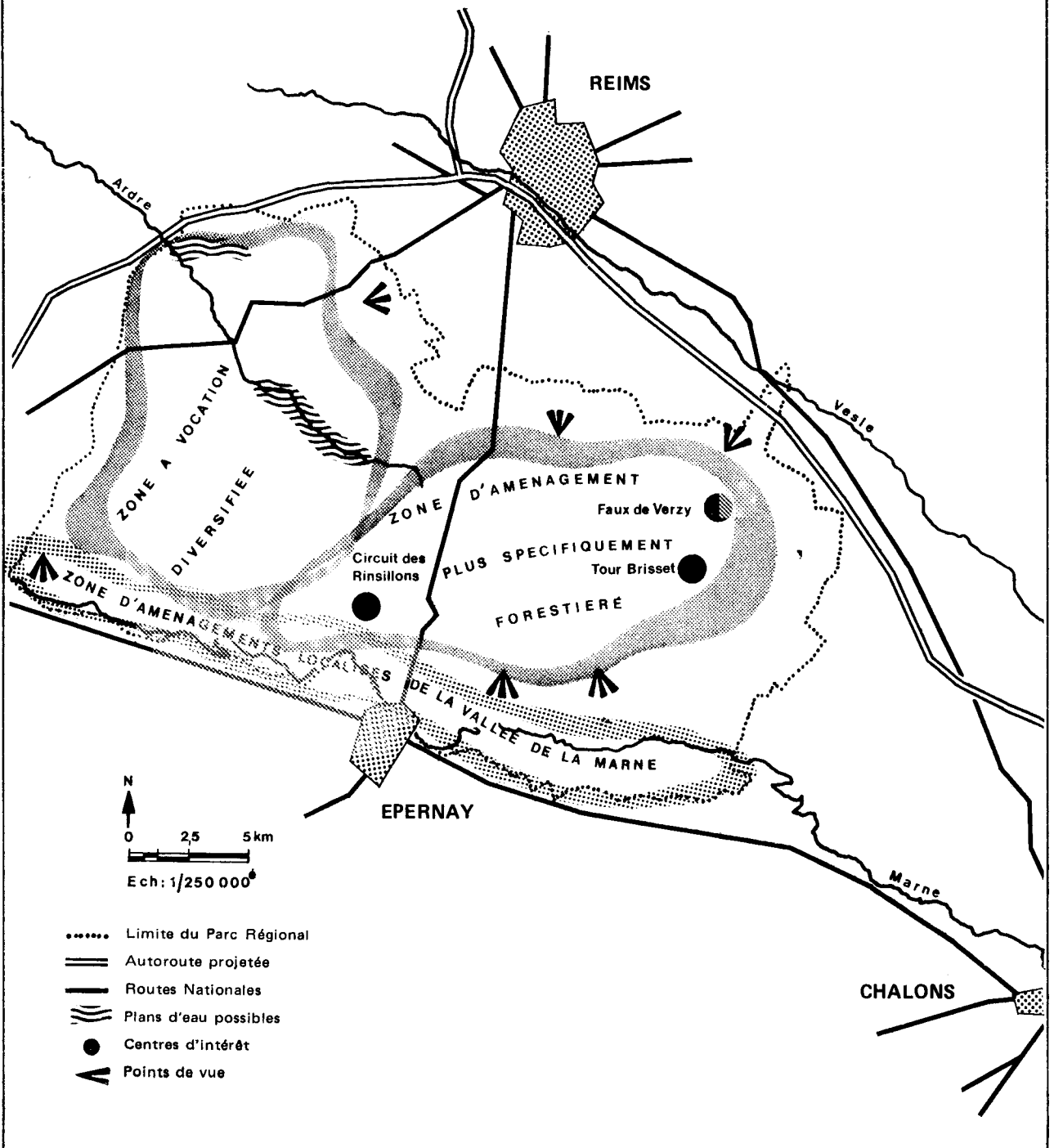
Les actions pilotes

Quels types de décisions l'esquisse d'organisation de l'espace qui vient d'être proposée appelle-t-elle dans la prochaine décennie ?

Plus qu'à en dresser un catalogue exhaustif, on s'attachera ici à retenir les actions qui permettront au Secteur Nord Champenois d'accélérer son évolution vers une Région Urbaine fondée sur un marché unique de l'emploi, du logement et des services.

PROTECTION MAIS OUVERTURE DU MASSIF FORESTIER
EQUIPEMENTS D'ACCUEIL ET DE LOISIR DIVERSIFIES
AMENAGEMENT DE PLANS D'EAU

Le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims



UNE POLITIQUE DES COMMUNICATIONS ASSURANT UNE MEILLEURE INTEGRATION DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE EUROPEENNE ET RENFORÇANT SA COHESION INTERNE.

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Durant la prochaine décennie la mise en place d'un ensemble pluriurbain fortement intégré s'appuiera sur le renforcement des équipements du centre de Reims. Leur accessibilité facile est une condition essentielle à la réussite de la stratégie.	Assurer le passage de l'autoroute Paris-Est (A4) dans l'agglomération rémoise et la réalisation des échangeurs urbains.	VI ^o Plan	Mise au point d'un Cahier des Charges adéquat entre Etat et concessionnaires privés.	Ministère de l'Équipement, concessionnaires privés, ville de Reims.
Les relations Epernay-Paris seront assurées par un raccordement à l'autoroute A4.	Aménagement de la liaison Epernay-Villers-Agron par la RN 3.	VII ^o Plan	Aménagement progressif de la RN 3 jusqu'à Dormans. Etude d'un tracé nouveau aux abords de Villers-Agron.	Ministère de l'Équipement et Département.
Les relations avec les marchés du Nord et de la Belgique, l'accès de Laon aux équipements de Reims,	Réalisation de A 26 sur la section Calais-Reims raccordée par Mons au réseau autoroutier belge.	VII ^o et VIII ^o Plans	Etude de tracé.	Ministère de l'Équipement.
la desserte du site de Cormicy seront assurés demain par le tronçon Nord de l'Autoroute A26. Mais sa date de réalisation conditionne les aménagements à court terme qui devront être entrepris sur le réseau existant.	Aménagement du réseau actuel en direction de Laon, Lille et Bruxelles.	VI ^o Plan	Élargissement et achèvement de la mise hors gel des RN 44 bis et RN 2.	Ministère de l'Équipement.
Les relations avec le Midi Méditerranéen devront encore être assurées par le réseau existant, en l'attente de la réalisation de la partie Sud de l'autoroute A26.	Aménagement de l'itinéraire Châlons-sur-Marne - Troyes - Auxerre se raccordant à A 6 en direction de Lyon. Réalisation de A 26.	VI ^o Plan VII ^o et VIII ^o Plans	Aménagement et mise hors gel de la RN 77. Etude de tracé.	Ministère de l'Équipement. Ministère de l'Équipement.
Le renforcement de la cohésion des trois villes Reims-Epernay - Châlons-sur-Marne, ainsi que la possibilité pour Epernay d'accéder au réseau autoroutier desservant le Nord, le Sud et l'Est nécessitent l'aménagement des liaisons Reims-Epernay et Epernay-Châlons-sur-Marne.	Moderniser, élargir et mettre hors gel la RN 51 pour une meilleure liaison Reims-Epernay et la RN3 Châlons-Epernay.	VI ^o et VII ^o Plans	Prise en compte de ces liaisons par le Schéma National des Routes et Autoroutes, au même titre que les liaisons primaires. Etude géotechnique des projets d'aménagement de la RN 51 et réalisation progressive par section. Mise hors gel de la RN 3.	Ministère de l'Équipement.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
La desserte interrégionale des 3 zones d'appui, Basse-Seine, Picardie, et Secteur d'Appui Nord Champenois, l'accès de Soissons aux équipements régionaux de Reims, la desserte suburbaine des centres secondaires, Jonchery et Fismes, à promouvoir dans le cadre du SDAU de Reims, doivent être assurés par une liaison rapide.	Moderniser la RN 31 en direction de Soissons.	VI ^e et VII ^e Plans	Mise hors gel de la RN 31 sur la section Fismes-Reims (au-delà de l'échangeur autoroutier) Mise à 4 voies et aux caractéristiques d'une voie rapide (sans urbanisation riveraine). Déviation de Jonchery-sur-Vesle.	Ministère de l'Équipement.
L'accessibilité de Rethel et de Charleville aux services centraux de Reims. Le développement d'un Centre Secondaire dans la région de Bazancourt, conditionnant l'importance des effets d'entraînement que l'on peut escompter du développement de la Zone d'Appui sur celui des Ardennes.	Modernisation de la RN 51 en particulier sur la section Reims-Rethel. Opération de restructuration urbaine permettant la pénétration de l'axe Reims-Charleville au cœur de Reims.	VI ^e Plan VII ^e Plan	Aménagements localisés destinés à faire acquérir à la voie les caractéristiques d'une voie rapide. Mise à l'étude.	Ministère de l'Équipement. Ministère de l'Équipement — Ville de Reims.
L'accès des Ardennes, — à Paris, — au Midi Méditerranéen, — aux équipements régionaux de Châlons-sur-Marne. L'accès du Secteur Est de Reims, dont l'urbanisation est envisagée, à la Zone Industrielle Sud-Est, doivent être améliorés.	Création d'une voie contournant Reims à l'Est et reliant la RN 51 à l'autoroute A4, A26.	VI ^e Plan	Etude du tracé et des caractéristiques. Réalisation	Ministère de l'Équipement. Ville de Reims.
Le développement de l'urbanisation organisée autour de Centres Secondaires importants nécessitera l'aménagement de certaines infrastructures existantes et la création de liaisons nouvelles dont l'étude doit faire l'objet d'un plan d'ensemble.	Amélioration ou réalisation des liaisons précédant l'urbanisation.	VII ^e et VIII ^e Plans	Elaboration d'un Schéma régional des routes. Mise à l'étude des tracés.	Ministère de l'Équipement. Secrétariat Z.A.N.C.

INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Le renforcement des fonctions tertiaires de la Z.A.N.C. doit être encouragé par une amélioration des relations ferroviaires du type « affaires » en direction de Paris comme de l'Est. Celle-ci pourra se fonder sur la forte croissance du trafic 1 ^{re} classe.	Amélioration des conditions d'exploitation du réseau actuel sur l'axe Paris-Est.	VI ^e Plan	Augmentation du nombre des trains. Arrêt dans la Z.A.N.C. de trains d'affaires circulant entre Paris et la Lorraine. Aménagement des horaires permettant, au départ de la Z.A.N.C., l'aller-retour dans la demi-journée.	S.N.C.F. Ministère des Transports.
	Promotion du projet de transport à très grande vitesse Paris-Lorraine.	Long terme	Mise à l'étude du tracé. Etude des possibilités d'utiliser la nouvelle ligne pour relier Reims et Châlons-sur-Marne par un tracé direct.	S.N.C.F. Ministère des Transports.
Le décloisonnement des divers marchés du travail représente l'un des éléments essentiels de la recherche d'une plus forte cohésion de l'ensemble Nord Champenois.	Amélioration des conditions d'exploitation du réseau en vue d'améliorer les relations domicile-travail entre les villes maitresses.	VI ^e Plan	Opération test sur la relation Reims-Epernay. Créations de liaisons toutes les demi-heures matin et soir, sans arrêts intermédiaires, sauf à l'entrée et au centre des villes. Déplacement de l'arrêt Maison-Blanche (Reims) plus au Sud, ou création d'un nouvel arrêt près des Châtillons. Navettes assurant la correspondance vers les zones d'activités.	S.N.C.F. Ministère des Transports. Compagnie des Transports Urbains.
L'ensemble des centres secondaires devra être rattaché aux villes maitresses par un réseau de transport en site propre.	Rattachement du site de Cormicy à la ligne Reims-Laon. Création d'une voie nouvelle Epernay-Sept-Saulx par Oiry et Condé-sur-Marne.	VII ^e Plan et au-delà	Mise à l'étude des tracés.	S.N.C.F. Ministère des Transports. Secrétariat Général de la Z.A.N.C.

RELATIONS AERIENNES

Le renforcement des échanges avec les points forts situés à moyenne distance, et mal servis par fer au départ de la Z.A.N.C., doit amener à compléter les moyens de transports existants par des liaisons aériennes adaptées au trafic escompté.	Création de liaisons aériennes assurées par avions d'affaires avec Rouen, Metz, Strasbourg, Lille, Bruxelles, Francfort et Londres.	VI ^e et VII ^e Plans	Etude de Clientèle	Chambres de Commerce et d'Industrie. Département de la Marne. Air Champagne Ardenne en relation avec les compagnies Nationales.
--	---	---	--------------------	---

Etant donné la situation du Secteur Nord Champenois, à proximité des marchés de vente et d'approvisionnement comme des lieux de concentration des services de haut niveau, trois directives sont à privilégier : la Région Parisienne et, au-delà, la Basse-Seine, l'Est Français vers l'Allemagne Moyenne et, enfin, le Nord du Pays et la Belgique.

En ce qui concerne les liaisons avec ses marchés de vente et ses fournisseurs, il s'agira, pour la Champagne du Nord, d'offrir une gamme complète de transports assurant pour chaque produit, que ce soit le pondéreux ou le produit fini, le mode le plus compétitif. De plus, il s'agira d'établir entre les différents modes, une situation de concurrence permettant au transport d'être assuré au coût minimal.

S'agissant des relations entre la Z.A.N.C. et les centres de Services et de décision, principalement la Région parisienne et les métropoles d'équilibre, des liaisons aisées, fréquentes et rapides sont indispensables, moyennant en particulier des horaires adaptés aux déplacements d'affaires pour ce qui est du transport ferroviaire.

En outre, une exigence non moins essentielle consiste à faciliter les déplacements de personnes à l'intérieur du Secteur et, plus particulièrement entre villes maîtresses. En effet, l'évolution vers la Région Urbaine, et donc vers une organisation plus équilibrée de l'ensemble Nord Champenois, ne sera réelle que si sont établies des relations internes commodes, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail ou qu'il s'agisse des déplacements motivés par les services que concentrent les principales villes.

UNE POLITIQUE VOLONTAIRE D'INSERTION DE L'AGRICULTURE ET DU MILIEU RURAL DANS L'ACTIVITE GENERALE.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Le renforcement des relations agriculture-industrie, en vue d'utiliser le dynamisme agricole au profit d'un développement d'ensemble est une des orientations principales de l'expansion de la Z.A.N.C. L'affermissement des complémentarités entre la Z.A.N.C. et les lieux de production périphériques est non moins indispensable.	Création et développement d'unités agro-industrielles de grande taille, le cas échéant dans les aires d'activités multiples à promouvoir.	Possible immédiatement	Création et implantation d'entreprises nouvelles.	Association de la profession et de groupes industriels extérieurs.
La mise en place d'une Région Urbaine nécessite de réserver dès aujourd'hui la perspective d'un développement urbain appuyé : — sur les centres actuels animant le milieu rural. — sur les centres secondaires nouveaux fondant le parti d'aménagement discontinu et polycentrique.	Elaboration de Schémas de Secteur et de Plans d'Aménagement Ruraux, dans le cadre d'un Schéma Général d'Aménagement de la Z.A.N.C. Mise en place des centres nouveaux.	VI ^e Plan et au-delà	Mise à l'étude.	Conjointement par Ministère de l'Équipement et de l'Agriculture sous la responsabilité des collectivités locales regroupées en un « Etablissement Public » ad hoc.

Compte tenu du haut niveau de compétitivité atteint par l'économie agricole, de l'importance des revenus qu'elle distribue qui sont déjà comparables à ceux assurés par les activités urbaines, du dynamisme et de la capacité d'adaptation des exploitants, les actions devront essentiellement tendre à stimuler l'évolution engagée.

A terme, dans la plus grande fraction du Secteur, l'évolution devrait avoir conduit à l'insertion de l'économie agricole dans un réseau d'étroites relations avec les autres secteurs d'activité de la Z.A.N.C. En même temps se seront affirmés les rapports entretenus par l'agriculture de Champagne crayeuse avec celle des régions herbagères périphériques : Ardenne, Argonne et Aisne.

Des unités agro-industrielles motrices seront les pièces maîtresses de cette politique. Localisées dans les aires d'activités multiples à promouvoir, leur implantation se fondera, d'une part sur le développement du maraîchage dans les vallées et de la culture légumière de plein champ, d'autre part sur la réintroduction de la viande en Champagne crayeuse.

Ainsi, à côté de l'industrie du vin de champagne, dont l'essor a entraîné l'expansion aussi bien d'industries liées (verre, cartonnerie, biscuiterie...) que d'activités tertiaires « induites » (recherche, contrôle, institutions financières...), de nouveaux « pôles sectoriels de croissance » pourraient apparaître, aptes à secréter de la même façon une « croissance cumulative », caractéristique d'un développement véritable.

En même temps, la mise à l'étude de Schémas de secteurs, venant préciser à la fois le Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C. et les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme, élaborés pour les agglomérations maîtresses et leur arrière-pays, permettra de renforcer la concertation engagée entre responsables du développement urbain et responsables de l'aménagement rural. Celle-ci tendra à mettre en place les centres nouveaux capables d'assurer la meilleure desserte en services des agriculteurs et des citoyens gagnés au mode de vie « pseudo-rural », et à déterminer les conditions optimales de l'utilisation du sol.

UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE ORIENTEE VERS LA PROMOTION DE COMPLEXES D'ACTIVITES DE HAUT NIVEAU.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
L'évolution vers une Région Urbaine conduira à compléter les possibilités d'implantation d'activités qu'offre la Z.A.N.C. dans les Zones Industrielles périphériques aux villes maîtresses par l'équipement de sites nouveaux, aménagés de façon à permettre le fonctionnement de complexes d'activité diversifiés et intégrés.	Equipement et promotion à titre d'expérience pilote d'Aires nouvelles d'activités multiples.	VII ^e Plan	Sélection des sites les plus adaptés dans leur localisation et leurs capacités en fonction des études engagées par la Z.A.N.C. Constitution d'un outil de gestion et de promotion.	Etablissement public associant les collectivités locales.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Compte tenu de la réalisation des projets relatifs aux infrastructures de liaison et de l'évolution attendue des échanges, l'industrialisation de la Z.A.N.C. amènera à compléter l'effort de desserrement des activités de la Région Parisienne par un encouragement actif aux implantations ou investissements internationaux, notamment allemands.	Promotion commerciale des sites d'activités auprès des investisseurs.	VI° et VII° Plans	Mise au point d'un argumentaire. Elaboration des supports d'information. Diffusion auprès d'investisseurs.	Services locaux d'accueil industriel en liaison avec Bureau Régional d'Industrialisation et D.A.T.A.R.

Partie intégrante de la politique nationale, la politique industrielle à mener dans la Zone d'Appui Nord Champenoise doit principalement viser à assurer les structures d'accueil aux activités dont la promotion paraît la plus à même d'assurer la qualité du développement.

Dans un contexte concurrentiel à base d'initiatives privées « où l'orientation des implantations doit se faire de plus en plus par le moyen d'incitations plutôt que par des contraintes » (*), c'est en agissant sur les éléments de l'environnement économique des entreprises que les responsables de l'aménagement industriel de la Région parviendront le plus aisément à encourager le renforcement des types d'activités correspondant aux objectifs. On n'oubliera pas qu'en dernière analyse, ceux-ci tendent fondamentalement à accroître l'attractivité générale exercée par la Z.A.N.C. sur les particuliers. Dans cette perspective, l'industrialisation sera principalement un moyen, celui de ralentir l'émigration régionale et de favoriser l'immigration par l'attrait des niveaux de revenus ainsi que l'étendue des possibilités de promotion individuelle et collective.

Activités à promouvoir.

Après avoir rappelé que « les villes et régions de la Couronne parisienne ne pouvaient attendre du desserrement de Paris un développement automatique », le Livre Blanc du Bassin Parisien invitait « les Régions à jouer de leur côté un rôle d'animation et de promotion dans certaines branches d'activités », étant observé que « techniquement, l'essentiel devait consister à assurer la concentration des investissements dans les zones géographiques et dans les secteurs d'activités où leur rentabilité paraissait la mieux assurée ».

A l'issue des études menées, outre les industries agricoles et alimentaires dont l'expansion doit accompagner la poursuite des mutations de l'économie agricole proprement dite, le développement préférentiel de trois types d'activités apparaît le plus correspondre aux objectifs généraux du Secteur, à sa capacité concurrentielle et à l'évolution de son environnement économique. Il s'agit de la construction méca-

(*) Projet de Livre Blanc du Bassin Parisien.

nique, la précision en particulier, de la presse et de l'édition, et de la chimie fine. De la même façon, c'est-à-dire sans actions d'adaptation autres que marginales, pourraient se voir encouragées plus vigoureusement, l'industrie de première transformation des métaux, les industries liées à l'automobile, ainsi que l'industrie des matières plastiques.

Les mesures d'incitation générale relèvent de la politique des communications qui agira sur la fonction transport des entreprises, de la politique de formation qui agira sur la fonction personnel et de la politique d'encouragement des activités tertiaires, de prestations de services à l'industrie en particulier. La politique industrielle proprement dite du Secteur Nord Champenois doit s'appuyer sur deux moyens privilégiés : la politique d'équipement des sites favorables, assortie d'une promotion commerciale d'une part, la politique nationale d'aide financière d'autre part.

L'aménagement et l'équipement de nouveaux types d'aires d'activités.

Les études engagées conduiront à localiser les sites les plus aptes à soutenir, durant les VI^e et VII^e Plans, la stratégie de développement du Secteur Nord Champenois. Leur aménagement assurera à la Z.A.N.C. des possibilités d'implantation complémentaires à celles offertes en Zonés Industrielles périphériques aux grandes villes et devra être conçue de manière à faciliter le fonctionnement de complexes d'activités de haut niveau, diversifiés mais aussi fortement intégrés. De ce dernier point de vue, les « aires d'activités multiples » à mettre en place dans ces sites pourraient notamment se caractériser par une imbrication plus étroite des activités agricoles et industrielles d'une part, des activités industrielles et de services, voire de recherche d'autre part.

Simultanément à l'équipement des sites, il conviendra d'entreprendre leur promotion commerciale en tenant compte de l'orientation prise par les échanges (**). Celle-ci amènera à accentuer les efforts de prospection en direction des investisseurs allemands, principalement ceux appartenant aux secteurs-clefs pour l'avenir de la Z.A.N.C. Ces actions pourront s'appuyer sur le dispositif mis en place, tant par la DATAR que par la Région (Bureau Régional d'Industrialisation) et les organismes locaux d'accueil industriel.

Politique industrielle régionale et appui de l'Etat.

Les entreprises implantant dans la Z.A.N.C. un établissement de production ou un établissement administratif, commercial ou de conception, se voient actuellement refuser le bénéfice de toute aide financière publique, susceptible d'exercer une influence effective sur leur coût d'installation et de fonctionnement.

(*) Voir pages 37 et 39 « Entre la Région Parisienne et le Bassin Rhénan : le Secteur Nord Champenois ».

Mais en dépit de cette situation défavorable, les efforts locaux ont permis d'entretenir dans le passé un processus d'expansion remarquable. De ce fait, on peut être assuré de voir cette expansion s'accélérer, d'autant que l'Etat renforcera l'efficacité de ses propres efforts en matière d'infrastructures d'accueil (communications, formation...) en apportant un soutien financier plus marqué aux initiatives locales. A cet égard, le projet de loi qui ouvre la possibilité de réaffecter le produit des redevances perçues en Région Parisienne au profit d'opérations d'aménagement engagées en province pourrait, si mis à profit en Champagne, concrétiser de façon remarquable le nouveau type de solidarité à établir entre Paris et le Secteur Nord Champenois.

Etant donné, par exemple, les charges de remboursements d'emprunts supportées par les collectivités locales à l'occasion de leurs opérations d'aménagement industriel, des mesures, telle la bonification d'intérêt, ne pourraient que faciliter la commercialisation rapide des nouvelles aires d'activités envisagées.

UNE POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Echéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Offrir un « environnement » tertiaire de qualité amènera d'abord à améliorer la productivité de l'équipement régional en service aux entreprises.	Promotion des prestataires régionaux de services aux entreprises.	Pos- sible immé- diate- ment	Mise en projet d'un inventaire des prestations offertes. Mise au point d'un plan de « marketing »	Chambres de Commerce et d'Industrie. Centres de productivité
Compte tenu des perspectives d'évolution des marchés, dégagées par les études, la décentralisation d'établissements parisiens doit être activement poursuivie.	Prospection active auprès des prestataires parisiens de services susceptibles de se décentraliser dans la Z.A. N.C.	Pos- sible immé- diate- ment	Extension des attributions des Services Locaux d'accueil industriel.	Chambre de Commerce et d'Industrie.
L'adaptation des Centres Villes à leurs fonctions tertiaires nouvelles représente un élément incitatif primordial. Dans les villes maîtresses de la Z.A.N.C. il s'agira de livrer une moyenne annuelle de 20 000 m ² à 30 000 m ² de planchers de bureau dont la majeure partie dans les cœurs de ville.	Promotion et aménagement des centres villes à vocation d'affaires à Reims, Châlons et Epernay, notamment des quartiers Hincmar et Halles-Gares à Reims.	VI ^e et VII ^e Plans	Poursuite des études de restructuration urbaine. Réalisation prioritaire des voies d'accès et des équipements de stationnement.	Collectivités locales et Investisseurs privés.
Pour mémoire :	Enseignement et Recherche Scientifique (voir une Politique vigoureuse d'accueil ci-après).			

L'encouragement au développement des activités tertiaires est un élément essentiel de l'amélioration de l'environnement économique indispensable à l'expansion d'activités de haut niveau. Il prendra la forme, à la fois d'actions de promotion collective des activités de prestations de services déjà assurés dans la Z.A.N.C. d'opérations de prospection des services de la Région Parisienne susceptibles de se desserrer dans la Z.A.N.C. et d'actions d'incitation plus indirectes mais indispensables, relevant de la politique d'équipement.

A cet égard, l'étude d'opérations de restructurations urbaines devrait permettre la mise sur le marché de surfaces de bureaux adaptés, non seulement en qualité, mais aussi dans leurs caractéristiques de localisation (les secteurs les plus proches des gares seront particulièrement recherchés), d'environnement, de services annexes et de prix.

Sur ce dernier point, on soulignera de nouveau tout l'intérêt d'une modification du régime actuel d'aides financières aux opérations de desserrement, qu'il s'agisse d'activités relevant du secteur tertiaire proprement dit ou d'activités tertiaires relevant du secteur secondaire. La politique tendant à les renforcer aura d'autant plus de chance d'aboutir que, comparativement aux métropoles d'équilibres et villes assimilées, les centres urbains de la Z.A.N.C. ne feront plus l'objet de discrimination.

UNE POLITIQUE VIGOUREUSE D'ACCUEIL : LOGEMENT, CULTURE, LOISIRS, ENSEIGNEMENT.

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
Aménager la Zone d'Appui selon un parti polycentrique et discontinu repose sur une maîtrise accrue des sols au profit des collectivités locales.	Constitution d'un organisme foncier.	VI ^e Plan	Détermination du Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C. Mise au point des modalités de fonctionnement de l'organisme.	Secrétariat général de la Z.A.N.C., Collectivités locales, chambre de commerce et d'industrie, organismes de construction, S.A.F.E.R.
Dans la Z.A.N.C., la construction de logements constitue le facteur incitatif le plus important à l'implantation d'activités.	Assurer le financement de 7 000 à 9 000 logements en moyenne annuelle de 1970 à 1985.	VI ^e Plan et suivants	Assurer des dotations spécifiques à la Z.A.N.C. tenant compte de ses fonctions dans l'organisation du Bassin Parisien.	Ministère de l'Équipement.
L'ouverture à l'urbanisation de sites nouveaux choisis en fonction de leur qualité et des infrastructures les desservant doit, par ailleurs, constituer un facteur d'incitation à un accroissement des investissements privés dans la construction.	Détermination et équipement des sites nouveaux favorables.	VI ^e et VII ^e Plans	Détermination du Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C.	Secrétariat Général de la Z.A.N.C., collectivités locales regroupées en Etablissement Public

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Echéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
La volonté de voir le Secteur évoluer vers une Région Urbaine amènera à accroître le rayonnement des équipements culturels de haut niveau, existants et à créer, de manière à ce qu'ils soient au service de l'ensemble en particulier par desserrement de leurs activités.	Développer une gestion intercommunale de ces équipements.	VI ^e Plan	Création juridique nouvelle.	Collectivités Locales.
Les sites propices à une urbanisation polycentrique doivent être promus moyennant implantation d'éléments capables d'anticiper le développement attendu, l'implantation d'équipements socio-culturels peut constituer l'élément catalyseur de développement d'une création urbaine nouvelle.	Créer un complexe socio-culturel intégré comme élément d'un centre nouveau.	VI ^e et VII ^e Plans	Repérage et sélection des sites les plus aptes à recevoir ce type d'équipement en fonction du Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C.	Etablissement Public constitué sous la responsabilité des collectivités locales.
Assurer un cadre de vie de qualité, défendre et mettre en valeur l'environnement naturel, favoriser la création d'équipements extra-urbains communs à l'ensemble sont trois orientations essentielles à la politique d'aménagement.	Constitution du Parc Naturel Régional dans l'esprit du Livre Vert de la Montagne de Reims, élaboré par l'Association pour la Montagne de Reims, avec l'appui technique du Secrétariat Général de la Z.A.N.C.	Possible immédiat	Prise en considération du projet par la Commission Interministérielle. Elaboration et adoption de la Charte constitutive. Adoption des mesures de protection dans le cadre du Schéma d'organisation d'ensemble de la Z.A.N.C. et des Plans d'Occupation des Sols.	Collectivités locales Ministère de l'Équipement et collectivités locales.
Au VI ^e Plan sera réalisé l'École Nationale des Ingénieurs du Bâtiment L'U.E.R. Lettres accentuera sa spécialisation dans l'organisation de l'espace (Département Géographie) et à terme une U.E.R. « environnement » peut être envisagée. Il s'agira de renforcer les relations avec les professionnels de la construction et les organismes d'aménagement en vue de promouvoir des programmes d'urbanisme expérimentaux.	Mise en place d'un complexe d'enseignement et de recherche spécialisé dans la construction et l'organisation de l'espace.	VI ^e Plan et au-delà	Création d'une association pour l'innovation en matière de construction, d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement.	Université et organismes professionnels en liaison avec le Secrétariat Général de la Z.A.N.C.
Si une vigoureuse politique d'accueil nécessite des efforts en matière d'équipements collectifs, la formation des hommes capables de les animer est non moins essentielle à la réussite de la politique engagée dans la Z.A.N.C.	Création d'un Centre Régional de Formation d'animateurs socio-culturels.	VI ^e Plan	Mise sur pied de l'Institut Régional des Carrières sociales.	Conjointement par Ministère des Affaires Sociales, Education Nationale et Association des « Utilisateurs ».

RAPPEL DES ORIENTATIONS	OPERATIONS-PILOTES	Échéance	ACTIONS à COURT TERME	PAR QUI
L'accentuation des échanges avec l'Allemagne, permise par l'Autoroute A4 et l'augmentation des investissements industriels vont nécessiter la mise en place d'un environnement culturel adéquat. A cet égard, le rôle joué par l'université est primordial.	Création — d'un Centre Universitaire d'échanges franco-allemands. — d'un centre d'études et de documentation européen axé particulièrement sur le commerce.	VI° Plan et au-delà	Etude du Projet. Promotion.	Université et Région. Association régionale pour le développement des relations avec les pays de langues allemandes (A.R.D.E.L.A.)
Hâter les mutations en cours en matière agricole doit conduire à un vigoureux effort de recherche scientifique et technique dans le domaine agro-alimentaire. L'implantation d'un complexe en site nouveau devrait pouvoir constituer l'élément anticipateur d'un germe de ville.	Création d'un Centre de recherche agro-alimentaire, de l'institut universitaire agricole de Somme-Vesle et d'un institut national de recherche agronomique en complément du centre de recherche Agro-Alimentaire.	VI° Plan et au-delà	Etude détaillée des Projets.	Université, Ministère de l'Agriculture, organismes professionnels.

Les mesures dont il vient d'être fait état tendent principalement à favoriser le développement économique du Secteur Nord Champenois. Mais elles ont, en outre, une dimension sociale et psychologique qui ne peut être oubliée. S'il faut assurer le bon fonctionnement des activités, il faut plus encore permettre aux personnes qu'elles attireront, de trouver dans la Région les conditions d'accueil auxquelles elles peuvent prétendre.

Ayant pour ambition de fonder sa croissance démographique sur une plus forte immigration de population de la Région Parisienne et des autres concentrations urbaines, le Secteur Nord Champenois, encouragé par les résultats déjà enregistrés, devra disposer des moyens assurant la réussite d'une politique vigoureuse dans les domaines du logement, de l'enseignement, de la culture et des loisirs.

Les actions prioritaires seront à mener dans le domaine foncier. Sans une maîtrise accrue du sol, le Secteur Nord Champenois perdrait le bénéfice de l'atout majeur que représentent les importantes capacités du site et les possibilités de promouvoir un parti d'aménagement discontinu. On retrouve une nouvelle fois le préalable d'un appui financier actif de l'Etat, dans l'attente d'une solution au problème posé par les besoins de financement des collectivités locales.

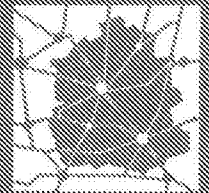
De même, c'est aux instances centrales qu'il appartiendra de concrétiser la volonté d'aménager prioritairement les Zones d'Appui, en ouvrant à celle de Champagne du Nord l'affectation des programmes de logements destinés à soutenir la politique de décentralisation, puisque ces derniers sont à présent considérés comme des investissements d'intérêt national (*).

(*) Arrêté du 26.2.1971 du Ministre de l'Équipement et du Logement.

La mise en place d'un complexe d'enseignement et de recherche spécialisé dans la construction et l'organisation de l'espace, pourrait aboutir à la réalisation d'opérations expérimentales, dans le cadre de la politique de recherche et de développement en matière d'habitat, programmes classés de la même manière dans la catégorie des investissements nationaux.

Enfin, c'est avec un souci identique d'ouverture à l'innovation et de renforcement des solidarités liant les divers agents du développement du Secteur, que devront être poursuivies les actions en matière d'enseignement, de culture et de loisirs, prolongement indispensable de la politique du logement.

Conclusion générale



Ainsi, sur l'essentiel, c'est-à-dire la volonté de transformer la Champagne du Nord en un point fort de l'organisation de l'espace français, la convergence des intentions paraît nettement établie. S'appuyant à la fois sur l'attitude anticipatrice dont ont su faire preuve les collectivités territoriales dans le Secteur Nord Champenois, et sur les tendances qui affectent maintenant l'évolution des activités, l'Etat peut aujourd'hui afficher clairement le cadre dans lequel s'inscriront action administrative et action privée.

Il s'agit de ne négliger aucun des dynamismes qui permettraient enfin de voir soulagée l'excessive congestion de la Région de Paris, non par action coercitive sur les agents privés, entreprises et particuliers, mais en favorisant ailleurs la réalisation de leurs finalités. Là où le mieux vivre des hommes reste compatible avec l'efficacité des entreprises, l'action administrative encouragera toutes les initiatives spontanées concourant à la réalisation des objectifs nationaux.

Or, qu'il s'agisse d'insérer l'économie du Bassin Parisien dans les nouveaux courants d'échanges dessinés par les évolutions en cours, qu'il s'agisse de conforter la compétitivité de l'agriculture et, surtout, de l'industrie en veillant à rester en-deçà des seuils de pollution, la Champagne du Nord offre cette possibilité. Une politique active se devra de l'exploiter. La Z.A.N.C. est maintenant assurée de pouvoir répondre à cette exigence fondamentale qui est, pour un pôle d'entraînement, d'être accessible à son environnement. La présence, actuelle ou prochaine, de faisceaux d'axes va affirmer son unité interne et la perspective peut être entrevue d'un ensemble urbain cohérent fondé sur des relations dynamisantes entre les Centres qui le charpenteront comme entre les activités qui le fortifieront.

De cette Région Urbaine vers laquelle il convient d'évoluer, les traits sont encore à définir. Il appartiendra à un Schéma d'Organisation d'ensemble d'en préciser la structure, les formes et les fonctions.

Il reste que, dans l'immédiat, la divergence risque de se faire croissante entre les capacités de développement du Secteur et les moyens, tant financiers qu'institutionnels.

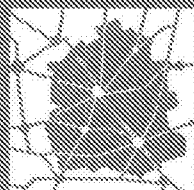
La règle simple de l'appui financier de l'Etat à une politique nationale devra, davantage que par le passé, guider la volonté d'engagement réciproque entre l'Etat et les Collectivités locales. Cet engagement ne peut se limiter au niveau des orientations, mais devra plus encore porter au niveau des actions, et le présent document a amené à dégager les plus importantes pour la réussite de la stratégie proposée.

De même risquent de s'avérer insuffisants les outils permettant aux collectivités locales d'assurer la pleine maîtrise du processus engagé.

L'expansion du Secteur Nord Champenois a toutes les chances de s'avérer importante. Mais, davantage encore que la réalisation d'objectifs quantitatifs élevés, c'est le contrôle permanent par des hommes responsables qui caractérisera la croissance du Secteur et qui transformera celle-ci en développement véritable, pour les hommes et par les hommes.

Aussi sera-t-on sans doute conduits à forger des outils nouveaux de gestion. Au niveau des agglomérations, de celle de Reims en particulier, la perspective d'une Communauté urbaine peut être envisagée. Au niveau de l'ensemble Nord Champenois, les nécessités de la promotion des sites nouveaux d'activités, comme celles liées à la mise en place des futurs Centres Urbains Secondaires, devront trouver d'autres réponses. Dans une Zone d'Appui au moins, la Basse-Seine, la création d'un établissement public associant les collectivités concernées est apparue comme la solution la plus appropriée à la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement ambitieux, nécessitant une politique foncière active. La Champagne Nord propose que, sur son espace, soit menée une politique tout aussi volontaire. L'heure n'est-elle pas venue de lui en donner les moyens ?

Avis



CONSULTATION DU COMITE DE COORDINATION 5 Juin 1971

Le Livre Blanc de la Zone d'Appui Nord Champenoise a été approuvé par le COMITE DE COORDINATION des études placées sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Région Champagne Ardennes.

Le Comité de Coordination a souligné les liens existants entre les différents secteurs de la région Champagne Ardennes et a demandé d'insister sur le rayonnement exercé par la Z.A.N.C. sur l'ensemble de la région.

Sur le plan industriel, il a souhaité que soient trouvées des formules de complémentarités plus larges que la seule sous-traitance de la métallurgie ardennaise et haut-marnaise évoquée dans le document.

Faisant référence à la vocation traditionnelle de la Champagne dans le domaine commercial, il a souligné l'objectif général que constitue la promotion des activités tertiaires.

D'une façon générale, constatant l'accroissement de la population rurale dans l'aire d'études, le Comité a marqué tout l'intérêt qu'il attache au mode de développement polycentrique qui assurera une meilleure répartition territoriale des services, et, conjugué à une amélioration du réseau de transport, concourant, dans l'ensemble du secteur, à une plus grande intégration des marchés du travail, des services, des loisirs et du logement, offrant ainsi à toute la population une plus grande liberté de choix dans tous les domaines.

A cet égard, il a attiré plus spécialement l'attention sur le secteur Ardennais et notamment sur l'arrondissement de Vouziers où un effort particulier s'impose.

Abordant le problème des moyens, le Comité a demandé que le Schéma d'aménagement soit accompagné d'une étude de la potentialité financière des collectivités concernées.

Sur le plan foncier, notant l'expérience de la Société Foncière de Champagne (SOFOC) regroupant Chambre de Commerce et d'Industrie, SAFER et Organismes constructeurs. Il a souligné la nécessité de mettre en place une structure associant les collectivités locales .

Enfin, le Comité, prenant acte de ce que l'instruction du dossier de la Z.A.N.C. au niveau national sera entreprise dès le mois de juillet en vue de prise en considération gouvernementale avant l'été, a demandé que soit alors effectuée une large diffusion du Livre Blanc et qu'à l'occasion de séances d'information de groupes de travail, au niveau de la région de ces villes, il soit discuté plus à fond des orientations en vue de l'élaboration du Schéma d'aménagement.

AVIS DE LA COMMISSION DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL DE CHAMPAGNE ARDENNE

7 Juin 1971

La Commission de Développement Economique Régional, consultée sur l'avenir à long terme de Champagne Ardenne lors des débats relatifs au Livre Blanc du Bassin Parisien et au Rapport d'Orientation Régional 1985, voit aujourd'hui précisées, à l'échelon de la Zone d'Appui Nord Champenoise, les orientations régionales du développement.

1°) LE LIVRE BLANC de la Z.A.N.C. marque une inflexion conforme aux positions régionales, dans la conception générale de l'aménagement du Nord-Est français.

S'inscrivant dans une perspective délibérément européenne, le projet de Livre Blanc tend à rompre avec une conception étroite de l'aménagement du territoire, exclusivement préoccupée de favoriser la décentralisation parisienne. S'il est important que celle-ci soit activement relancée et soutenue, elle ne peut plus être le seul facteur de développement de notre région Champagne Ardenne.

Le Projet contient en effet les précisions demandées sur le tracé des grands équipements structurants, dont la réalisation conditionne l'insertion de toute l'économie champenoise dans l'économie du Nord-Ouest européen et sur lesquels la CODER appelait des décisions explicites et rapides dans son avis du 13 octobre 1969 sur le Projet de Livre Blanc du Bassin Parisien. Le caractère aléatoire des prévisions relatives aux échanges internationaux de Champagne Ardenne pour 1985 n'a pas à être souligné. La CODER constate néanmoins que les études sont à présent fondées sur la perspective d'une participation massive de l'économie régionale aux échanges internationaux. A ce titre, elle réclame des instances centrales un soutien plus actif dans la politique d'implantation d'unités internationales, dont l'activité permettra de concrétiser ces perspectives.

En ce qui concerne l'étendue de l'aire géographique qui se verra valorisée par les grands équipements d'infrastructure, on ne peut qu'apprécier la souplesse dont ont su faire preuve les auteurs du document, en refusant d'enfermer l'étude dans les limites initialement imparties à la Zone d'Appui, aussi étroites qu'artificielles. La CODER relève en particulier que se voient enfin prises en compte les relations démographiques, économiques et culturelles qui lient une importante fraction de l'Aisne à la Région Champagne Ardenne.

2°) Le développement de la Z.A.N.C. offre à une partie de la Région Champagne Ardenne la possibilité de sortir de son état de sous-peuplement et de sous-équipement.

L'économie agricole de la plus grande partie de la Région se voit reconnue comme l'un des points d'appui de l'expansion de la Z.A.N.C. elle-même et par association sous formes contractuelles des secteurs qui l'entourent. Il est cependant indispensable de souligner que la poursuite des mutations de l'agriculture suppose partout un effort d'investissement important. Qu'il s'agisse des capitaux à mobiliser pour l'acquisition du cheptel, la construction de bâtiments nécessaires à la réintroduction du bétail en Champagne crayeuse et, plus encore, des capitaux nécessaires au développement des industries agricoles et alimentaires, le soutien de l'Etat s'impose.

La CODER relève par ailleurs l'intérêt représenté par la création d'aires d'activités multiples, comme supports à une industrialisation destinée à créer un milieu économique véritable. Toutefois, elle attire l'attention des instances centrales sur l'impossibilité de constituer un pôle d'entraînement si continuaient à être détournées de toute la Champagne les entreprises désireuses de s'y implanter.

Enfin, la Commission prend note avec intérêt des efforts importants et soutenus qui seront menés en milieu urbain : c'est en effet de la qualité de l'aménagement des villes de la Région que résultera son pouvoir d'attraction. Cependant, elle insiste sur la nécessité de mener, simultanément à l'implantation des équipements de services dans les villes, des actions destinées à en favoriser l'accessibilité. Elle souhaite en outre que ces actions soient coordonnées dans le cadre d'un Schéma Régional des Routes.

Elle rappelle enfin que, tant pour les grandes opérations structurantes que pour les nécessaires actions d'accompagnement en équipements collectifs une aide importante de l'Etat sera nécessaire : ce n'est qu'à cette condition que les collectivités locales pourront assurer de leur côté, pour le reste du financement, l'effort intense et soutenu qui devra sous-tendre la réalisation du schéma de la Zone d'Appui Nord Champenoise.

3°) Les moyens d'une complémentarité entre la Z.A.N.C. et le reste de la Région devront être précisés par des études ultérieures.

La CODER constate que, si l'hypothèse d'une population de 600 000 habitants dans la Zone d'Appui Nord Champenoise en 1985 est cohérente avec un objectif régional de population de 1 600 000 habitants au même horizon, le projet de Livre Blanc de la Zone d'Appui Nord Champenoise reste muet quant aux conséquences pour l'équilibre régional, de l'hypothèse haute de population (700.000 habitants) qu'il évoque. Elle souligne avec force qu'une telle éventualité ne saurait se réaliser que par apport migratoire en provenance des régions en voie de congestion. Si cette hypothèse devait être retenue, elle ne pourrait que s'inscrire dans le cadre de l'hypothèse haute de population régionale présentée dans le Rapport d'Orientation Régionale (1 750 000 habitants), ce qui suppose que soient précisés les moyens d'accroître l'attractivité des autres fractions de la Région.

Elle souhaite que les travaux actuellement menés à la diligence du Préfet de Région sur les bassins industriels de la Meuse, de la Haute-Marne et de l'Aube fassent l'objet d'une harmonisation avec les études similaires menées dans le Secteur Nord Champenois.

4°) La CODER souhaite que l'étape des orientations soit rapidement suivie par l'étape des programmes et des réalisations.

En premier lieu, la Commission émet le vœu que les décisions relatives à l'Université et à la Recherche Scientifique, dont le rôle moteur dans le sens d'une croissance de qualité lui paraît essentiel, permettent à l'Université de Reims, d'une part d'améliorer ses activités actuelles, d'affirmer en même temps ses enseignements spécialisés, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'innovation urbanistique et dans celui de la recherche biologique et alimentaire, d'autre part de poursuivre son développement dans la Zone d'Aménagement de la Haute-Seine (Troyes).

En second lieu, elle tient à rappeler que, si les perspectives d'amélioration des infrastructures destinées à favoriser l'expansion économique constituent des atouts pour la Champagne du Nord, seule une politique vigoureuse d'équipements collectifs permettra à la Région de valoriser cet atout. A cet égard, elle s'élève une nouvelle fois contre l'importance que représente la Région Parisienne dans les programmes correspondants et souhaite que la politique des Zones d'Appui donne à la Champagne Ardenne la possibilité de financements particuliers.

Enfin, la Commission émet le vœu que renouant avec sa tradition d'innovation en matière d'institution régionale, la Champagne du Nord soit le siège d'une expérience permettant de donner aux responsables du développement les outils juridiques nécessaires à sa maîtrise. De ce point de vue elle souhaite que soit rapidement étudié et mis sur pied l'Etablissement Public chargé de la poursuite des études du Schéma d'Organisation d'ensemble, de son articulation avec les Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme à l'étude de son « suivi » opérationnel et de l'indispensable politique foncière.

CONCLUSION

La Commission de Développement Economique Régional soulignant l'intérêt qu'elle attache aux perspectives de développement énoncées dans le projet de Livre Blanc de la Z.A.N.C. insiste sur la nécessité d'associer largement les collectivités territoriales et professionnelles à la mise en œuvre des orientations et des principes d'aménagement qui en découlent.

Elle demande que les avis ci-dessus soient donnés comme directives et comme thèmes de réflexion et de travail au Secrétariat Général de la Zone d'Appui Nord Champenoise pour la production, à l'issue d'une concertation constante et généralisée, du Schéma Directeur final dont la Commission a retenu toute l'importance pour l'avenir champenois.

Elle souhaite enfin que les mêmes études puissent être envisagées dans un avenir aussi proche que possible pour les autres Zones d'Appui que l'on pourrait prévoir dans la région ou poursuivies pour celles déjà entreprises comme c'est le cas dans la Haute-Seine.

RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DU 7 OCTOBRE 1971

Le Comité interministériel, après avoir pris connaissance du rapport sur l'aménagement de la Zone d'Appui Nord Champenoise dans le cadre du Bassin Parisien, donne au préfet de la région Champagne-Ardennes ainsi qu'aux administrations centrales les directives et instructions ci-après :

1°) Approbation des orientations générales du Livre Blanc de la Zone d'Appui Nord Champenoise

En se référant aux avis et remarques exprimés lors des différentes consultations, le Comité interministériel approuve les orientations proposées pour l'aménagement de la Zone d'Appui Nord Champenoise.

Il est précisé que la stratégie d'aménagement de la Zone d'Appui vise à renforcer les relations de complémentarité avec ses partenaires de l'axe Manche-Rhin,

l'objectif étant de constituer sur cet axe un foyer d'activités agricoles, industrielles et tertiaires contribuant à l'ouverture européenne de l'économie du Bassin Parisien, et un pôle d'entraînement susceptible d'introduire la région Champagne-Ardennes dans un processus cumulatif et durable d'expansion.

La politique d'accueil à mener dans la Zone d'Appui Nord Champenoise s'appuiera d'abord sur le développement de ses villes maîtresses : Reims au centre du système, Châlons et Epernay, en liaison avec les villes voisines les plus importantes, telles que Laon et Vitry-le-François, tout en renforçant le réseau des villes petites et moyennes, centres d'animation d'un milieu rural actif.

Le Comité invite le préfet de la région Champagne-Ardennes à préciser les moyens de cette politique dans le cadre de la préparation du programme de développement économique pour le VI^e Plan et de l'élaboration d'un schéma général d'aménagement pour la Zone d'Appui Nord Champenoise.

2^o) Actions particulières à entreprendre

En ce qui concerne les transports, un effort particulier sera fait au cours du VI^e Plan, pour valoriser la desserte dans la Zone d'Appui Nord Champenoise par l'autoroute A4, en aménageant les accès urbains à Reims, l'accès à Châlons et Vitry par la RN 44, ainsi que les liaisons d'Epernay avec l'autoroute en direction de Paris, et d'autre part la liaison avec la Belgique et l'Allemagne par l'itinéraire Reims-Charleville-Mézières et Sedan (RN 51). Le ministre de l'Équipement et du Logement procédera à l'étude technique et économique du projet de l'autoroute A26.

Dans le cadre de l'étude générale de l'amélioration des horaires et des fréquences des liaisons ferroviaires du Bassin Parisien, le ministre des Transports portera une attention particulière aux relations entre la Zone d'Appui Nord Champenoise, Paris, d'une part, l'Est de la France d'autre part, en recherchant simultanément une amélioration de la desserte interne de la zone.

En ce qui concerne les localisations d'activités, il y aura lieu de rechercher, en vue de leur inscription tant dans le schéma d'aménagement que dans les schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme, les localisations d'aires nouvelles d'activités multiples le plus accessibles possible à partir des différents éléments du système urbain.

Dans le cadre de la mise au point de la carte universitaire du Bassin Parisien, le ministre de l'Éducation nationale recherchera des spécialisations pour l'Université de Reims tenant compte de sa situation géographique et des caractéristiques de l'économie de la zone.

Le projet de parc naturel régional de la Montagne de Reims sera soumis dans les plus brefs délais à l'examen des instances compétentes, sans perdre de vue que sa réalisation est liée au développement de la région urbaine polycentrique et des centres secondaires, ni qu'elle suppose un engagement formel des autorités administratives et des collectivités concernées de financer le fonctionnement et leur part des investissements du parc.

Il est en outre convenu de procéder en tant que de besoin pour les problèmes intéressants à la fois la Champagne-Ardennes et les régions voisines, à des consultations auprès de ces régions, sans qu'il y ait lieu pour autant de modifier les limites géographiques en vigueur des compétences administratives.

DOCUMENTS UTILISES

Rapport de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire pour l'orientation du VI^e Plan (1970). Commissariat Général du Plan.

Projet de Livre Blanc du Bassin Parisien (1969). Groupe interministériel pour l'Aménagement du Bassin Parisien.

Rapport au Comité interministériel sur la politique d'aménagement du Bassin Parisien (juillet 1970). Groupe interministériel pour l'aménagement du Bassin Parisien.

Rapport d'Orientation 1985 Champagne-Ardenne (juillet 1969). Mission régionale.

Atlas régional de Champagne-Ardenne (en cours d'impression). Institut de Géographie de Reims.

Documentation cartographique de l'Institut de Géographie de Reims.

Documentation Statistique de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Perspectives 1985 de Champagne-Ardenne (1969). Comité d'Expansion Régionale et d'Aménagement de la Champagne.

Les objectifs de la Marne (1968). Centre d'Etude et de Liaison pour l'Aménagement de la Marne.

Horizon 1985. Réflexions du C.E.L.A.M. (1969). Centre d'Etude et de Liaison pour l'Aménagement de la Marne.

Problèmes agricoles et ressources naturelles (octobre 1970). Secrétariat général de la Z.A.N.C. et Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural.

Préparation du VI^e Plan. Plan départemental d'équipement. L'espace rural (septembre 1970). Direction Départementale de l'Agriculture Marne-Aisne-Ardennes.

L'urbanisation en milieu rural. Problèmes humains (juillet 1969). Atelier Régional d'Etudes Economiques et d'Aménagement Rural.

La morphologie agraire de la Z.A.N.C. (juin 1970). René Parcheminier. Institut de Géographie de Reims. Mémoire de maîtrise.

Etude agro-pédologique de la Zone d'Appui Nord Champenoise (1969). P. Benoît-Janin. S.A.F.E. Chaumont.

Les déboisements en Champagne crayeuse au cours des deux dernières décennies (septembre 1970). J. Renard.

Les équipements de loisirs dans la Z.A.N.C. (avril 1971). Société d'économistes conseils pour le compte du Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Aménagement des espaces de loisirs en Champagne-Ardenne (janvier 1970) Chambre régionale de Commerce et d'industrie. Equipe de recherche de l'Institut de Géographie de l'Université de Reims.

Le tourisme en milieu rural dans la Z.A.N.C. (1969). Office National des Forêts.

Livre Vert de la Montagne de Reims (février 1971). Association pour la Montagne de Reims avec la collaboration technique du Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Pour une politique industrielle - Tome 1 (octobre 1970). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Pour une politique industrielle - Tome 2 (en cours d'impression). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Etude des sites industriels de la Z.A.N.C. (en cours d'élaboration). Inter G pour le compte du Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Etude sur les investissements industriels susceptibles de valoriser et de diversifier les productions agricoles de la région Champagne-Ardenne (1969). Chambre régionale de Commerce et d'Industrie.

Fichier des établissements industriels : Comité d'expansion régionale et d'aménagement de la Champagne.

L'armature en services aux particuliers dans la Z.A.N.C. (octobre 1969). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Etude des Services aux entreprises. Rapport général (octobre 1970). Inter G pour le compte du Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Les moyens de recherche scientifique et technique de la région Champagne-Ardenne (1968). Association régionale pour les études et la recherche scientifiques.

Les ressources en eau et l'aménagement de l'espace (en préparation). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

L'eau en Seine-Normandie. Projet du Livre Blanc (1^{er} trimestre 1971). Mission déléguée du Bassin Seine-Normandie.

Préparation régionale du VI^e Plan. Orientation générale d'une politique de l'eau. Comité technique de l'eau.

Estimation des besoins en eau de la Z.A.N.C. Développement prévisible des irrigations de complément (janvier 1970). Ministère de l'Agriculture. Service régional d'aménagement des eaux.

Surveillance et étude de la nappe de la craie dans les bassins de la Vesle et de la Suippe (octobre 1968). Bureau de recherche géologique et minière.

Etat et Evolution du Peuplement de la Z.A.N.C. (en cours de publication). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Transports interrégionaux de marchandises (1969). Ministère de l'Equipement. Service des Affaires Economiques et Internationales.

Les relations ferroviaires de voyageurs. Tome 1. Relations interrégionales (en cours de publication). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Les relations ferroviaires de voyageurs. Tome 2. Relations régionales (en cours d'élaboration). Secrétariat général de la Z.A.N.C.

Schéma directeur des routes et autoroutes (1970). Ministère de l'Equipement (D.A.T.A.R.).

Schéma directeur des bases aériennes (1971). Ministère de l'Equipement.

Livre Blanc de Vitry-le-François (1969). Direction Départementale de l'Equipement de la Marne.

Livre Blanc de Châlons-sur-Marne (1970). Direction Départementale de l'Equipement de la Marne.

Epernay et sa région. Livre Blanc (1970). Direction Départementale de l'Equipement de la Marne.

Centre régional rémois : Livre Blanc (en cours d'impression). Comité directeur des études d'urbanisme du Centre régional rémois.

Le rayonnement de Reims (juin 1969). Geneviève Dumesnil-Nicolle. Institut de Géographie de Reims. Mémoire de maîtrise.

Le rayonnement de Laon (septembre 1969). Thérèse Desperrier. Institut de Géographie de Reims. Mémoire de maîtrise.

Châlons-sur-Marne et son rayonnement (juin 1970). Jean-Baptiste Henry. Institut de Géographie de Reims. Mémoire de maîtrise.

Travaux spécialisés des Groupes d'Etudes et de Programmation de Châlons-sur-Marne, Reims et Laon.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- Pages 14 Quelques repères numériques.
- 20 Evolution des effectifs de la population active par secteurs dans la Z.A.N.C.
 - 20 Valeur ajoutée par actif de l'agriculture.
 - 20 Evolution des effectifs industriels dans la Z.A.N.C. (Etablissements de plus de 50 salariés).
 - 20 Part de la population active occupée dans l'industrie.
 - 22 Tonnages exportés par actif agricole 1968.
 - 22 Valeur à la tonne des exportations agricoles 1968.
 - 30 Evolution des conditions d'accès à quelques équipements de hauts niveaux.
 - 32 Sites et équipements de loisir.
 - 34 Relation avec les centres de recherche extérieurs.
 - 36 Répartition des exportations internationales.
 - 36 Répartition des importations internationales.
 - 38 Du projet de Livre Blanc du Bassin Parisien... aux directives d'aménagement.
 - 40 Routes et autoroutes.
 - 42 Voies ferrées.
 - 44 Oléoducs.
 - 46 Voies navigables.
 - 48 Les grandes infrastructures de communication.
 - 54 La Z.A.N.C. dans le Bassin Parisien : Evolution démographique comparée.
 - 54 Croissance urbaine et rurale dans la Z.A.N.C.
 - 56 Répartition de l'immigration d'origine extérieure en fonction de sa destination à l'intérieur de la Z.A.N.C. (1962-68).
 - 62 Migrations alternantes autour des villes principales du secteur Nord Champenois.
 - 66 Accès aux centres des villes.
 - 64 Armature des services 1968.
 - 70 Modes de développement des agglomérations principales du secteur Nord Champenois.
 - 78 Espaces peu contraignants.
 - 84 Vers une région urbaine.
 - 94 Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

TABLE DES MATIERES

	PREFACE
7	SOMMAIRE
9	AVANT-PROPOS
13	INTRODUCTION
PARTIE I :	A L'EST DU BASSIN PARISIEN, LA Z.A.N.C. POLE D'ENTRAINEMENT REGIONAL.
19	CHAPITRE 1 : UNE ECONOMIE EN PLEIN ESSOR :
19	Une économie agricole prospère, des productions compétitives.
19	<i>Des exploitations modernisées assurant des productions à haut rendement.</i>
21	<i>Des conditions de mise en valeur favorables.</i>
21	<i>L'agriculture champenoise peut rapidement achever sa mutation.</i>
23	Le renforcement de l'industrie.
23	<i>Depuis quinze ans, une expansion dans l'ensemble satisfaisante.</i>
24	<i>Dans l'avenir, un renforcement d'activités de haut niveau est nécessaire et possible.</i>
25	Vers des activités « tertiaires » à fonction interrégionale et nationale.
25	<i>Stabilisation des fonctions « tertiaires » traditionnelles.</i>
26	<i>Des fonctions tertiaires nouvelles, élément de progrès.</i>
29	CHAPITRE 2 : LA ZONE D'APPUI NORD CHAMPENOISE : UN POLE D'ENTRAINEMENT.
29	Un pôle d'entraînement régional.
29	<i>La Z.A.N.C. au service d'un ensemble régional.</i>
31	<i>L'évolution régionale rend possibles de nouveaux développements.</i>
33	La Région Parisienne, facteur de croissance.
33	<i>De la dépendance qui affaiblit à la complémentarité qui renforce.</i>
35	<i>Un aménagement équilibré du Bassin Parisien.</i>
37	Entre la Région Parisienne et le Bassin Rhénan : le Secteur Nord Champenois.
41	CHAPITRE 3 : LES CHANCES : LES GRANDES INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATION.
41	La Z.A.N.C., croisement de deux autoroutes.
45	La Z.A.N.C., sur l'axe ferroviaire Paris-Est.
45	<i>Les relations voyageurs.</i>
47	<i>Les relations marchandises.</i>
47	La Z.A.N.C., arrière-pays du Havre et de Dunkerque.
49	La Z.A.N.C. et l'aéroport de Roissy-en-France.
51	CONCLUSION DE LA PARTIE I : UN MAILLON DE L'AXE ECONOMIQUE MANCHE-RHIN.

PARTIE II : UN OBJECTIF FONDAMENTAL : UN MARCHÉ UNIQUE DU TRAVAIL AUX DIMENSIONS ELARGIES.

- 55 CHAPITRE 1 : UNE AIRE DE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ACCELEREE.
55 Le rythme de peuplement place la Z.A.N.C. en deuxième position des Zones d'Appui du Bassin Parisien.
57 L'attraction du Secteur est le fait de ses villes maitresses.
- 61 CHAPITRE 2 : POUR UN ENSEMBLE PLURI-URBAIN FORTEMENT INTEGRE.
61 Assurer un meilleur équilibre de la répartition des services et du peuplement.
61 *Des secteurs géographiques à revitaliser.*
63 *Des ensembles géographiques à décloisonner.*
65 Organiser un ensemble pluri-urbain fort et cohérent.
65 *Relier les villes par des liaisons faciles, rapides et fréquentes.*
65 *Améliorer prioritairement les accès au centre des villes.*
67 *Promouvoir des équipements à localisation extra-urbaine, communs aux trois villes et à leur arrière-pays.*
67 *Orienter les extensions urbaines dans la perspective d'un marché unique de l'emploi et des services.*
- 69 CHAPITRE 3 : ASSURER UN CADRE DE VIE ATTRAYANT.
69 Croissance rapide, facteur de déséquilibres provisoires.
72 Offrir de larges possibilités de choix.
72 *Améliorer la qualité du patrimoine immobilier.*
73 *Favoriser la libre disposition de son temps.*
73 *Créer un cadre propice aux échanges sociaux.*
74 *Améliorer l'étendue et la qualité des équipements collectifs.*
75 Défense et mise en valeur d'un environnement naturel.
77 CONCLUSION DE LA PARTIE II : POUR UN PARTI D'AMENAGEMENT POLYCENTRIQUE.

PARTIE III : VERS L'ORGANISATION D'UNE REGION URBAINE AU SEIN D'UN ESPACE AGRICOLE ACTIF.

- 83 CHAPITRE 1 : ELEMENTS POUR L'ORGANISATION DE L'ESPACE.
85 Des centres de villes rayonnants.
85 *Réhabiliter les centres.*
85 *Opérations engagées.*
86 *Obstacles à lever.*
86 *Eriger des pôles nouveaux d'activité :*
87 *Dynamismes à utiliser.*
88 La promotion des centres urbains secondaires.
88 *Centres secondaires et objectifs de développement.*
89 *Les centres secondaires dans l'ensemble pluri-urbain.*
89 Des relations internes faciles.
90 *Les relations routières.*
91 *Les relations ferroviaires.*
- 93 CHAPITRE 2 : LES ACTIONS PILOTES.
95 Une politique des communications assurant une meilleure intégration de Secteur dans l'économie européenne et renforçant sa cohésion interne.
95 *Infrastructures routières.*

97	<i>Infrastructures ferroviaires.</i>
97	<i>Relations aériennes.</i>
98	Une politique volontaire d'insertion de l'agriculture et du milieu rural dans l'activité générale.
99	Une politique industrielle régionale orientée vers la promotion de complexes d'activités de haut niveau.
100	<i>Activités à promouvoir.</i>
101	<i>L'aménagement et l'équipement de nouveaux types d'aires d'activité.</i>
101	<i>Politique industrielle régionale et appui de l'Etat.</i>
102	Une politique d'encouragement au développement des activités tertiaires.
103	Une politique vigoureuse d'accueil : logement, culture, loisirs, enseignement.
109	CONCLUSION GENERALE.
113	LES AVIS.
119	DOCUMENTS UTILISES.
123	TABLE DES ILLUSTRATIONS.
125	TABLE DES MATIERES.

**LE PRESENT DOCUMENT A ETE ELABORE PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE
LA Z.A.N.C.**

sous la direction de

Jean-Jacques LEFEBVRE
Ingénieur des Ponts et Chaussées,
Secrétaire Général,

assisté de l'Equipe Permanente d'Etude :

Hervé BAGOT, Architecte
Geneviève DUMESNIL-NICOLLE, Géographe
Francis GAUDEBERT, Architecte urbaniste
Guy JOUSSET, Economiste
Michel KREMPPER, Economiste
Alain LARMARAUD, Ingénieur T.P.E.
René PARCHEMINIER, Géographe-cartographe
Philippe PERRIN, Ingénieur E.T.P.

Ont également apporté leur concours :

Maxime BAUGNET, Opérateur sur Offset
Jean-Luc CHARLIER, Dessinateur d'exécution
Olivier de TASSIGNY, Dessinateur d'étude
Gérard GIOT, Dessinateur d'exécution
Martine GODARD, Dessinatrice d'exécution
Jean GUERY, Dessinateur d'exécution
Minh LEDUY, Calculateur
Dominique LEMOINE, Dessinateur d'exécution
Laurent MASSART, Dessinateur d'exécution
Jacqueline NAPOLEON, Sténo-dactylographe
Gérald OBERS, Dessinateur d'étude
Marcelle VERNET, Secrétaire sténo-dactylographe.

La maquette a été réalisée avec la collaboration de l'INSTITUT d'AMENAGEMENT ET
D'URBANISME DE LA REGION DE PARIS.